

GEMEINDE DIFFERDANGE

Strategische Umweltprüfung im Rahmen der Neuaufstellung
des PAG der Gemeinde Differdange

SUP Phase 1: Umwelterheblichkeitsprüfung (UEP)



Auftraggeber:

Ville de Differdange



B.P. 12 • L-4501 Differdange
Tél.: (+352) 58 77 1-11 • Fax: (+352) 58 77 1-1210
mail@differdange.lu • www.differdange.lu

Auftragnehmer:

Association momentanée



16, Rue Geespelt • L-3378 Livange
nthien@enviro.lu • www.enviro.lu

DEWEY MULLER

architekten und stadtplaner architectes et urbanistes

15b, bd. Grande-Duchesse Charlotte • L-1331 Luxembourg
Tel. +352 263 858-1 Fax. +352 263 858-50
www.deweymuller.com

mit Subunternehmer für Dewey Muller:

ECAU

ETUDES ET CONSEILS
EN AMÉNAGEMENT
ET URBANISME

28 A r. Jean-Pierre Brasseur • L-1258 Luxembourg
Tel : (+352) 25 34 20 Fax : (+352) 25 34 21
www.ecau.lu

Bearbeiter: Nicole Thien und Noemie Klockenbring

28.07.2016

Table des matières

| | |
|--|----|
| 1. Einleitung | 8 |
| 2. Methodik | 9 |
| 3. Inhalt und Ziele des PAG..... | 15 |
| 4. Kompatibilität mit übergeordneten Plänen | 17 |
| 4.1 Programme Directeur d'Aménagement du Territoire (PDAT) 2003..... | 17 |
| 4.2 Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept (IVL) 2004..... | 22 |
| 4.3 Plans sectoriels | 22 |
| 4.3.1 Plan directeur sectoriel lycées (PDS-Lycées ; RGD du 25/11/2005)..... | 22 |
| 4.3.2 Plan directeur sectoriel Décharges pour déchets inertes (PDS-déchets ; 09/01/2006)..... | 23 |
| 4.3.3 Plan directeur sectoriel stations de base pour réseaux publics de communication mobiles (25/01/2006)..... | 23 |
| 4.3.4 Plan directeur sectoriel transport (PDS-T)..... | 24 |
| 4.3.5 Plan directeur sectoriel Logement (PDS-L) | 25 |
| 4.3.6 Plan directeur sectoriel zones d'activités économiques (PDS-ZAE) | 26 |
| 4.3.7 Plan directeur sectoriel paysage (PDS-P) | 27 |
| 5. Umweltzustand und Umweltprobleme in der Gemeinde | 30 |
| 4.1 Schutzbau Bevölkerung und Gesundheit des Menschen..... | 30 |
| 4.2 Schutzbau Pflanzen, Tiere, biologische Vielfalt | 34 |
| 4.2.1 Schutzgebiete | 35 |
| 4.2.2 Flora..... | 36 |
| 4.2.3 Fauna..... | 37 |
| 4.3 Schutzbau Boden..... | 39 |
| 4.3.1 Geologie..... | 39 |
| 4.3.2 Relief | 40 |
| 4.3.3 Pedologie | 40 |
| 4.3.4 Bodengüte | 41 |
| 4.3.5 Altlasten..... | 41 |
| 4.4 Schutzbau Wasser | 42 |
| 4.4.1 Grund- und Trinkwasser | 42 |
| 4.4.2 Oberflächengewässer (Fließgewässer) | 42 |
| 4.4.3 Hochwassergefahr | 43 |
| 4.4.4 Stillgewässer | 43 |
| 4.4.5 Abwasserbehandlung..... | 43 |
| 4.5 Schutzbau Klima und Luft | 44 |
| 4.6 Schutzbau Landschaft..... | 45 |

| | | |
|-----|--|-----|
| 4.7 | Schutzwert Kultur- und Sachgüter..... | 45 |
| 6. | Umwelterheblichkeitsprüfung | 48 |
| 6.1 | Ortschaft Niedercorn | 48 |
| 6.2 | Ortschaft Differdange | 108 |
| 6.3 | Ortschaft Fousbann..... | 121 |
| 6.4 | Ortschaft Obercorn..... | 144 |
| 7. | Kumulative Auswirkungen bezüglich der neun Umweltziele | 158 |
| 8. | Nichttechnische Zusammenfassung | 162 |

Abkürzungsverzeichnis

| | |
|-----------|--|
| ACT | Administration du Cadastre et de la Topographie |
| ARBED | Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange |
| AGE | Administration de la Gestion de l'Eau |
| CNRA | Centre national recherche archéologique |
| EP | Etude préparatoire |
| E&P | Espace & Paysage (PAG Büro) |
| FFH-RL | Flora-Fauna-Habitat Richtlinie |
| ha | Hektar |
| MEV | Ministère du Développement durable et des infrastructures Département Environnement |
| MI | Ministère de l'Intérieur |
| MNHN | Musée National d'Histoire Naturelle |
| (M)IV | (Motorisierter) Individualverkehr |
| ÖPNV / ÖV | Öffentlicher (Personennah)Verkehr |
| PAP | Plan d'Aménagement Particulier |
| PDAT | Programme Directeur d'Aménagement du Territoire |
| PNPN | Plan National Pour la Protection de la Nature |
| RGD | Règlement grand-ducal |
| SUP | Strategische Umweltprüfung (UB inkl. UEP) |
| UB | Umweltbericht |
| UEP | Umwelterheblichkeitsprüfung |
| VS-RL | Vogelschutz-Richtlinie |

Abbildungsverzeichnis

| | |
|---|----|
| Abbildung 1: Espace d'action | 17 |
| Abbildung 2: CDA Differdange..... | 18 |
| Abbildung 3: Transport en commun..... | 18 |
| Abbildung 4: Chemin de fer | 19 |
| Abbildung 5: Typologie de l'espace verts et développement urbain en general | 19 |
| Abbildung 6: Typologie de l'espace verts et développement urbain en detail | 20 |
| Abbildung 7: Réseau des espaces naturels..... | 20 |
| Abbildung 8: Occupation du sol et ressources naturelles..... | 21 |
| Abbildung 9: Plan sectoriel " Transports"..... | 24 |
| Abbildung 10: Zone d activite Hahnebesch..... | 26 |
| Abbildung 11: Grand ensemble paysager « Doggerstufe »..... | 28 |
| Abbildung 12: Zone prioritaire reseau ecologique..... | 29 |
| Abbildung 13: Extraits plan Ponts et chaussées | 31 |
| Abbildung 14: L'eau de surface traversant le mur..... | 50 |

Anhang

Alle Unterlagen befinden sich auf CD, einzelne Dokumente liegen zusätzlich in Papierform vor

| | | Papier |
|----------|---|--------|
| A1 | Projet PAG mit SUP Flächen (A0) | x |
| A2 | PAG en vigueur | |
| A3 a - d | PAG projet | |
| A4 | Liste PAP April 2014 | |
| A5 a | Avis Modifications ponctuelles | |
| A5 b | Avis Modification ponctuelle "op de breeden Dréischer" | |
| A5 c | Avis Modification ponctuelle "Um Loushaff" | |
| A6 | Matrizen (Fotoseite, Wirkungs- u. Erheblichkeitsmatrix) | x |
| A7 | Straßennetz | |
| A8 | Diffbus existant | |
| A9 | Stations de base Differdange | |
| A10 | Commodo-Betriebe Klasse 1 | x |
| A11 a | Biotopkartierung Innenbereich (A3) | x |
| A11 b | Biotopkartierung Außenbereich | |
| A12 | Servituden Schutzgebiete | |
| A13 a | Daten MNHN Anhang 6 Arten Differdange | |
| A13 b | Karte Großer Feuerfalter | |
| A13 c | Karte Kammolch | |
| A13 d | Karte Mauereidechse | |
| A13 e | Karte Schlingnatter | |
| A13 f | Karte Schwarzfleckiger Feuerfalter | |
| A13 g | Karte Zauneidechse | |
| A14 a | Screening Fledermäuse MoPo Rue Prenzebierg D1 + Screening Fledermäuse Teil 1 | x |
| A14 b | Screening Fledermäuse Teil2 | x |
| A15 | Avis COL Avifauna | x |
| A16 | Avis GeoData Wildkatze | x |
| A17 a | Artenschutzprüfung | x |
| A17 b | Natura 2000 Screening + Screening Nationale Schutzgebiete | x |
| A18 | Geologie | |
| A19 | Hangneigung | |
| A20 | Boden | |
| A21 | Bodengüteklassen | |
| A22 | Trinkwasserversorgung | |
| A23 | Hydrologie | |
| A24 a | Abwasserentsorgung Syndicate | |
| A24 b | Etude provisoire Abwasserversorgung Diff Nord | |
| A24 c | Etude provisoire Abwasserversorgung DiffSüd | |
| A25 | Klima (A3) | x |

| | | |
|-------|---------------------------------------|----------|
| A26 | Landschaft | |
| A27 | Liste bâtiments et façades à protéger | |
| A28 a | Archäologische Funde (A3) | x |
| A28 b | Données textuelles | |
| A28 c | Notice d'emploi | |
| A28 d | Procédures archéologie préventive | |

1. Einleitung

Die Stadt Differdange hat beschlossen, ihren allgemeinen Bebauungsplan (PAG) neu aufzustellen. Nach der EU-Richtlinie 2001/42/EG, umgesetzt in nationales Recht durch das Gesetz vom 22. Mai 2008 (loi du 22 mai relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement), sind Pläne und Programme grundsätzlich einer strategischen Umweltprüfung (SUP) zu unterziehen. Im Rundschreiben 2779 des Inneministers vom 30. März 2009 wird klargestellt, dass alle PAG einer strategischen Umweltprüfung gemäß dem genannten Gesetz vom 22. Mai 2008 zu unterziehen sind.

Aufgabe der SUP ist es, mögliche negative Auswirkungen auf die Umwelt schon in der Planungsphase zu erkennen, um ggfs. rechtzeitig gegensteuern zu können. Ziel ist der Erhalt und der Schutz der Umwelt und der menschlichen Gesundheit sowie ein sparsamer Umgang mit den natürlichen Ressourcen. Die Betrachtung möglicher Umweltfolgen hat nicht erst auf Vorhabenebene zu erfolgen, wenn die Weichen für die räumliche Entwicklung bereits gestellt wurden. Stattdessen sollen Umweltaspekte zur Entscheidungsfindung beitragen und in die politischen Entscheidungen einfließen.

Die SUP soll unter frühzeitiger Beteiligung der Öffentlichkeit erfolgen und das Problem bewusstsein der Bevölkerung für Umweltaspekte schärfen. Die Betrachtung von Umweltaspekten begleitet also den Planungsprozess, der mit einer Vorprüfung möglicher Auswirkungen auf Mensch und Umwelt beginnt. Vertiefende Untersuchungen sind erst erforderlich, wenn erhebliche negative Auswirkungen auf die Schutzgüter nicht ausgeschlossen werden können. Vermeidungs- und Minimierungsmaßnahmen sowie Alternativen sind zu berücksichtigen bzw. zu benennen.

Das Evaluierungssystem gliedert sich in drei Schritte:

- Feststellung der Umweltrelevanz und Umwelterheblichkeitsprüfung (1. Phase der SUP),
- Umweltbericht (2. Phase der SUP),
- Beschluss, Öffentlichkeitsarbeit, Monitoring.

Im Rahmen der Evaluierung während der ersten Phase werden auch die zuständigen Ministerien eingebunden und zu einem Avis aufgefordert. In einer Stellungnahme gemäß Art. 6 (3) des Gesetzes vom 22. Mai 2008 legt das Umweltministerium den Untersuchungsumfang für die 2. Phase fest. An deren Anschluss wird die Öffentlichkeit zunächst via Internet informiert. Das Verfahren läuft daraufhin parallel zum Verfahren des PAG nach dem geänderten Gesetz vom 19. Juli 2004. Die Bürger haben 30 Tage zur Einsicht und weitere 15 Tage, um Anmerkungen zur SUP einzureichen.

In der dritten Phase ist es die Aufgabe der Gemeinde, die tatsächlichen Umweltauswirkungen der Planung auf die Umwelt und die Schutzgüter zu überprüfen und die Einhaltung der Minimierungs- und Kompensationsmaßnahmen zu gewährleisten¹.

Das vorgelegte Dokument behandelt die erste Phase der SUP, die Umwelterheblichkeitsprüfung (UEP). Sie wird im Falle der Stadt Differdange parallel zur Erarbeitung des PAG und in Abstimmung mit dem PAG-Büro espace & paysages sowie weiteren projektbeteiligten Büros und der Gemeinde Differdange erstellt.

¹ MEV (2010)

Die Arbeitsgemeinschaft Enviro Services International + Dewey Muller wurde von der Gemeinde Differdange beauftragt, die strategische Umweltprüfung zu erstellen.

2. Methodik

Per Gesetz sind im Rahmen der UEP mögliche Auswirkungen durch Planungen auf die Schutzgüter zu bewerten. Ein vom Umweltministerium herausgegebener Leitfaden definiert den Bewertungsrahmen, dem neun zentrale Ziele des Umweltschutzes zugrunde liegen:

- Ziel 01 Reduktion der Treibhausgasemissionen um 20 % bis 2020 (Basis: 2005)
- Ziel 02 Nationalen Bodenverbrauch stabilisieren auf 1 ha/Tag bis spätestens 2020
- Ziel 03 Guter Zustand der Grund- und Oberflächengewässer bis 2015
- Ziel 04 Stopp des Verlustes an biologischer Vielfalt
- Ziel 05 Bewahrung eines guten Erhaltungszustandes der zu schützenden Lebensräume und Arten der FFH- und Vogelschutzrichtlinie der EU
- Ziel 06 kein Überschreiten der Grenzwerte für Stickstoffdioxyde und Feinstaubpartikel
- Ziel 07 Verringerung der Lärmbelastung in der Gesamtbilanz
- Ziel 08 Verbesserung des Modal Split zwischen ÖV und MIV auf 25/75
- Ziel 09 Kein weiterer Verlust hochwertiger Landschaften, Kultur- oder Sachgüter²

Nachfolgend werden die zentralen Umweltziele sowie die ergänzenden, qualitativen Ziele hinsichtlich der neun Schutzgüter aufgeführt:

² MEV (2010)

| Schutzgut | Zentrale Umweltziele mit Relevanz für dieses Schutzgut sind | Weitere schutzgutspezifische Ziele sind |
|---|--|---|
| Mensch – Bevölkerung und Gesundheit | Reduktion der Treibhausgasemissionen um 20 % bis 2020 (Basis: 2005) | Sicherung und Entwicklung der natürlichen Lebensgrundlagen |
| | kein Überschreiten der Grenzwerte für Stickstoffdioxyde und Feinstaubpartikel | Sicherung und Entwicklung dauerhaft guter Luftqualität |
| | Verringerung der Lärmbelastung in der Gesamtbilanz | Schutz der Allgemeinheit vor Lärm und Gewährleistung von Ruheräumen |
| | Reduktion der verkehrsbedingten Umweltbelastungen (Modal split) | Einhaltung der SEVESO II-Richtlinie (Sicherheitsabstände zu Störfallbetrieben) |
| | | Sicherung und Entwicklung von ausreichenden und qualitätsvollen Freizeit- und Erholungsinfrastrukturen insbesondere im Wohnumfeld |
| Pflanzen, Tiere und biologische Vielfalt | Erhöhung der Verkehrssicherheit | |
| | Stopp des Verlustes an biologischer Vielfalt | Sicherung und Entwicklung der natürlichen Standortbedingungen |
| | Bewahrung eines guten Erhaltungszustandes der zu schützenden Lebensräume und Arten der FFH- und Vogelschutzrichtlinie der EU | Sicherung und Entwicklung seltener und bedeutsamer Lebensräume |
| | | Sicherung und Entwicklung eines funktionsfähigen Biotopverbundsystems |
| | | Sicherung geschützter Tier- und Pflanzenarten und -bestände |
| | | Sicherung der landestypischen biologischen Vielfalt |
| | | Sicherung von unzerschnittenen Räumen |
| | | Vermeidung von Beeinträchtigungen und Störungen der Bereiche, die eine besondere Bedeutung für Natur- und Artenschutz besitzen |

| | | |
|----------------|--|--|
| Boden | Nationalen Bodenverbrauch stabilisieren auf 1 ha/Tag bis spätestens 2020 | Sicherung der Böden, ihrer ökologischen Funktionen und ihrer nachhaltigen Nutzbarkeit |
| | | Schonung seltener und hochwertiger Böden, insbesondere auch der guten landwirtschaftlichen Böden |
| | | Sparsame und schonende Bewirtschaftung der Ressource Boden |
| | | Sanierung schadstoffbelasteter Böden |
| Wasser | Guter Zustand der Grund- und Oberflächengewässer bis 2015 | Sicherung und Entwicklung der Regenerationsfähigkeit und nachhaltigen Nutzungsfähigkeit des Schutzgutes Wasser |
| | | Sicherung und Entwicklung von großflächigen naturnahen Retentionsräumen (Wasserrückhaltung in der Fläche) |
| | | Sicherung und Entwicklung ausreichender Überflutungsräume für den vorbeugenden Hochwasserschutz |
| Klima und Luft | Reduktion der Treibhausgasemissionen um 20 % bis 2020 (Basis: 2005) | Erhalt, Sicherung oder auch Wiederherstellung und Entwicklung von Gebieten mit hoher Bedeutung für das regionale Klima und die Luftreinhaltung |
| | Modal Split 25/75 | Vermeidung von Beeinträchtigungen der klimatischen Ausgleichsleistungen |
| | Kein Überschreiten der Grenzwerte für NO ₂ und Feinstaub | |
| Landschaft | Kein weiterer Verlust hochwertiger Landschaften, Kultur- oder Sachgüter | Sicherung und Entwicklung der Vielfalt, Eigenart und Schönheit der Landschaft |
| | | Sicherung und Entwicklung des Erlebniswertes der Landschaft und von Ruheräumen in der Landschaft |
| | | Sicherung der Landschaft als Zeugnis historisch bedeutsamer und regional typischer Kulturlandschaften und Nutzungsformen |
| | | Vermeidung von visuellen und |

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| | | strukturellen Beeinträchtigungen der Landschaft |
| | | Sicherung und behutsame Weiterentwicklung von zusammenhängenden unzerschnittenen und störungssarmen Räumen |
| und Kultur- Sachgüter | Kein weiterer Verlust hochwertiger Landschaften, Kultur- oder Sachgüter | Erhalt von Denkmalen und Sachgütern |
| | | Behutsame Weiterentwicklung denkmalpflegerisch relevanter Siedlungen |
| | | Sicherung von historischen Kulturlandschaftselementen ³ |

Auswirkungen auf die Umwelt sind in fünf Wirkungsgraden eingestuft, aus denen sich die Erfordernis eines Umweltberichtes ergibt. Bewertungen der Beeinträchtigungen der Schutzgüter sind in der Wirkungsmatrix zusammengefasst.

| | |
|-----|-------------------------|
| I | nicht betroffen |
| II | geringe Auswirkungen |
| III | mittlere Auswirkungen |
| IV | hohe Auswirkungen* |
| V | sehr hohe Auswirkungen* |

* Umweltbericht erforderlich

Klärung der relevanten Flächen

Grundlage für die Auswahl und Bewertung der zu untersuchenden Flächen bildet die Aufnahme des Bebauungspotenzials der Gemeinde „potentiellement de développement urbain“ (Stand: Juni 2014).

Im Rahmen der UEP werden zunächst alle Potenzialflächen überprüft, für die Auswirkungen auf die Schutzgüter aufgrund ihrer Größe und/oder Struktur nicht ausgeschlossen werden können.

Die Bewertung der Schutzgüter und die Erheblichkeit des Planungsvorhabens auf die Schutzgüter werden in Matrizen dargestellt. Zusätzlich schließt sich jeder Flächendarstellung ein Fazit an, in dem kurz resumiert wird, welche Aspekte der Schutzgüter von besonderer Bedeutung sind, da sie Handlungsbedarf erfordern. Ebenso sind im Fazit kurze Argumentationen zu finden, welche die Bewertung stützen oder Konflikte aufweisen.

Das Fazit im Anschluss an die Flächendarstellung basiert auf den Ergebnissen in den Matrizen. Wenn z.B. zwei Schutzgüter mit mindestens hohen Auswirkungen bewertet wurden, ist das Gesamtergebnis für die Fläche genauso als "hoch" eingestuft wie eine Fläche, von denen drei, vier oder mehr Schutzgüter mit hohen Auswirkungen bewertet

³Darstellung modifiziert nach MEV (2010)

wurden. Für eine Differenzierung der Auswirkungen sind die Matrizen und ergänzend dazu der textliche Teil in den Flächendarstellungen zu beachten. Kumulative Auswirkungen gehen ebenfalls daraus hervor.

In einer Tabelle sind alle Flächen mit hohen Auswirkungen zusammenfassend abgebildet, um in der SUP Phase 2 die kritischen Schutzgüter bzw. Aspekte derer aufgreifen und vertiefend analysieren zu können.

Zur Orientierung ist den Matrizen ein Steckbrief mit Planausschnitt und Fotos der Flächen vorangestellt, der eine Kurzcharakterisierung der Fläche vornimmt und die Rahmenbedingungen aufzeigt.

Der SUP nicht unterzogen werden als "Baulücke" im PAG gekennzeichnete Flächen. Die Flächen werden zwar charakterisiert und resumiert, um dem Entscheidungsträger relevante Informationen zur Fläche zu liefern, jedoch werden Baulücken nicht mithilfe von Matrizen bewertet. Im Fazit werden Konflikte und Lösungsansätze bzw. mögliche Wege aufgezeigt, wenn die Baulücke sich trotz geringer Flächengröße als diskutabel erweist.

Natura 2000 Screening

Für Flächen, die direkt an ein Natura-2000 Gebiet angrenzen oder sich in der Pufferzone befinden, ist die Durchführung eines Screenings (FFH-Vorprüfung, gilt jedoch auch für Vogelschutzgebiete) unter Einbeziehung von Gutachten für Vögel, Fledermäuse und Wildkatze notwendig.

Im Natura 2000 Screening wird untersucht, ob die Schutzziele der nahegelegenen FFH- und/oder Vogelschutzgebiete erheblich beeinträchtigt werden können. Ist das der Fall, sind vertiefende Untersuchungen in der sogenannten FFH-Verträglichkeitsprüfung erforderlich.

Für die Gemeinde Differdange hat das Büro pact s.a.r.l eine Natura 2000-Verträglichkeitsvorprüfung (Screening) durchgeführt.

Datengrundlagen, Arbeitsmaterialien

Alle für den vorliegenden Bericht verwendeten und zu Rate gezogenen Literatur- und Internetquellen sind im Quellenverzeichnis am Ende des Berichts aufgeführt.

Insgesamt wurden aufgrund veränderter Voraussetzungen innerhalb der Projektlaufzeit fünf Ortsbegehungen gemacht, deren Eindrücke mit in die Bewertungen eingehen.

Diese fanden am 27. Februar, am 05. März 2015 sowie am 01., 07 und 15. Juli 2016 statt. Die letzten drei Begehung dienten der Überprüfung des jeweiligen Zustandes der fraglichen Flächen sowie der Flächenaufnahmen für die SUP von geplanten Teiländerungen des aktuellen PAG.

Bezüglich der Flächen erfolgte ein Startgespräch am 08. Juli 2015.

Verwendete und zu Rate gezogene Dokumente, Pläne sowie weitere Informationsquellen befinden sich in den Quellenangaben im Anschluss an diesen Bericht bzw. im Anhang.

Da im Laufe der SUP Phase 1 diverse Modifikationen im bestehenden PAG durchgeführt wurden oder in naher Zukunft geplant sind, sind die bisher von der Gemeinde so

entschiedenen Änderungen zusätzlich zu den SUP-Flächen farblich kenntlich gemacht in Anhang A1 dargestellt. Dieses Vorgehen erscheint sinnvoll, da die Modifikationen teilweise Flächen betreffen, die anfangs im Rahmen der SUP des PAG vorgesehen waren. Eine Überschneidung der geprüften Aspekte der Schutzgüter soll so vermieden werden. Für die bereits vom MEV genehmigten Teiländerungen liegt der jeweilige Avis dazu in den Anhängen A5 a-c.

In Bezug auf die Klassierung und überlagerten Zonen der Flächen im PAG projet kam es in der Bearbeitungsphase ebenfalls zu Änderungen, sodass die Angaben in den Matrizen und den grau unterlegten Übersichtskästen im Textdokument nicht als final zu betrachten sind. Der PAG en vigueur sowie der PAG projet befinden sich in den Anhängen A2 und A3 a-d. Die definitive Festlegung der Zonen wird während der zweiten Phase der SUP erfolgen.

In Anhang A4 ist die Liste mit dem Status der PAPs mit Stand von 2014 hinterlegt.

Weitere Hinweise

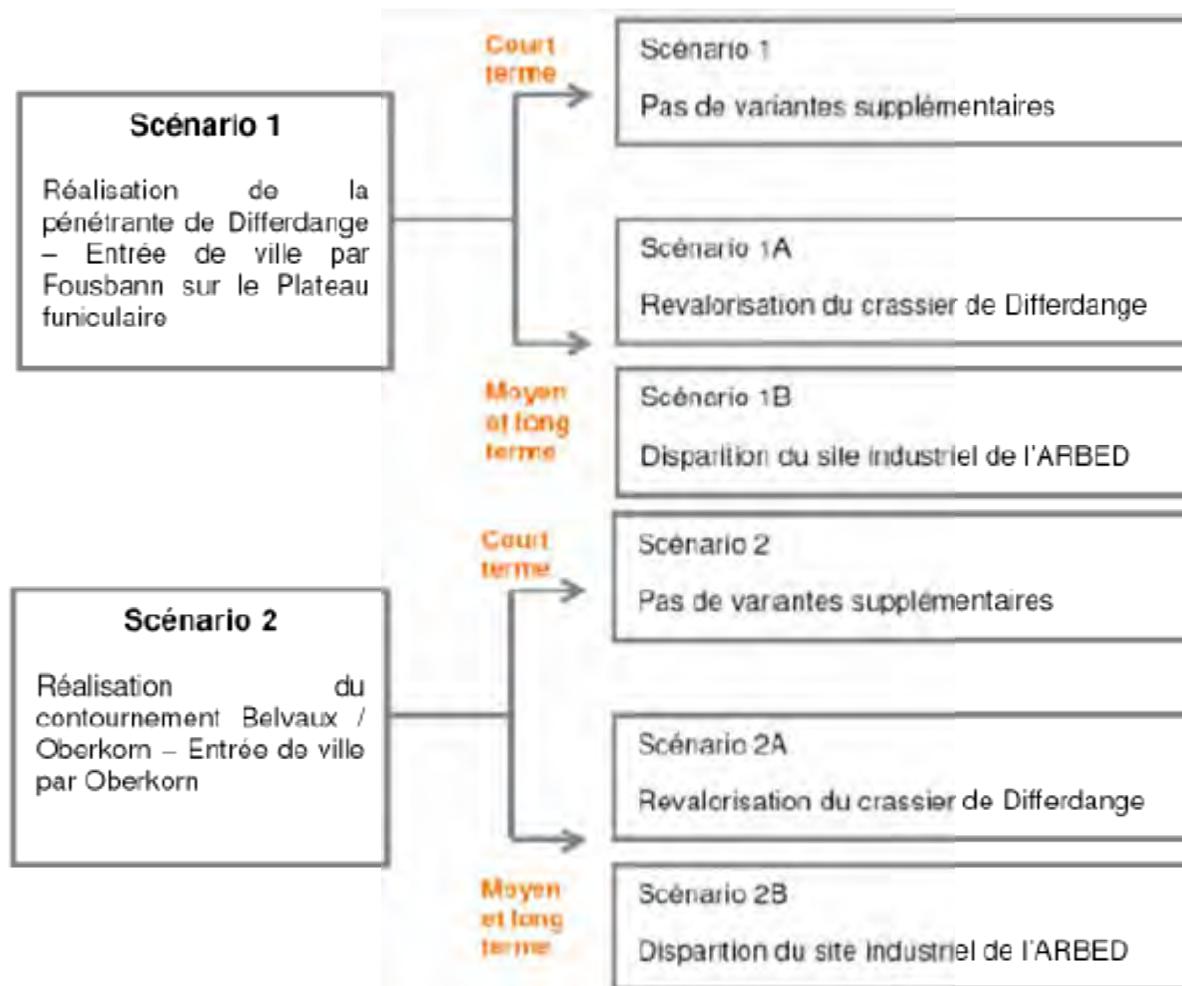
Um den Unterschied zwischen den Anhängen der Gesetze und den Anhängen dieses Berichts zu verdeutlichen, ist den nummerierten Anhängen der UEP jeweils ein A für "Anhang" vorangestellt. Eine Unterklassierung nummerierter Anhänge weist auf eine inhaltliche Zusammengehörigkeit oder verschiedene Teile eines Anhangs hin.

3. Inhalt und Ziele des PAG

La stratégie de développement de la commune de Differdange repose sur deux scénarios (extrait de l'EP 03/09/2012, p. 195) :

- « Le scénario 1 avec accès principal à Differdange depuis l'est par la nouvelle N31 et la desserte inter-urbaine Differdange-Sanem ;
- Le scénario 2 avec accès principal à Differdange depuis le sud par le contournement de Belvaux/Oberkorn.

Des scénarios secondaires d'accessibilité à la zone industrielle ARBED ont été développés sur base de ces deux scénarios principaux en diverses phases allant jusqu'à l'abandon des activités de l'ARBED à très long terme.»



Avantages et inconvénients des différents scénarios :

Scénario 1 :

| + | - |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Possibilité de créer une véritable entrée de ville ▪ Accès direct au centre de Differdange depuis la collectrice du sud ▪ Délestage du trafic de transit sur les rues de Belvaux, de Soleuvre et Emile Mark ▪ Possibilité de greffe entre Foussbann et Differdange, entre Differdange et l'Arbed, entre Differdange et Niederkorn, entre Niederkorn et l'Arbed | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entrée de ville au niveau plateau funiculaire – trafic dense / rond-point à agrandir |

Scénario 1A :

| + | - |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Revalorisation du crassier – amélioration de l'image de la commune ▪ Mise à disposition d'espaces pour zones d'activités – à voir si mixité avec habitat ▪ Possibilité de création d'une liaison entre Foussbann et Niederkorn ▪ Possibilité de création de liaisons lentes entre les différentes localités | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Création d'une importante zone d'activités – besoins réels ? ▪ Eviter une concurrence à Belval – trouver une synergie |

Scénario 1B :

| + | - |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Suppression des conflits entre urbanisation et zone industrielle ▪ Possibilité de création d'un nouveau noyau urbain – renforcement du centre ville de Differdange ▪ Renaturation de la Chiers sur toute la zone canalisée ▪ Création de liaisons lentes | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Disparition du moteur économique de la commune – perte d'emplois |

« Le scénario 1 a été choisi en raison de la faisabilité du contournement de Differdange. Les variantes A et B sont à prendre en considération, mais seront traitées dans le long terme. »

4. Kompatibilität mit übergeordneten Plänen

Zunächst erfolgt eine kurze räumliche Einordnung der Gemeinde in den politisch-geographischen Kontext. Anschließend werden Vorgaben der übergeordneten Pläne und Programme erörtert. Besonders für die plans sectoriels (PDS) gilt, dass nur die umweltrelevanten Aspekte betrachtet werden. Der Vollständigkeit halber werden alle PDS erwähnt und deren Umweltrelevanz ggfs. kurz beschrieben. Die PDS sind im Herbst 2014 aus der Genehmigungsrozedur genommen worden. Dennoch bieten sie bis zur Bekanntmachung der überarbeiteten PDS eine Orientierung zur funktionalen Einteilung der Gemeinde.

4.1 Programme Directeur d'Aménagement du Territoire (PDAT) 2003

La commune de Differdange, constituée des localités de Niedercorn, Obercorn, Lasauvage, Fousbann et Fond-de-Gras couvre une superficie de 22,2 km² et est bordée au Nord par la commune de Pétange et de Käerjeng, à l'Est par celle de Sanem et au Sud et Sud-ouest par la frontière avec la France. Käerjeng appartient au Canton de Capellen, et les autres communes à celui d'Esch-sur-Alzette.

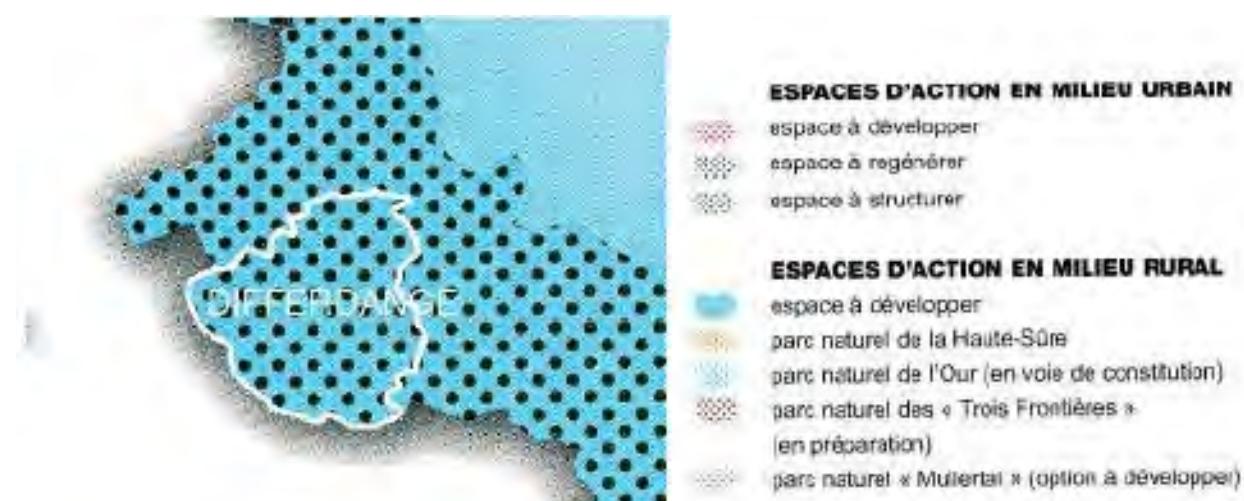


Abbildung 1: Espace d'action



Abbildung 2: CDA Differdange

Source : Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire

Differdange se situe dans la région d'aménagement sud couverte par **un espace à régénérer**, ce qui implique comme actions la reconversion des friches industrielles, la revalorisation de l'espace basée sur un développement régional durable intégrant de nouvelles activités économiques (développement culturel et touristique inclus), le renouvellement urbain, et la densification du PED.

Differdange constitue un **CDA d'ordre régional** et doit garantir ainsi les besoins courants de sa population. Elle se trouve à proximité d'Esch/Alzette, CDA d'ordre moyen, devant offrir des équipements et des services culturels, sociaux, administratifs et économiques de bon niveau.

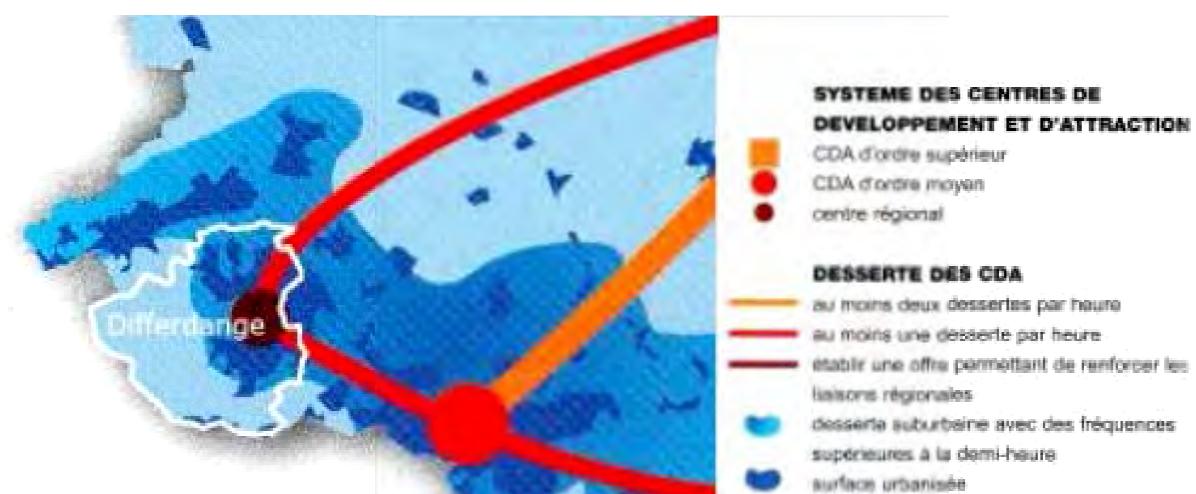


Abbildung 3: Transport en commun

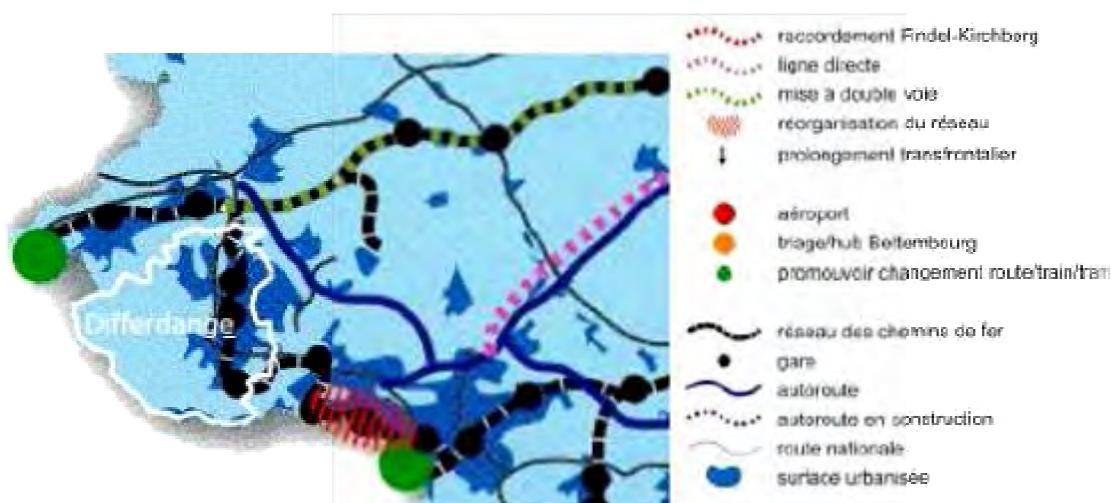


Abbildung 4: Chemin de fer

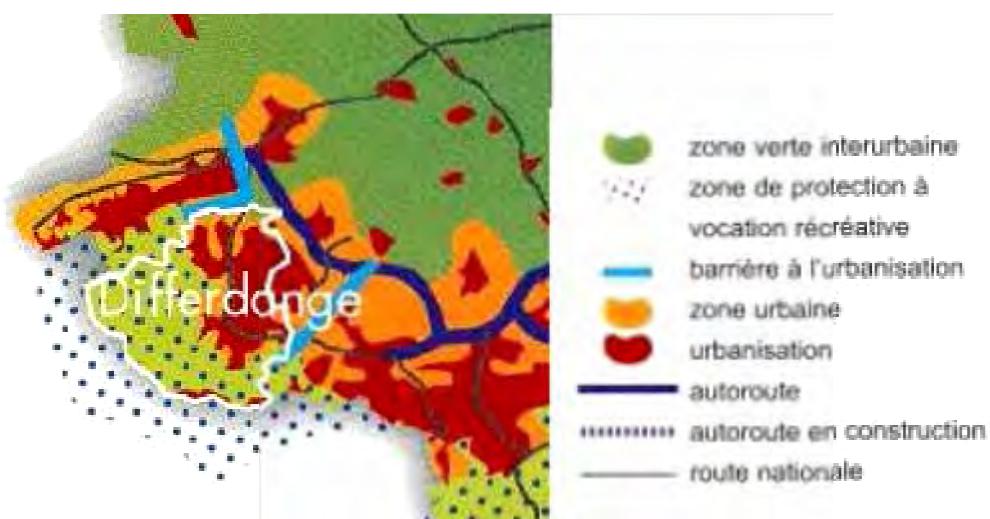
Source : Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire

De bonnes liaisons par transport en commun sont à garantir entre tous les CDA, avec au moins une liaison par heure entre la partie nord-est de la commune, « urbanisée », et Esch/Alzette.

La région sud possède le réseau de chemin de fer le plus dense du pays. La commune est ainsi reliée à Esch/Alzette à la France et à la Belgique avec trois arrêts sur son territoire, situés à proximité des noyaux urbains d'Obercorn, Differdange et Niedercorn.



Abbildung 5: Typologie de l'espace vert et développement urbain en general



Source : Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire

Abbildung 6: Typologie de l'espace verts et développement urbain en détail

La commune de Differdange est classée comme **espace urbain dense**, et appartient au Milieu urbain qui correspond à l'ancien bassin minier. Esch/Alzette est considérée comme espace très dense.

Si les parties nord et est de la commune sont destinées à rester très urbanisées, les parties sud et ouest appartiennent à une zone de protection à vocation récréative, s'étendant au-delà de la frontière, constituée en partie par les friches industrielles et le « Dogger-plateau ». Cette dernière présente un intérêt particulier au niveau du patrimoine culturel et naturel et sa mise en valeur devra respecter les principes d'un développement durable.

Le PDAT prévoit de préserver voire renforcer les « barrières à l'urbanisation » entre les zones urbanisées de Differdange et les zones de développement urbain, d'une part de la zone Pétange-Bascharage au nord, et d'autre part, la zone urbaine d'Esch/Alzette au sud.



Abbildung 7: Réseau des espaces naturels

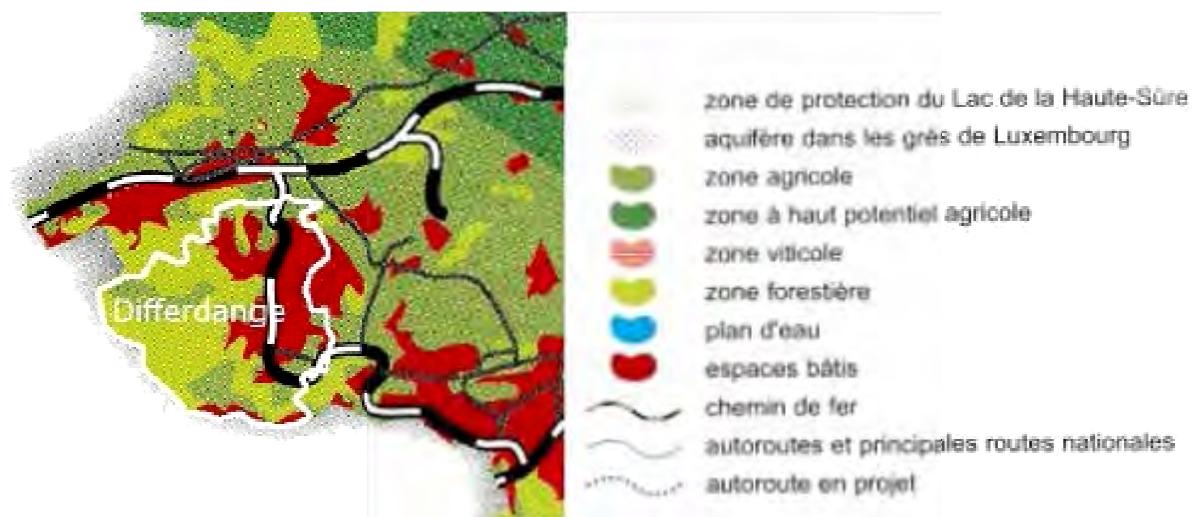


Abbildung 8: Occupation du sol et ressources naturelles

Source : *Programme Directeur de l'Aménagement du Territoire*

La partie ouest de la commune est considérée comme espace noyau pour la protection de la nature et des paysages, encerclé d'espaces de liaison important au niveau régional et national. Son haut potentiel écologique est à protéger contre l'urbanisation trop invasive.

Le territoire communal est composé de deux zones distinctes : à l'est les espaces bâties de Differdange, Obercorn et Niedercorn et à l'ouest la zone forestière recouvrant le « Dogger-Plateau », interrompue au nord-ouest et au sud-est par deux vastes espaces agricoles.

Conclusion

« La commune de Differdange, située au cœur de friches industrielles doit orienter son développement de manière à préserver les espaces naturels notamment à l'ouest sur le « Dogger-Plateau » et convertir les friches en fonction d'un développement durable. Il est cependant prévu que le site industriel soit un des derniers de la région sud à abandonner ses activités sidérurgiques.»

4.2 Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept (IVL) 2004

« L'IVL, concept intégré des transports et de l'aménagement du territoire comme l'indique son nom, tente de répondre au problème de la croissance économique et démographique qui lui est liée, en proposant un développement harmonieux entre «la croissance économique, l'armature urbaine, la structure des frontaliers, et l'infrastructure de la circulation».

Dans ce contexte, le développement communal doit tenir compte à l'ouest d'une zone Habitat doublée d'une zone de protection Oiseaux, correspondant à la zone du « Doggerstufe » s'étendant au-delà des frontières sud et ouest. A l'est, la ville de Differdange, Niedercorn et Obercorn, se trouve en limite du grand projet « Schlüsselbereich » qui prône une densification de l'habitat dans la partie sud (« Bereiche für Schlüsselprojekte »). Ce projet de développement devra intégrer des zones vertes («Urbaner Entwicklungsraum mit integrierten Freiräumen») notamment dans toute la partie urbanisée de la commune. La reconversion des friches industrielles prévue à l'est de Differdange («Sonstige Fläche») intègrer a une liaison chemin de fer avec les friches de Belval, incluant une gare d'un rayonnement de 1000m. »

4.3 Plans sectoriels

4.3.1 Plan directeur sectoriel lycées (PDS-Lycées ; RGD du 25/11/2005)

En 2005, la Commune de Differdange, est considérée comme située dans le **pôle d'enseignement sud**, fait partie de la zone présentant un **vide scolaire démographico-infrastructurel**. Les vides scolaires «démographico-infrastructurels» sont « caractérisés par une offre scolaire certaine et proche, mais insuffisante par rapport à la demande scolaire.»

Ce pôle d'enseignement est alors pourvu de trois lycées techniques et de deux lycées classiques, et au vu des flux scolaires interpôles constatés (+50% de ses élèves sont scolarisés dans la capitale), et de la future croissance démographique, l'offre est qualifiée de largement insuffisante par rapport à la demande future, avec un manque estimé à 3200 places (plus forte augmentation absolue des effectifs dans le pays).

Le PDS-Lycées prévoit ainsi de construire deux nouveaux lycées dans le pôle d'enseignement sud : l'un sur le site de Belval, l'autre à Pétange⁴.

Differdange dispose d'un bon accès au réseau de chemin de fer et une nouvelle ligne est prévue reliant directement le site de Belval au futur aménagement des friches industrielles de Differdange.

⁴Le premier a ouvert en 2011 (1500 élèves) et le second en 2009 (1800 élèves)

4.3.2 Plan directeur sectoriel Décharges pour déchets inertes (PDS-déchets ; 09/01/2006)

L'augmentation de population ayant engendré une forte augmentation des déchets inertes, liés notamment à la construction et afin de mieux gérer ces déchets, le plan directeur sectoriel a été réalisé pour définir comme décharges de tels déchets les « remblais de grande envergure à finalité définie ».

Le PDS-déchets arrête neuf régions destinées chacune à accueillir au moins une décharge pour déchets inertes. Differdange se situe dans la région d'aménagement sud-ouest, où aucune décharge n'est alors en exploitation. Il prévoit ainsi d'aménager des décharges à :

- Mondercange au lieu-dit « Crassier de Mondercange-Plateweiler »
- Bettembourg/Dudelange aux lieux-lieux-dits « a Maarken » et « hennescht Kandel »

4.3.3 Plan directeur sectoriel stations de base pour réseaux publics de communication mobiles (25/01/2006)

Ce plan sectoriel vise à gérer au mieux l'installation ou la modification des stations de base pour réseaux publics de communications mobiles, en soumettant les installations ou modifications à l'autorisation du Bourgmestre. Ces stations de base et leurs équipements «sont réputées faire partie des infrastructures admises dans les zones urbanisées ou destinées à être urbanisées ainsi que dans les zones destinées à rester libres (...) délimitées dans les PAG (...) ».

Le plan directeur prévoit plusieurs stations de base sur le territoire de la commune de Differdange pour les opérateurs suivants :

- Opérateur LuxGSM, P&T :
 - Obercorn : près du centre sportif,
 - Differdange : entre Fousbann et Differdange centre : au niveau du centre d'intervention et au nord du parc Gerlache
 - Niedercorn : au sud
- Opérateur Tango SA :
 - sur le Rattem
 - Differdange : entre Fousbann et Differdange centre, au niveau du centre d'intervention
 - au sud de Niedercorn
- Opérateur VOXmobile SA : deux stations
 - Differdange : entre Fousbann et Differdange centre, au niveau du centre d'intervention
 - Niedercorn : au sud

Plans directeurs sectoriels en projet :

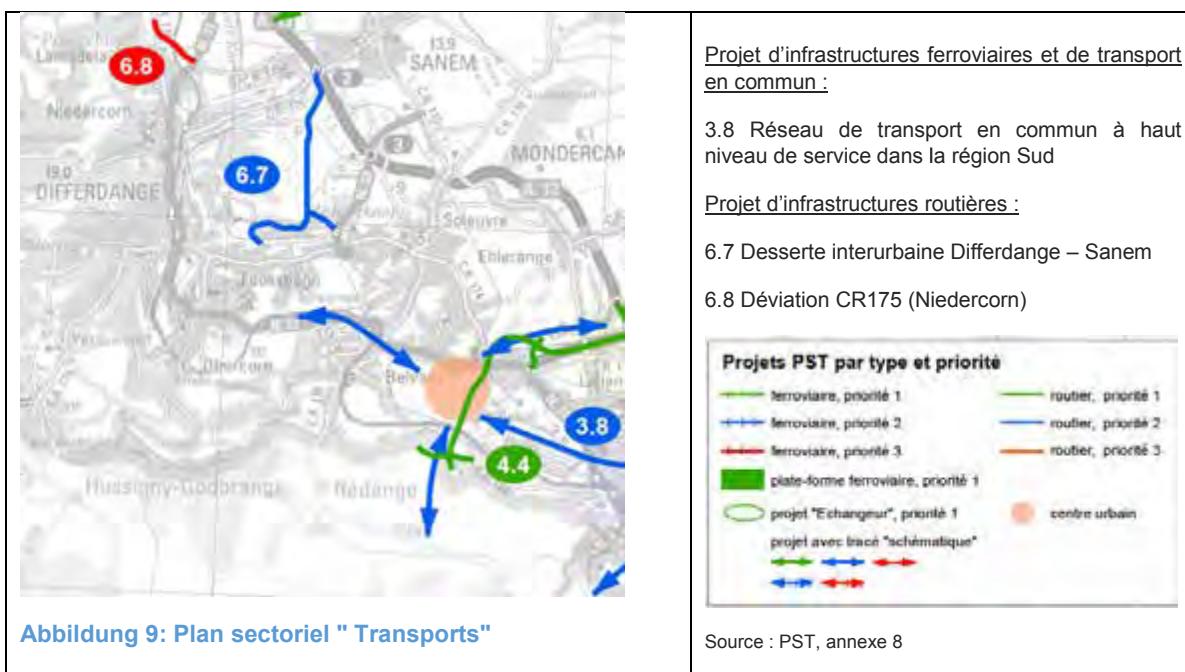
Les quatre projets de PDS, Transports, Zones d'activités économiques, Paysage et Logement, rendus publics fin juin 2014, ont été retirés de la phase procédurale le 28 novembre 2014 par le Conseil de Gouvernement, la décision prenant effet le 16 décembre 2014.

Les orientations des quatre PDS restent mentionnées comme options de développement dans le cadre de l'aménagement communal.

4.3.4 Plan directeur sectoriel transport (PDS-T)

Le Plan sectoriel transports propose une stratégie de transports et de mobilité qui est le pendant réglementaire de la stratégie globale pour une mobilité durable (MoDu - avril 2012) et qui a précisément pour objectifs de :

- Réserver des couloirs pour infrastructures routières et ferroviaires
- Améliorer et développer la mobilité douce
- Développer un système de gestion des emplacements de stationnement, en vue d'augmenter la part des transports collectifs dans le partage modal et de promouvoir la mobilité douce



La commune de Differdange est concernée par les prescriptions qui relèvent de ces trois objectifs.

Ainsi parmi les projets d'infrastructures repris tant dans le Plan Directeur Sectoriel Transport, le territoire de la commune de Differdange est directement concerné par les projets suivants :

Projets d'infrastructures ferroviaires :

- 3.8 Réseau de transport en commun à haut niveau de service dans la région Sud

Projets d'infrastructures routières :

- 6.7 Desserte interurbaine Differdange – Sanem
- 6.8 Déviation CR175 (Niedercorn)

La gestion du stationnement

La commune de Differdange est considérée comme « commune à dominante urbaine et périurbaine » selon l'annexe 2 du PST

Le PST définit pour ce type de communes un système normatif qui a pour principes :

- un socle fixe d'emplacements de stationnement
- la possibilité pour les communes de prévoir des suppléments provisoires (à restituer) et/ou définitifs
- catégories de sites selon la qualité de desserte par les transports collectifs
- la possibilité pour les communes d'adapter le nombre d'emplacements autorisables dans une marge de -10% à +10% pour des raisons urbanistiques ou architecturales dûment motivées.

4.3.5 Plan directeur sectoriel Logement (PDS-L)

Le projet de Plan sectoriel logement soutient le développement spatial sur le modèle de la concentration décentralisée, distinguant les centres de développement et d'attraction des centres régionaux. Dans ce contexte, il a les objectifs suivants :

- Contribuer à un accroissement du nombre de logements dans les communes prioritaires
- Limiter les extensions urbaines et progressivement le potentiel de croissance du nombre de logements dans les communes complémentaires
- Promouvoir la concentration des logements dans les espaces prioritaires d'urbanisation, en contribuant à une mixité habitat-travail
- Contribuer à la densification et au développement cohérent du tissu urbain, en promouvant une urbanisation faiblement consommatrice du sol
- Réserver des zones pour la réalisation de projets d'envergure destinés à l'habitat.

La Commune de Differdange est classée comme commune prioritaire, en raison de sa localisation dans la Région Sud et de sa qualité de CDA.

Les communes prioritaires doivent désigner dans leurs zones mixtes ou zones d'habitation soumises à un PAP « nouveau quartier » un potentiel de logement sur 12 ans (renouvelables) d'au moins 20% de leur parc de logements au moment de la mise en conformité, sous réserve de dérogation pour raisons d'ordre légal, social, ou économiques. Cette prescription ne s'applique qu'à la mise en conformité du PAG de la commune. Les zones inscrites en ZAD ou PAP « quartier existant » ne sont pas concernées.

Aucun des projets d'envergure inscrits dans le projet de PSL ne concerne la Commune de Differdange, un projet d'envergure est cependant situé dans une commune limitrophe, à Soleuvre (Scheierhaff).

Le PSL prévoit que chaque commune détermine un espace prioritaire d'urbanisation (EPU) pour l'habitat qui correspond en principe à la localité principale, sauf dans le cas d'une agglomération polycentrique ou d'une conurbation de localités attenantes répondant aux critères de l'entité spatiale urbanisée principale. Dans ces EPU, les PAP nouveau quartier doivent garantir des jonctions physiques et fonctionnelles avec le tissu urbain existant et des connexions aisées avec les équipements collectifs, services, commerces et transports collectifs. Les EPU doivent concentrer au moins 50% du potentiel de logement de la commune sauf motifs dûment argumentés. Dans les espaces non prioritaires (ENPU), seules des mesures d'arrondissement du tissu urbain sont autorisées sans pouvoir accueillir une croissance du nombre de logements supérieur à 10% par localité (20% pour les localités de moins de 20 logements).

Le PSL précise les densités de logements autorisées, à savoir pour une commune prioritaire :

- Dans l'espace prioritaire d'urbanisation, au moins 25 unités de logement par ha brut
- En dehors de l'espace prioritaire d'urbanisation, entre 15 et 25 unités de logement par ha brut

4.3.6 Plan directeur sectoriel zones d'activités économiques (PDS-ZAE)

Sur base de l'inventaire détaillé des zones d'activités économiques existantes, le projet du PSZAE estime que d'ici à 2030, quelque 723 ha devront être réservés à de nouvelles zones d'activités économiques (dont 551 ha à réservé aux ZA régionales ou nationales). Afin de limiter la consommation d'espace pour de telles zones à long terme, il encourage la coordination régionale et la coopération intercommunale pour la définition de nouveaux pôles d'activités. Le PDS-ZAE confirme les zones nationales et régionales existantes et propose la création de nouvelles zones d'activités et l'extension de certaines zones existantes, nationales et régionales.

Le PDS-ZAE distingue deux types de zones d'activités nationales:

1. **Zones d'activités économiques nationales [ECO-n]** : destinées aux entreprises de production, d'assemblage et de transformation et de prestations de service, moteurs du développement économique national.
2. **Zones d'activités spécifiques nationales [SP-n]**: destinées à accueillir les activités de développement sectoriel et entreprises fonctions spécifiques d'intérêt national (logistique, TIC, santé, stockage pétrolier, parc d'exposition, port de Mertert, etc.) ou.

La commune de Differdange possède une zone ECO-n, la zone de Differdange/Sanem (Hahnebësch), d'une surface de 91,98 ha, pour laquelle il n'est pas prévu d'extension.

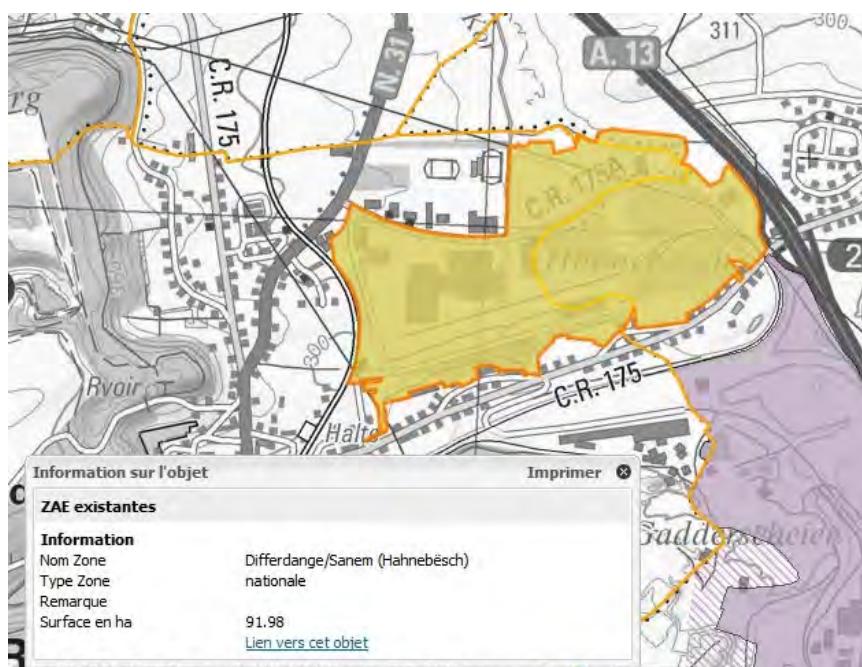


Abbildung 10: Zone d'activité Hahnebësch

Le PSZAE distingue **2 types de zones d'activités régionales**, ces zones devant être gérées par des syndicats intercommunaux.

1. **Zones d'activités économiques à caractère régional type 1 [Eco-r1]**
2. **Zones d'activités économiques à caractère régional type 2 [Eco-r2]**

La commune de Differdange n'est pas concernée par ces zones régionales.

4.3.7 Plan directeur sectoriel paysage (PDS-P)

Le plan sectoriel "Paysage" poursuit le double objectif de préservation et de développement des paysages luxembourgeois dans le contexte de la convention européenne du paysage qui met l'accent sur l'interaction entre l'homme et la nature pour façonner les paysages d'un territoire composé à la fois d'espaces naturels et d'espaces bâties. Il définit les unités paysagères par rapport à quatre thèmes fédérateurs : la qualité de vie, le patrimoine naturel, le patrimoine culturel et la biodiversité.

Il a pour objectif de dresser un cadre à l'aménagement du territoire et à la planification en termes de gestion, d'aménagement et de protection des paysages. A cette fin, il définit les catégories de paysages suivants :

- La zone de préservation des grands ensembles paysagers, destinée à préserver l'intégrité des grandes entités paysagères cohérentes et peu fragmentées,
 - La zone verte interurbaine, destinée à préserver l'intégrité d'un espace paysager entre agglomérations urbaines en expansion
 - Les coupures vertes, destinées à endiguer la création d'espaces bâties tentaculaires, à maintenir des surfaces de régulation climatique et des corridors écologiques
 - La zone pour la préservation d'un réseau écologique destinée à conserver et mettre en réseau les espaces naturels vitaux pour la flore et la faune à une échelle paysagère.
- Cette zone est subdivisée en :
- a) zone prioritaire du réseau écologique
 - b) zone d'importance particulière du réseau écologique
 - c) zone de corridor écologique

Le territoire de la commune de Differdange n'est pas concerné par la zone verte interurbaine mais se trouve inscrit localement dans les autres types de zones :

Les « zones de préservation des grands ensembles paysagers »



Abbildung 11: Grand ensemble paysager « Doggerstufe »

Le territoire communal fait localement partie du **Grand ensemble paysager « Doggerstufe »** (7).

La côte du Dogger est dominée par des surfaces forestières en pente proches de l'état naturel et de vestiges des anciennes exploitations de la minette à ciel ouvert. Le déclin de la sidérurgie extractive a permis à l'environnement naturel de reprendre ses droits ; une mosaïque de différents stades de la succession naturelle ainsi que des pâturages extensifs forment des habitats précieux pour la faune et la flore. La culture industrielle, les nombreux vestiges d'exploitations à ciel ouvert, mais également la présence d'éminents sites archéologiques confèrent à cette région une importance nationale. En raison de ses qualités paysagères et de son importance historico-culturelle, la côte du Dogger se prête idéalement aux activités récréatives à proximité immédiate d'espaces densément peuplés.

La délimitation de la « zone de préservation des grands ensembles paysagers » est associée aux prescriptions suivantes :

- l'interdiction de fragmentation par des éléments linéaires, à l'exception d'installation de transports et d'énergie, sous certaines conditions, et les pistes cyclables,
- l'interdiction de réaliser toute extension des zones urbanisées/ destinées à être urbanisées contribuant au mitage de l'espace, développement tentaculaire des localités et création de nouveaux îlots en zone verte

Les « coupures vertes »

Le territoire de la commune de Differdange est uniquement concerné par la coupure verte entre l'agglomération de Niedercorn et la localité de Pétange, en limite nord de la commune.

La délimitation de la « **coupure verte** » implique l'interdiction de réaliser une extension des zones urbanisées/ destinées à être urbanisées en direction de cette coupure verte, sous réserve de mesures d'adaptation et d'arrondissement justifiées.

Les zones pour la préservation d'un réseau écologique:

La zone prioritaire du réseau écologique couvre les zones noyaux, proches de l'état naturel et caractérisées par leur grande richesse en habitats et en biotopes naturels, en espèces rares et menacées ainsi que par une grande densité d'éléments structurants du paysage. La zone prioritaire du réseau écologique couvre une grande partie du territoire communal :

La commune de Differdange n'est pas couverte par une **zone d'importance particulière du réseau écologique**, ni par des **zones de corridors écologiques**.

La délimitation de la « **zone pour la préservation d'un réseau écologique** » impliquent les prescriptions suivantes :

- **Zone prioritaire du réseau écologique** : interdiction (1) de toute nouvelle désignation de zones urbanisées/ destinées à être urbanisées et toute fragmentation supplémentaire ; (2) de toute nouvelle construction ou agrandissement de construction existante affectant l'intégrité de l'espace naturel concerné (impact à déterminer par une SUP ou étude d'impact), à l'exception des pistes cyclables, chemins ruraux et forestiers et aménagements de réhabilitation de l'intégrité paysagère.

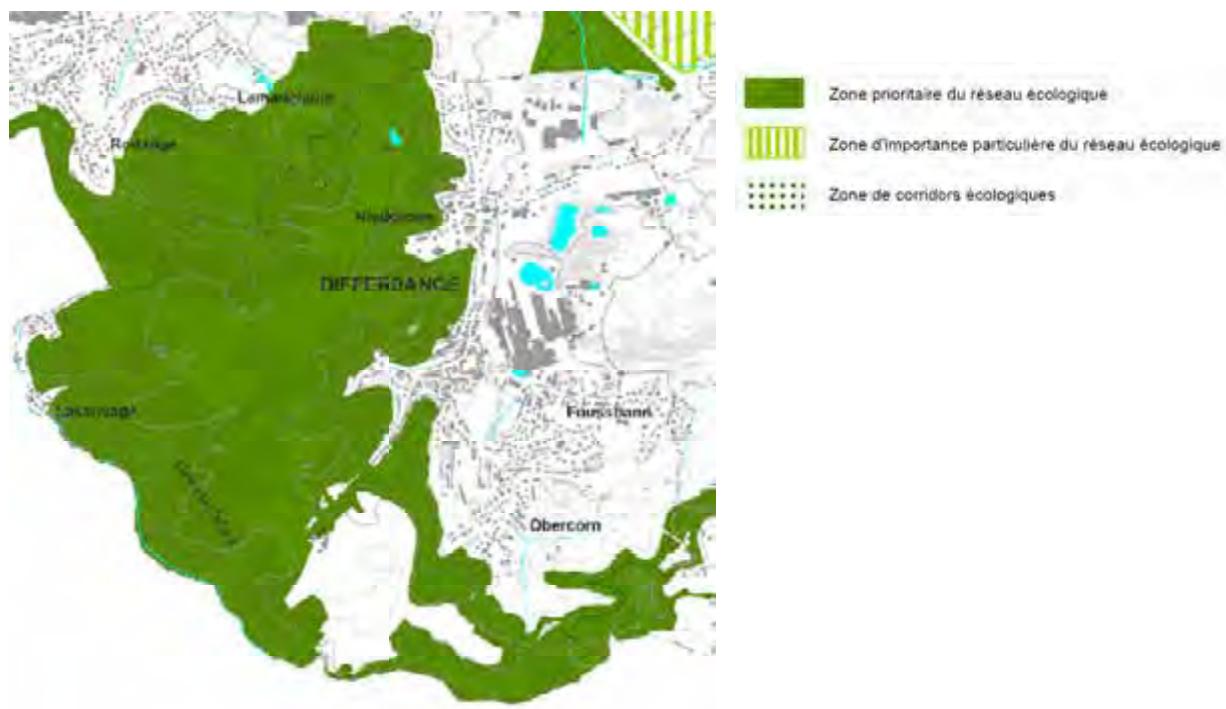


Abbildung 12: Zone prioritaire reseau ecologique

Source : Géoportail, 08/2014

La région de la Minette est unique en son genre au Luxembourg car elle héberge des sites sauvages en libre évolution. Les anciennes mines à ciel ouvert du Sud, sont marquées par une succession naturelle spontanée et la présence en nombres exceptionnels d'espèces rares et menacées.

5. Umweltzustand und Umweltprobleme in der Gemeinde

4.1 Schutgzut Bevölkerung und Gesundheit des Menschen

Le cadre de vie est un facteur essentiel de la qualité de vie. Tout changement peut provoquer une altération de la qualité de vie. Les influences négatives suivantes peuvent avoir un impact sur la santé des hommes :

- Les atteintes et dommages à l'environnement
- La pollution de l'air et le bruit causé par le trafic et l'industrie
- Les déficiences causées par l'agriculture
- Les lignes à haute tension, les antennes
- Les usines de traitement des eaux usées

Les atteintes et dommages à l'environnement (Umwelteinflüsse)

« Les atteintes au paysage ont été discutées dans les points précédents. En résumé, on peut citer les éléments suivants :

- Gonflements et rétrécissements dans les couches marneuses imperméables du Lias
- Effondrements (miniers notamment) dans les couches calcaires perméables du Dogger
- Erosion marquée sur les pentes fortes et déboisées
- Erosion éolienne des sols sur les anciens sites d'exploitation minière, dénudé de végétation
- Erosion mécanique des rives de la Chiers par le piétinement du bétail
- Contamination des sols par les émissions industrielles de l'ARBED
- Pollution industrielle des eaux de la Chiers
- Pollution industrielle de la faune et flore
- Crassiers de Differdange situés dans la vallée sensible du Reierbaach »

La pollution de l'air et le bruit causé par le trafic et l'industrie (Mobilität, Verkehrsbelastungen und Immissionen)

Selon les comptages de trafic réalisés sur le territoire de la Commune de Differdange autour de l'année 2000 pour le compte de l'Administration des Ponts et Chaussées, les axes routiers les plus fréquentés sont les suivants :

- Le Chemin Repris **CR174** (route de Soleuvre entre la rue Woiver et le contournement du centre de Differdange) : ± 12.000 véhicules en total (deux directions) par jour ;
- La **N31** entre Differdange et Niedercorn : ± 10.000 véhicules par jour
- Rue Emile Mark (entrée en centre-ville de Differdange) : ± de 10.000 véhicules par jour
- Rue G-D Charlotte (délestée suite à l'ouverture du contournement de Differdange) : ± 3000 véhicules par 24h.

Les comptages révèlent une quasi stagnation du trafic aux extrémités nord et sud de la commune, sur la N31 entre Niedercorn et Biff et sur la **N31** entre Obercorn et Belvaux, mais une forte augmentation sur la Collectrice du Sud - **A13** à la hauteur de Ehlerange. Depuis l'ouverture début des années 90 jusqu'à aujourd'hui le trafic a plus que doublé de 16.000 à 35.000 véhicules par 24h.

Avec l'ouverture de la seconde phase de la rocade de Differdange N32 jusqu'au centre de Differdange, le trafic dans la route de Soleuvre sera sensiblement réduit.

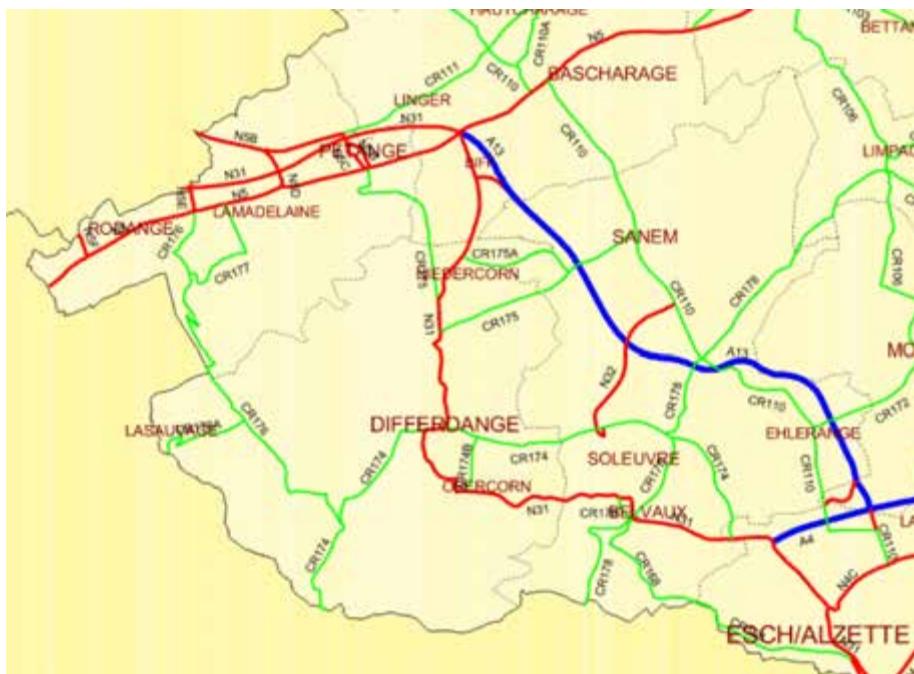


Abbildung 13: Extraits plan Ponts et chaussées

Bruit

Toutes les zones de bruit pour l'axe ferroviaire sont visibles sur le plan PAG projet provisoire. Pour la distinction des zones concernant le volume sonore de la voie ferrée, les cartes de bruit pour la journée et la nuit dans le géoportail sont été conseillées.

"Le seuil à viser à long terme et dont le dépassement actuel peut engendrer la mise en œuvre de mesures de réduction de bruit dans le cadre des plans d'action

$L_{den} \geq 65 \text{ dB (A)}$ et

Lnight ≥ 55 dB (A)

Lden est un indice de bruit moyen représentatif pour une journée de 24 heures, évalué sur une année complète et pour lequel la soirée est pénalisée de 5 dB(A) et la période de nuit est pénalisée de 10 dB(A).

Lnight est un indice de bruit moyen représentatif pour une nuit de 8 heures, évalué sur une année complète.⁵

Les déficiences causées par l'agriculture

L'agriculture est en régression constante sur le territoire de la commune de Differdange où les surfaces exploitées par l'agriculture se concentrent désormais principalement sur le Doggerplateau.

5 MEV (2014)

Pour un territoire de 21,4 km², selon les données du Statec, les terres utilisées par l'agriculture représentaient en 2008 un total de 342 ha (16%), dont 163 ha de terres labourables (47,7%), 178 ha de prairies et pâturages (52,0%) et 1 ha d'autres terres de culture.

Les lignes à haute tension, les antennes (Technogene Belastungen)

Concernant les surfaces à étudier dans la SUP, il existe une ligne de haute tension 65 kV de SOTEL depuis le plateau funiculaire en direction nord. Le dernier pylon de la ligne se trouve à l'est de la *Route de Pétange* au niveau de la fin d'agglomération de la localité de Niedercorn. A partir de là, la ligne est enterrée et continue vers la localité de Pétange.

Selon SOTEL, une zone tampon de 15 m est exigée de chaque côté horizontal de la ligne et au moins 5 m à la verticale entre la ligne et les toitures des bâtiments prévues.

L'entreprises de commodo classe 1

Les sites avec des entreprises disposant d'une ou plus autorisations commodo classe 1 sont mentionnés dans le chapitre de l'évaluation des surfaces.

La liste avec les entreprises commodo est disponible en annexe A10.

Réseau d'énergie

Selon l'EP "les réseaux d'énergie présents dans la commune de Differdange sont constitués du réseau de gaz de la SUDGAZ et du réseau d'électricité de la CEGEDEL. Une couverture totale des localités de la commune est assurée pour les deux réseaux précités."

Réseau de communication

Il y a un réseau téléphonique des P&T et le réseau de l'antenne collective. Les deux types de réseaux de communication couvrent l'ensemble du territoire communal.⁶

La carte en annexe A9 montre toutes les stations de base dans la commune.

Traitement des eaux usées (Abwasserbehandlung)

Localités de Differdange et d'Obercorn : Situation existante et projet

- Les localités de Differdange et d'Obercorn sont équipées d'un système mixte et raccordées directement au cours d'eau canalisé "Chiers". Un concept d'assainissement et l'installation d'un nouveau collecteur est en cours d'élaboration ;
- PAP du plateau funiculaire : un bassin d'orage est en état de projet : il collectera la totalité des eaux mixtes de la localité d'Obercorn et une partie de celles de la localité de Differdange
- Un deuxième bassin d'orage est prévu au niveau du stade "Henri Jungers" récupérant le reste des eaux mixtes de ces deux localités et une partie des eaux de la localité de Soleuvre.
- Une conduite de refoulement évacuera dans le futur les eaux usées de ces localités vers la station d'épuration de Pétange afin de pouvoir mettre la station d'épuration de Differdange hors service.
- Le cours d'eau "Chiers" restera canalisé sauf au niveau du plateau funiculaire où il fait l'objet d'un projet de renaturation.

⁶ Espace & Paysage (2012)

- Le cours d'eau "Kalkerbaach" actuellement canalisé et servant de collecteur des eaux mixtes des localités de Differdange-Fousbann et de Soleuvre sera aménagé à ciel ouvert.
- Un nouveau collecteur d'eaux mixtes sera réalisé dans le cadre de la rocade de Differdange en vue d'un raccordement de ces localités au bassin d'orage projeté au niveau du stade "Henri Jungers".

Localités de Niedercorn: Situation existante et projet

- La moitié de la localité de Niedercorn est assainie en système mixte et raccordée au collecteur d'eaux usées principal en direction de la station d'épuration de Pétange.
- La partie restante de la localité de Niedercorn est directement raccordée à ce collecteur.
- Deux bassins d'orage sont en projet, l'un au niveau de la "rue de Sanem", l'autre au niveau de la "route de Bascharage", pour récupérer la totalité des eaux mixtes de la localité.

Zone industrielle "Haneboesch": Situation existante et projet

- Secteur rive gauche de la Chiers
 - les eaux mixtes sont évacuées jusqu'à un déversoir:
 - les eaux de décharge s'écoulent en direction de la "Chiers" et les eaux usées sont raccordées au collecteur d'eaux usées vers la station d'épuration de Pétange.
- Secteur rive droite de la Chiers
 - les eaux usées et pluviales sont évacuées par une canalisation d'eaux mixtes jusqu'à un déversoir dont la décharge est évacuée vers le "Rouerbaach" alors que les eaux usées sont raccordées au collecteur de Sanem
 - un système séparatif est en projet : la canalisation d'eaux mixtes existante sera réservée aux eaux pluviales et une nouvelle canalisation d'eaux usées sera réalisée. Un bassin de rétention couplé à un bassin de sécurité récupérera toutes les eaux de pluie avant de se déverser dans la "Rouerbaach".

Zone industrielle "Gadderscheier": Situation existante et projet

- La zone industrielle dispose d'un système séparatif.
- Les eaux claires sont menées vers la "Chiers" via un bassin de rétention.
- Les eaux usées sont raccordées à la station d'épuration de Pétange via un collecteur d'eaux usées au niveau de la "rue de Sanem" à Niedercorn.

Localités de Niedercorn: Situation existante et projet

- La localité de Lasauvage est équipée en système mixte : la totalité de ces eaux est raccordée au bassin d'orage récemment réalisé,
- les eaux de décharge se déversent dans le cours d'eau "Réierbaach" et les eaux usées sont raccordées par pompage à la station d'épuration du SIAAL.

Effets positifs induits par les loisirs et la détente (Freizeit und Naherholung)

La commune de Differdange bénéficie de nombreuses attractions sportives, culturelles et de loisirs.

- **Le sentier « Giele Botter »** : 7 km dans la réserve naturelle « Prenzebierg »(± 225 ha) ; 270 espèces végétales différentes dont 37 sont sur la liste rouge des espèces protégées

et 300 espèces animales ; notamment pelouse à orchidée, la forêt pionnière, une hêtraie calcicole, une pelouse calcaire

- **Le parc municipal Grouwen** : sentiers, plantations d'allées, installation de bancs en bois naturel, aires de jeux, kiosques, etc ; endroit arboré et naturel
- **Le site de « Fond-de-Gras » et le train 1900** : ancien site industriel abandonné, à la limite de la commune de Pétange ; trains à vocation touristiques, qui traverse les sites du Prenzebierg, les collines de Lamadelaine et le Tetelbierg ; Minièresbunn qui relie Fond-de-Gras à Lasauvage
- **Le Musée Eugène Pesch** : au carreau de la Mine à Lasauvage ; outils de mineurs, fossiles, minéraux ainsi, collection philatélique et numismatique
- **Les sentiers de promenade :**
 - *Le sentier CFL Obercorn – Rodange : de la gare d'Obercorn à la gare de Rodange ; ± 18 km.*
 - *Le sentier CFL Obercorn – Niedercorn : ± 12 km ; passe par le Titelberg et la forêt Grouwen.*
 - *Le sentier Albert Ungeheuer : ± 11 km ; passe par Fond-de-Gras et Lasauvage.*
- **Le circuit du patrimoine culturel de la ville de Differdange** : départ au pied du Plateau funiculaire, passe par le Tillebierg et se termine à la gare de Differdange

4.2 Schutzgut Pflanzen, Tiere, biologische Vielfalt

Um den seit Jahrzehnten fortschreitenden Verlust der Biodiversität in Flora und Fauna einzudämmen, wurden auf Grundlage der europäischen FFH- und Vogelschutzrichtlinie Schutzgebiete auf internationaler sowie nationaler Ebene ausgewiesen. Zusätzlich zu den aus den EU-Richtlinien in nationales Recht umgesetzten Natura-2000-Gebieten, bestehen nationale Naturschutzgebiete, die zwar bisher noch nicht durch ein RGD bestätigt sind, jedoch in der UEP und der "Verträglichkeitsvorprüfung mit nationalen Schutzgebieten" Berücksichtigung finden.

Des Weiteren bietet eine Biotopkartierung für den Innenbereich und Außenbereich (siehe Anhang A11 a und A11 b) eine Übersicht über alle in der Gemeinde und an den inneren Grenzen vorkommenden nach Art. 17 geschützten Biotope, die es laut Naturschutzgesetz vollständig zu erhalten gilt. Diese Art. 17 Biotope sind getrennt von den Schutzzieilen der Lebensräume o.g. Schutzgebiete zu betrachten.

Darüber hinaus sind die Lebensräume der Tierarten der Anhänge 2 und 3 nach Art 17 des Luxemburgischen Naturschutzgesetzes sowie des Art. 4.1 und 4.2 der Vogelschutz-Richtlinie zu den Brut-, Zug- und Überwinterungsvögeln rechtlich geschützt ("habitats d'espèces"). Das Vorkommen dieser Arten bezieht sich nicht auf FFH- oder Vogelschutzgebiete, für die Erhaltungsziele und Zielarten festgelegt wurden, sondern auf nicht geschützte Flächen, welche Habitate der entsprechenden Arten darstellen können.

Über den Anhang 6 des Luxemburgischen Naturschutzgesetzes sind weitere Tier- und Pflanzenarten, die integral - ebenfalls unabhängig vom Vorkommen in ausgewiesenen Schutzgebieten oder außerhalb davon - nach Art. 20 und 28 geschützt sind.

Dieser zweite Teil (Anhang 6) umfasst den Schutz der relevanten Arten über ihre Lebensräume unter dem Aspekt Artenschutz.

Luxemburg hat zudem bereits einige Aktionspläne für Tiere, Pflanzen und Lebensräume (plans d'action espèce et habitats) erstellt, um diese mit der Umsetzung gezielter Maßnahmen zu schützen.

Weiterhin stellt das Musée national d'histoire naturelle du Luxembourg (MNHN) Daten geschützter Tier- und Pflanzenarten zur Verfügung. Die Daten der Flora und Fauna für die Gemeinde Differdange werden im Verlauf dieses Kapitels aufgezeigt und auf ihr Vorkommen innerhalb des Bauprimeters der Gemeinde hin überprüft.

Für die Fledermaus- und Avifauna, sowie für die Wildkatze stehen Gutachten von Experten zur Verfügung.

In der artenschutzrechtlichen Prüfung sind die Ergebnisse zu den Arten der Anhänge 3 und 6 sowie die in der Liste der Brut- und Zugvögel Luxemburgs enthaltenen Arten und die Daten des MNHN bzw. aus den Gutachten der drei Experten vereint.

4.2.1 Schutzgebiete

Résumé de l'Etude préparatoire version du 03/09/2012 (pp. 106-108).

Die Gemeinde Differdange zählt laut Karte in Anhang A12 die folgenden zwei Natura 2000 Gebiete:

- FFH-Schutzgebiet **LU0001028 "Differdange Est – Prenzebierg / Mines et carrières** (ca. 1156 ha). Es umfasst einen großen Teil im Bereich der ehemaligen Erzabbaustätten im westlichen Gemeindegebiete von Differdange.
- Vogelschutzgebiet **LU0002008 "Minière de la région de Differdange"** (ca. 685 ha). Es befindet sich ebenfalls im westlichen Teil der Gemeinde Differdange, deckt sich zum Teil mit der Ausdehnung des FFH-Gebietes, aber erstreckt sich teilweise über weitere bewaldete Bereiche des alten Erzabbaugeländes.

Giele Botter, Tillebierg und Galgebierg werden von beiden Schutzgebieten umfasst.

Außerdem verfügt die Gemeinde über ein südwestlich von Obercorn gelegenes Naturschutzgebiet (DIG), welches von der allgemeinen Absichtserklärung 1981 als Naturschutzgebiet vorgeschlagen wurde, jedoch noch kein legales Statut besitzt und über keine Auflagen verfügt. Die Abgrenzungen dieses Gebietes sind noch nicht endgültig festgelegt.⁷

- Naturschutzgebiet (DIG) **RD 00 Kiermerchen/Scheiergrond**

Im Nordwesten der Gemeinde befindet sich ein Schutzgebiet, welches geschützte Zonen von nationalem Interesse (Naturschutzgebiete und Waldreservate) nach dem geänderten Gesetz vom 19. Januar betreffend den Schutz der Natur und der natürlichen Ressourcen umfasst. Es ist mit Auflagen belastet, welche durch ein RGD festgelegt sind. Das Schutzgebiet liegt auf dem Gemeindegebiet von Differdange und Pétange. Es schließt mit dem Giele Botter Teile des FFH-Gebietes ein.

- Klassifiziertes Naturschutzgebiet **RN RD 15 "Prenzebierg"** (ca. 255 ha)

⁷ geoportail.lu

An der nördlichen Gemeindegrenze liegt das Klassifizierte Naturschutzgebiet **RN ZH 85 "Dreckwiss"**, welches zwar nicht mehr in der Gemeinde Differdange liegt, aber an eine zu untersuchende Fläche angrenzt.

Unter Anhang J befindet sich im Anschluss an das Natura 2000 Screening auch eine Vorprüfung zu den oben genannten nationalen Schutzgebieten.

4.2.2 Flora

Daten aus der EP und aus der Datenbank des MNHN

Die beiden nach Anhang 6 NSG (entspricht Anhang 4 der FFH-RL) geschützten Pflanzen Grünes Besenmoos und Prächtiger Dünnfarn sind in der Gemeinde Differdange für die Jahre von 2006-2016 nicht über das Naturkundemuseum gemeldet worden. Ein Vorkommen ist jedoch auch auszuschließen, da die Gemeinde nicht den geeigneten Lebensraum für diese beiden Arten mit ihren spezifischen Habitatansprüchen bietet.

Zur Flora der Gemeinde allgemein ist anzumerken, dass Pflanzen jeglicher Art den Emissionen der Stahl-Industrie ausgesetzt sind und die Pflanzen somit verunreinigt sind.⁸ Daraus lässt sich ein verminderter Gesundheitszustand der Vegetation in Differdange ableiten.

Daten aus dem PNPN

Der Plan National Pour la Protection de la Nature (PNPN), welcher für den Zeitraum 2007-2011 ausgelegt war, befindet sich zur Zeit in einer Überarbeitungsphase. Bis zur Veröffentlichung des aktualisierten Plans behält dieser jedoch seine Gültigkeit. Darin wurden die folgenden zwei strategischen Ziele formuliert:

- *"Enrayer la perte de la biodiversité à l'horizon 2010, en particulier par le maintien et le rétablissement d'un état de conservation favorable des espèces et des habitats menacés, d'intérêt national ou communautaire."*
- *"Préserver et rétablir les services et processus écosystémiques à l'échelle paysagère et nationale."*

Für das konkrete Ziel „*Renforcement de la mise en œuvre de mesures concrètes en faveur de la protection de la nature*“ wurden mehrere prioritäre Maßnahmen erstellt, von denen die erste eine Ausarbeitung und Umsetzung von Aktionsplänen national geschützter Arten und Lebensräume (plans d'action espèces et plans d'action habitats) erfordert.

Laut PNPN sind folgende Aktionspläne für die Gemeinde Differdange relevant, unabhängig davon, ob Nachweise auf oder in der Nähe der Flächen vorliegen, da sie sich auf die gesamte Gemeinde beziehen und daher im Kontext zu betrachten sind:

- Scorzonère des prés - *Scorzonera humilis*
- Bongerten - *vergers*
- Pelouses calcaires

Über die Pflanzen hinaus sind folgende Aktionspläne für die Gemeinde Differdange von Bedeutung, da die Gemeinde Bereiche mit diesen Lebensraumtypen enthält:

⁸ Espace & Paysage (2012)

- Sources non exploitées pour l'alimentation en eaux potables - Quellen und Quellbäche (im Südosten konzentriert)
- Mares des millieux ouverts - Naturnahe Stillgewässer im Offenland (im alten Tagebaugebiet im Westen)

4.2.3 Fauna

Daten aus der EP und der Datenbank des MNHN

Für die Gemeinde Differdange sind in den Jahren 2006-2016 Nachweise von geschützten Arten nach Anhang 6 des Luxemburgischen Naturschutzgesetzes enthalten. Es handelt sich um folgende Arten: Zauneidechse, Mauereidechse, Schlingnatter und Kammmolch sowie Großer Feuerfalter und Schwarzer Feuerfalter. Alle Nachweise dieser Arten befinden sich außerhalb des bestehenden Siedlungsraumes. Aufgrund der artspezifischen Habitatansprüche, die sich nicht oder nur wenig mit den Ausstattungen der Flächen decken, wird nicht davon ausgegangen, dass diese Arten innerörtliche Flächen als überlensnotwendige Lebensräume nutzen.

Dennoch kann nicht ausgeschlossen werden, dass Individuen dieser Arten - bei geeigneter Habitatstruktur - innerorts vorkommen, diese aber nicht in der Datenbank des MNHN erfasst sind.

Einen Überblick über die in Differdange geschützten und beim Naturkundemuseum gemeldeten Arten geben die Kartenausschnitte in Anhang A13 b-g entnommen aus der Datenbank des MNHN. In der Liste unter Anhang A13 a geprüft wurden lediglich diejenigen Arten, deren Vorkommen nicht bereits in Stellungnahmen von Experten überprüft worden sind.

Zur Fauna der Gemeinde allgemein ist anzumerken, dass - ebenso wie die Pflanzen - Tiere jeglicher Art den Emissionen der Stahl-Industrie ausgesetzt sind und diese somit verunreinigt sind.⁹ Daraus lässt sich ein verminderter Gesundheitszustand der Tierwelt ableiten.

Daten aus dem PNPN

Nachfolgend sind Aktionspläne für alle nach Anhang 6 geschützten Tierarten mit Vorkommen in Differdange aufgeführt:

- Großer Feuerfalter - *Lycaena dispar*
- Triton crêté - *Triturus cristatus*
- Lézard des murailles - *Podarcis muralis*
- Lézard des souches - *Lacerta agilis* + Coronelle lisse - *Coronella austriaca*
- Chat sauvage - *Felis silvestris silvestris*
- Vespertillion à oreilles échancrées - *Myotis emarginatus*

⁹ Espace & Paysage (2012)

- Grand rhinolophe - Rhinolophus ferrequinum
- Alouette lulu - Lullula arborea
- Milan royale - Milvus milvus

Die Aktionspläne sollten bei der Umsetzung des PAG Beachtung finden.

Ergebnisse der Gutachter

Gessner Landschaftsökologie bezüglich der Fledermausfauna:

"Im Umkreis von 5 km zu den vorgesehenen Flächen in der Gemeinde Differdange liegen sichere Nachweise von 16 Fledermausarten vor und Hinweise auf vier weitere Arten [siehe Tabelle 3 in der Stellungnahme Gessner Landschaftsökologie]. Dies entspricht einem sehr breiten und hochwertigen Artenspektrum. Zu den sicheren Nachweisen gehören vier Arten des Anhangs-II der FFH-Richtlinie: die Große Hufeisennase, die Bechsteinfledermaus, das Große Mausohr und die Wimperfledermaus. Sichere Nachweise liegen bezüglich Reproduktionsstätten innerhalb der Gemeindefläche für die Zwergfledermaus vor. Weiterhin werden Wochenstuben der Bechsteinfledermaus innerhalb der FFH-Gebiete "Differdange Est - Prenzebierg / Anciennes mines et Carrières" und "Massif forestier du Aesing" vermutet, sowie eine Wochenstube des Kleinen Abendseglers im Umfeld des Natura-2000-Gebietes "Massif forestier du Aesing"

[...]"

Das aus zwei Teilen bestehende Gutachten zu den Fledermäusen befindet sich in Anhang A14 a-b.

Centrale ornithologique bezüglich der Avifauna (siehe Anhang A15):

"Die Gemeinde Differdange ist von einer einzigartigen Topographie sowie abwechslungsreichen und oftmals besonders strukturreichen Landschaften gekennzeichnet. Auch innerhalb des Siedlungsraumes existieren zahlreiche interessante Habitate und Gehölzstrukturen. Dieses oft abwechslungsreiche Mosaik bietet zahlreichen Arten - insbesondere den typischen Arten des Siedlungsraumes - oftmals ideale Bedingungen. Zusätzlich zu diesen "innerstädtischen" Lebensräumen, existieren in der direkten Umgebung der Gemeinde Differdange noch zahlreiche landwirtschaftlich genutzte Offenlandbereiche, welche typischen Offenlandarten einen potentiellen Lebensraum bieten."

[...]"

GeoData bezüglich der Wildkatze:

"Il existe 1 observation récente du Chat sauvage sur le territoire de la Commune de Differdange. Il s'agit d'une observation basée sur une photo (phénotype). D'autres observations, en partie incertaines ou non datées, sont plus anciennes.

[...]

La commune de Differdange est traversée par un corridor d'intérêt local qui s'étend du Fuusbësch (au NE de Fond de Gras) vers le sud pour se bifurquer dans le Groussebësch.

Une branche quitte le territoire national en direction OSO et l'autre se prolonge vers le sud pour ensuite longer la frontière jusqu'à l'est de Hüssigny-Godbrange [...]

Das Gutachten zur Wildkatze ist in Anhang A16 zu finden.

In den vorangegangenen Modifications ponctuelles wurde jeweils bereits mittels einer visuellen Darstellung auf die Maßnahmen verwiesen, jedoch sollte die Umsetzung flächenübergreifend erfolgen und daher in der SUP Phase 2 zentral für alle zu bebauenden Flächen in konkreter Form dargestellt werden.

Das Ergebnis von p.a.c.t. bezüglich der Artenschutzprüfung (siehe Anhang A17a) zu planungsrelevanten Arten lautet folgendermaßen:

"Nach den Ergebnissen der Untersuchungen zur Artenschutzprüfung im Rahmen der Neuaufstellung des Plan d'aménagement Général der Gemeinde Differdange kommen im Wirkungsraum des Vorhabens mehrere artenschutzrechtlich relevante Arten vor, darunter vor allem Arten der europäischen Vogel- und Fledermausfauna. Für einige dieser Arten verbinden sich mit dem Vorhaben Beeinträchtigungen unterschiedlicher Schwere, so dass nur unter Realisierung von Maßnahmen Verbotstatbestände nach Art. 20 Naturschutzgesetz vermieden werden können. Der Großteil der Beeinträchtigungen kann durch allgemeine Maßnahmen vermieden bzw. ausgeglichen werden und damit das Eintreten eines Verbotstatbestands verhindert werden."

4.3 Schutzgut Boden

4.3.1 Geologie

Die in der Gemeinde Differdange vorkommenden geologischen Formationen entstammen dem Erdzeitalter des Jura vor mehr als 150 Millionen Jahren und gehören zu den jüngsten geologischen Schichten Luxemburgs, die eine leichte Ausrichtung nach Süd-West aufweisen. Grob lässt sich die Geologie der Gemeinde in drei Schichten einteilen:

Der Talboden an den tiefstgelegenen Bereichen der Gemeinde besteht aus Schwemmland. Entstanden ist das Schwemmland durch Ablagerungen des Flusses Chiers mit dem Ende der letzten Eiszeit. Damit bildet es die jüngste der geologischen Schichten der Gemeinde.

Die Doggerschichten stammen aus der Zeit des mittleren Jura und treten im Bereich der ehemaligen Erzabbaugebiete (Minette) zutage (siehe Karte Geologie in Anhang A18). Das Gestein, dessen Farbe je nach Zusammensetzung variieren kann, besteht aus eiförmig in Schichten gewachsenen Eisenmineralen, welche in mehreren Schichten abgelagert wurden. Im Abbau des Eisenerzes liegen die Wurzeln des wirtschaftlichen Erfolges der Gemeinde.

Oberhalb der eisenhaltigen Schichten befinden sich graue Glimmermergel. Die mehrere Meter mächtigen kalkhaltigen Doggerschichten bestehen aus hartem Gestein, welche sich als gebankte Formationen zeigen. Die Steinblöcke sind als Baumaterial für Gebäude nutzbar.

Im Tal von Lasauvage hat das kalkhaltige Grundwasser durch Ausfällung des Kalkes einen Felsen aus Kalktuff gebildet, der lokal "cornière" genannt wird. Der Tuffstein stellt ein zerbrechliches und der chemischen Erosion gegenüber anfälliges Gestein dar, von dem manchmal Blöcke ins Tal hinunter fallen.

Die ältesten Gesteinsschichten in der Gemeinde Differdange bestehen aus tonigen Mergelschichten aus der Zeit des Lias, die von sandigen Mergeln überlagert werden. Das Mergelgestein des Lias besteht hauptsächlich aus blättrig-weichem und wasserundurchlässigem Mergel, der unter Einfluss von Wasser sehr schnell erodiert und zu Schluff wird. Die witterungsbeständigeren sandigen Mergel umschließen einen Grundwasserkörper, der zur Wasserversorgung der Ortsteile Niederkorn, Differdange und Oberkorn beiträgt. Die Quellen der *Chiers* werden durch das Wasser dieses Gesteins gespeist.

Durch die unterschiedlichen Schichten von hartem und weichem Gestein, besteht eine große Gefahr von Erdbewegungen in der Gemeinde. Insbesondere Bodenhebungen durch die weichen Schichten des Lias und die Absenkungen der eisen- und kalkhaltigen Schichten des Dogger durch den Minenbetrieb stellen Gefahren dar. Im Parc Grouwen der Grube Tillebierg sind Senkungen dieser Art festzustellen.

4.3.2 Relief

Das Relief der Gemeinde Differdange ist geprägt von den Folgen der unterschiedlich stark erosionsanfälligen Gesteinsschichten. Unterteilt ist die Gemeinde in eine Hoch- und eine Tiefebene. In der Tiefebene beläuft sich die Hangneigung auf größtenteils maximal 7% (siehe Karte Hangneigung in Anhang A19). An wenigen Stellen ist das Gelände bis zu 15% im Bereich des Tieflandes geneigt, was jedoch auf anthropogene Veränderungen der Landschaft hindeutet (z.B. Erhebung längs der Eisenbahnlinie zwischen Differdange und Niederkorn). Die Hangkanten weisen hingegen im Hangfußbereich Hangneigungen von mehr als 12 - 15% auf. Zur Geländeoberkante erhöht sich die Neigung bis auf 21% oder mehr.¹⁰

Die isoliert stehende Erhebung "Rattem" im Süden der Gemeinde stellt einen Zeugenberg dar und ist durch die Erosion der weicheren Gesteinsschichten entstanden. In Differdange ist dieser Hügel der einzige Zeugenberg, weitere sind in der Nachbargemeinde Sanem zu finden.

Im Westen befindet sich der 419 m hohe Thillebierg mit dem Grubenbecken und eine steil abfallende Hangkante in Richtung Osten. Durch die Einschneidung des Baches *Cronsnière* ist parallel dazu eine zweite Hangkante entstanden, durch welche die Hochebene unterteilt wird. Der maximale Höhenunterschied zwischen der Hoch- und Tiefebene beträgt 144 m.

Aus den Hangkanten in Richtung Talbereich treten mehrere Zuflüsse der *Chiers* aus, welche selbst ebenfalls ihren Ursprung im Bereich der südlich gelegenen Hangkante hat.

4.3.3 Pedologie

In Abhängigkeit der geologischen Formationen verfügt die Gemeinde Differdange über verschiedene Bodentypen. Auf dem Grundgestein des Doggers finde sich tonige, schwere und trockene Böden, die sowohl als Kulturland genutzt als auch mit Dornensträuchern bewachsen sind. An den Hangkanten erlaubt das Vorkommen von Tuffstein das Wachstum von Kalkbuchenwäldern.

¹⁰ Oekobureau (2014)

In der Tiefebene kommen tonig oder schluffige, manchmal leicht feuchte Böden vor, die durch den Charakter des Schwemmlandbodens eine gute Grundlage für die Landwirtschaft bieten. Im Tal der Chiers reichen die Böden hingegen nur für eine Beweidung, da sich die Bearbeitung der Böden als schwierig gestaltet.

Der Großteil der Böden der Gemeinde Differdange besteht aus tiefgründigen, wenig sauren und nährstoffreichen Braunerden.

Mit der unterschiedlichen Zusammensetzung der Bodenarten sowie weiteren abiotischen Faktoren (Wind, Wasser) und anthropogenen Einflüssen (Emissionen der Stahlindustrie, Viehhaltung) ergeben sich Phänomene, die im Zusammenhang mit der Neuaufstellung des PAG von Bedeutung sein können.

Dies sind z.B.

- Erosion an steilen, abgeholzten Hängen
- Winderosion auf dem Hochplateau, Abtrag der Schluffsschichten, Verkahlung
- Mechanische Erosion des Ufers der *Chiers* durch Viehtritte im Uferbereich
- Verunreinigung des Bodens durch industrielle Emissionen der Stahlindustrie

Die Karte zu den Böden der Gemeinde Differdange befindet sich in Anhang A20.

4.3.4 Bodengüte

Die Bodengüte in Anhang A21 ist in einer provisorischen Karte aus dem Jahr 2013 dargestellt und weißt Flächen in der Gemeinde Differdange aus, welche als "excellent, good, average, poor, non-agricultural area" gekennzeichnet sind. In der Gemeinde Differdange reicht die Bodengüte von überwiegend guten ("good") bis sehr guten ("excellent") Böden, wobei diese Bereiche der Böden zum großen Teil in der westlichen Hälfte und ein kleinerer Teil im südöstlichen Teil der Gemeinde Differdange liegen. Die besiedelten Räume liegen bis auf größere Flächen im Südwesten im landwirtschaftlich nicht genutzten Gebiet ("non-agricultural area").

Abgesehen von den weitläufigen guten bis sehr guten Böden auf dem Dogger-Plateau, liegen die guten bis sehr guten Böden in (von Siedlungen fast gänzlich umschlossenen) Bereichen der Talsohle, die mit dem PAG urbanisiert werden soll.

4.3.5 Altlasten

Laut Altlastenkataster stehen in der Gemeinde Differdange viele Bereiche großflächig unter Altlastenverdacht. Besonders betroffen sind Bereiche, die zu den Industrieanlagen der ARBED gehören und sich östlich der Nord-Süd gerichteten Eisenbahnlinie befinden. Weiterhin sind Flächen innerhalb des Siedlungsraumes von Niederkorn, Differdange und Oberkorn von Altlastenverdachtsflächen betroffen. Zum Teil liegen die Flächen in Häuserreihen mit Wohnbebauung.

Die als Rohdaten vorhandenen Altlasten(verdachts)flächen ("Sites contaminés ou assainis - SCA" und "Sites potentiellement contaminés - SPC" sind auf der Karte in Anhang A1 dargestellt.

4.4 Schutzgut Wasser

4.4.1 Grund- und Trinkwasser

Die Gemeinde Differdange verfügt über drei Wasserbehälter, welche die Ortsteile der Gemeinde mit Trinkwasser versorgen (siehe Anhang A22). Einer befindet sich als Pumpstation mit 345m ü. NN in Niederkorn an der Rue Titelberg und verfügt über ein Volumen von $2 \times 2.500\text{m}^3$, eine weitere Pumpstation (Station de Hussiany) befindet sich am Waldrand nahe des CR 174 in Richtung Vesquenhaff und der dritte Wasserbehälter steht im Norden des Zeugbergs Rattem auf 364m ü. NN mit einem Fassungsvermögen von $2 \times 1.500\text{m}^3$. Das für die SUP relevante Gebiet beschränkt sich auf zwei Zonen, welche die Ortsteile mit Trinkwasser versorgen. Die größte Zone, die den ganzen Norden von Niederkorn bis Foussbann abdeckt, ist an den Wasserbehälter "Niederkorn Greitebierg" angeschlossen. Die Trinkwasserversorgung des Ortskerns von Differdange sowie die des südlichen Siedlungsbereichs bei Oberkorn wird über den Wasserbehälter "Obercorn Rattem" gewährleistet. Das zuständige Syndikat für die Trinkwasserversorgung der Gemeinde ist das SES (Syndicat des Eaux du Sud).

Die Gesamttrinkwasserreserven der Gemeinde Differdange belaufen sich auf 8.000m^3 , wobei mit einem täglichen Verbrauch von ungefähr 3.800m^3 gerechnet wird.¹¹

Aus der vorliegenden Datenbasis wird nicht ersichtlich, ob die zur Verfügung stehende Trinkwassermenge für das zukünftige Wachstum der Gemeinde ausreichend ist.

Dieser Aspekt muss in der zweiten Phase der SUP durch Zahlen abgedeckt sein und für die Zunahme der Bevölkung ausreichen, damit der PAG umgesetzt werden kann.

Bezüglich der Wasserqualität geht aus den Angaben des CASIPO zu den Altlasten-(verdachts)flächen hervor, dass das Grundwasser an manchen Stellen mit hohen Konzentrationen an Quecksilber und Molybdän belastet ist. Beide chemische Elemente sind per se nicht gesundheitsschädlich, jedoch kommt es auf die jeweilige enthaltene Menge im Wasser an, die jedoch nicht bekannt ist. Diese Stoffe sind im Zusammenhang mit der Stahlindustrie zu sehen.

Im Umwelbericht sollte belegt werden, dass die Menge der jeweils ins Grundwasser übergehenden Stoffe keine gesundheitliche Gefahr darstellt. Da sich die Stoffe im Grundwasser befinden und dieses mobil ist, ist die Thematik flächenübergreifend abzudecken. In den Matrizen wird nur auf den Flächen darauf hingewiesen, die den bekannten Standorten der Vorkommen am nächsten liegen.

Weiterhin liegen in Bezug zur Wasserqualität keine Angaben vor.

4.4.2 Oberflächengewässer (Fließgewässer)

In Bezug auf Fließgewässer verfügt die Gemeinde über den Fluss *Chiers*, der das Gemeindegebiet - größtenteils verrohrt - von Südwest nach Nordost durchquert.

¹¹ Espace & Paysage (2012)

Von der Quelle an im Süden des Siedlungsgebietes fließt die *Chiers* - gespeist durch einen von Osten zufließenden Bach - in Richtung Rue des Champs. Mit Beginn der Wohnbebauung fließt das Gewässer unterirdisch bis zur Parkanlage nördlich der Avenue Charlotte. Von dort an läuft die *Chiers* oberirdisch über ca. 500 m bis zum Parc de Recyclage, wo sie wiederum verrohrt unterhalb der Industrieanlagen bis ca. 600 m vor der nördlichen Gemeindegrenze erneut offen verläuft, bevor sie das Gemeindegebiet verlässt. Im offenen Bereich der Parkanlage ist ein Renaturierungsprogramm geplant.

Außer der *Chiers* bestehen weitere Fließgewässer, die unterhalb des großen Industriegeländes in Rohren gefasst fließen und mit der Kläranlage nördlich des Industriegebäudekomplexes verbunden sind.

Laut Karte Hydrologie in Anhang A23 befinden sich in der Gemeinde Differdange 12 Quellen, die allesamt sehr konzentriert im Süden und vereinzelt im Südosten von Oberkorn auftreten und in neun von 12 Fällen direkte oder indirekte Zuläufe der *Chiers* bilden.

4.4.3 Hochwassergefahr

Die Gefahr von Überschwemmungen mit ist laut geoportail in der Gemeinde Differdange nicht gegeben, da keine überschwemmbaren Zonen mit starker, mittlerer oder geringer Wahrscheinlichkeit (HQ_{10} , HQ_{100} oder $HQ_{extreme}$) vorliegen.

4.4.4 Stillgewässer

Verteilt über das gesamte Gemeindegebiet befinden sich 19 meist sehr kleine Stillgewässer. Diese Tümpel sind vor allem an der südwestlichen Gemeindegrenze sowie im alten Erzabbaugebiet zu finden. Innerhalb des Siedlungsraumes befinden sich mehrere größere Teiche und eine Kläranlage zwischen den Gleisverbindungen und dem Gebäudekomplex der Eisen- und Stahlindustrie. Die Teiche sind als Becken für Kühlwasser in der Produktion der Schwerindustrie angelegt worden und durch die Emissionen der Produktion belastet. Dennoch zählen sie laut Biotopkartierung zu Art. 17 geschützten Biotopen.

Ganz im nordöstlichen Teil des Gemeindegebietes befindet sich eine Nassbrache/ein Kleinseggenried, welches durch den aus Sanem kommenden *Rouerbaach* gespeist wird. Auch nahe der Bahngleisen im Südosten von Rattem befindet sich entlang des Nebenflusses der *Chiers* eine kleine Nassbrache. Im Quellbereich der *Chiers* ist ebenso ein kleiner vernässter Bereich erkennbar, der zu den Nassbrachen/Kleinseggenrieden zählt (siehe Anhang A23).

4.4.5 Abwasserbehandlung

Das Abwasser der Gemeinde wird über drei Netzanschlüsse abgeführt. Der Ortsteil Niederkorn ist an die Kläranlage Pétange angeschlossen, während dasjenige von Differdange und Oberkorn über die Kläranlage Differdange im Mischsystem gereinigt wird.

Dabei geht das Wasser nach der Reinigung in die kanalisierte *Chiers* über¹². Eine kleine Zone zwischen den beiden Einzugsgebieten der Kläranlagen auf Höhe des nördlichen Industriekomplexes zwischen Differdange und Niederkorn ist an das Netz der ARBED angeschlossen.¹³

Die zuständigen Abwassersyndikate sind in der Karte A24a dargestellt.

Zur Zeit läuft eine allgemeine Studie zur Abwasserentsorgung der Gemeinde, um den zukünftigen Anforderungen der Siedlungserweiterungen durch die Neuaufstellung des PAG gerecht zu werden. Ebenfalls laufen momentan die Berechnungen zum Wasserverbrauch der geplanten Anzahl an neuen Einwohnern für die zusätzlichen Wohngebiete. In Anhang A24b und A24c befinden sich provisorische Karten für den nördlichen und südlichen Teil der Gemeinde zum bisher vorgesehenen Abwassernetz.

Die Ergebnisse zur Kapazität der Abwasserentsorgung müssen mit dem Einreichen der Phase 2 der SUP vorliegen und belegen, dass die Abwasserentsorgung für den Siedlungszuwachs gesichert ist.

4.5 Schutzgut Klima und Luft

Das Klima der Gemeinde Differdange lässt sich grob in zwei Bereiche einteilen. Im Westen im Bereich des Dogger-Plateaus und der Schichtstufen sind mit dem Wald und den offenen Wiesen Kaltluftentstehungsgebiete sowie Übergangszonen an den Hängen vorhanden. Von den Hängen gelangt laut Klimakarte in Anhang A25 frische Luft in das Tal. Die Fließrichtungen der Kaltluft werden dabei von kleinen Taleinschnitten bestimmt. Die Hauptfrischluftzufuhr wird über die Hochebene geleistet. Eine weiteres wichtiges und nicht zu unterschätzendes Kaltluftentstehungsgebiet befindet sich östlich sowie südlich des Ortsteils Oberkorn. Dort wird eine wichtige Kaltluft-Abflussbahn in Richtung Oberkorn von zwei Seiten gespeist.

Kaltluftentstehungsgebiete benötigen unbewachsene, vegetationsbestandene Flächen (Wiesen), um warme Luft abzukühlen und einen tageszeiten- und reliefabhängigen Luftmassenaustausch gewährleisten zu können.

Die Parkanlage westlich von Fousbann mit der in dem Bereich offen fließenden *Chiers* gilt als "wichtiger innerstädtischer klimatischer Ausgleichsraum". Siedlungsräume am Rand sind durch "Stadtrandklima mit geringer Wärmebelastung" gekennzeichnet.

Der zweite Klima-Bereich der Gemeinde setzt sich zusammen aus einer großen Fläche der Überwärmung durch industrielle Überbauung. Dieser Teil umfasst das Werksgelände der Eisen- und Stahlindustrie zwischen Niederkorn und Differdange. Nach Westen und Süden hin bildet der versiegelte und überbaute Bereich Barrieren der Frischluftzirkulation, von denen sich die Wärmebelastung jeweils in die Richtung weniger stark belasteter Bereiche umliegender Quartiere ausdehnt. Diese führen in zwei von drei Fällen in Richtung verdichteter Siedlungsbereiche, die bereits eine Eigenbelastung durch dichte Bebauung und einen hohen Versiegelungsgrad erfahren. Auf der Klimakarte vom Oeko-Bureau sind diese Bereiche, zu denen auch die Siedlung in Niederkorn gehört, als "Stadtklima mit mittlerer bis hoher Überwärmung durch Bebauung" gekennzeichnet.

¹² Espace & Paysage (2012)

¹³ Schroeder & Associés 2006 (Réseau d'assainissement - Situation générale 7/2006)

Im Norden der Gemeinde herrscht eine besondere Klimasituation. Im Bereich der nördlichen Gemeindegrenze bis in den südlichen Bereich der Gewerbezone hinein zieht sich eine feucht-kalte Zone, welche auch als Kaltluft-Sammelgebiet bezeichnet wird. Dort treten noch spät im Jahr Fröste auf. Bedingt durch die Ansammlung von Feuchtigkeit auf dem Talboden mit flachem Relief steht dort oftmals Nebel.

In der vorläufigen EP wird das Klima mit den drei Aspekten "Air polluées, Gelées tardives et brouillard" umschrieben.¹⁴

4.6 Schutzgut Landschaft

Gemäß der geologischen Abfolge der Gesteinsschichten und dem daraus resultierenden Relief ergeben sich laut Oeko-Bureau vier verschiedene Landschaftsräume. Im Bereich der Siedlungen liegt die Talaue der Korn mit Inselbergen, nach Westen und Süden folgen die Hangkanten der Doggerschichtstufe. Daran schießt sich überwiegend nach Westen hin das Dogger-Plateau an. Westlich dieses Plateaus liegt das Reiherbachtal, welches jedoch für die Neuaufstellung des PAG nicht relevant ist.

Aus den unterschiedlichen Landschaftsräumen ergeben sich Sichtbeziehungen und Sichtgrenzen, welche ebenfalls in der Karte des Oeko-Bureau markiert sind. So ergeben sich vom näheren Umfeld aus negative Sichtbeziehungen zur Industrie, welche in etwa den Mittelpunkt des besiedelten Bereiches von Differdange darstellt.

Positive Sichtbeziehungen sind anzahlmäßig häufiger vertreten. Sie erlauben einen als positiv zu wertenden Blick von der Bebauung auf Waldränder oder auf die Hangkanten der Doggerschichtstufe. Der Zeugenberg *Rattem* ist als Landmarke "Inselberg" gekennzeichnet¹⁵ und stellt eine Erhebung in der Landschaft mit Fernwirkung dar. Vor allem von den Freiflächen im Süden (Foussbann) aus gesehen, die bisher unbebaut sind, bildet der Zeugenberg ein herausragendes Landschaftmerkmal.

4.7 Schutzgut Kultur- und Sachgüter

Selon l'étude préliminaire (chapitres 3.3 et 3.6), la commune de Differdange dispose des atouts suivants:

- centre ancien digne de protection disposant d'un patrimoine bâti assez homogène datant en grande partie d'avant les guerres mondiales ;
- espace public caractéristique de la Grand-rue avec ses trottoirs en escaliers, digne de conservation ;
- Atteinte au patrimoine à certains endroits, par des immeubles mal intégrés au tissu existant Grand-rue et place Gerlache ;
- nombreuses cités ouvrières qui mettent en valeur l'identité industrielle de la commune dont les plus anciennes sont à Differdange/ Obercorn et à Lasauvage, et les plus nombreuses à Foussbann ;
- site du Doggerplateau avec Fond de Gras : qualités historiques et de loisirs à protéger et à mettre en valeur ;
- menace pour le patrimoine résultant de la possibilité de construire deux étages de plus que l'existant, dans la cité rue du Funiculaire.

¹⁴ Espace & Paysage (2012)

¹⁵ Oekobureau (2015 e)

Liste des monuments classés

Niedercorn :

- Le site de l'ancien refuge dit "Galerie Hondsbesch", parcelle inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niedercorn, sous le numéro 797/7698. Arrêté du Conseil de gouvernement du 18 janvier 1991.

Inventaire supplémentaire des monuments nationaux (l'état du 5 décembre 2003)

Differdange :

- Les immeubles sis 18, 20, 22, 24, rue Victor Hugo, faisant partie des parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 354/3822 et 352/2348 et l'immeuble sis 20, rue Saint-Nicolas, faisant partie des parcelles inscrites au cadastre de la Ville de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 354/3822 et 356/4364. - Arrêté ministériel du 11 avril 1991 ;
- Les maisons sises 69 à 113, rue Emile Mark, inscrites au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 1250/5495, 1250/5496, 1250/5497, 1250/5498, 1250/5499, 1254/5500, 1254/5501, 1254/5502, 1254/5503, 1254/5504, 1254/5505, 1254/5507, 1261/5508, 1261/5509, 1261/5510, 1261/5511, 1261/5512, 1261/5513, 1262/5514, 1262/5515, 1262/5516 et 1262/5517. Décision ministérielle du 16 octobre 1986 ;
- L'embouchure de l'accès principal de la galerie Thillenberg, sis à Differdange, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous les numéros 726/9179, 712/1927 et 725/9178. La mesure de protection porte en surface sur une aire ayant 25 mètre pour rayon, le milieu de l'entrée dans la galerie étant pris comme centre. Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.

Lasauvage :

- Le carreau des mines sis à Lasauvage, comprenant bâtiments et places, inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section B de Differdange, sous le numéro 1565/8354. Arrêté ministériel du 19 juillet 2001.

Niedercorn :

- Le monument du souvenir, reconstruit au lieu-dit "Jungenbusch", inscrit au cadastre de la commune de Differdange, section A de Niedercorn, sous le numéro 1569/7254. Arrêté ministériel du 31 octobre 1937.

Obercorn :

- Le clocher de l'église paroissiale d'Obercorn, faisant partie de la parcelle cadastrale inscrite au cadastre de la commune de Differdange, section C d'Obercorn, sous le numéro 130/6414. Arrêté ministériel du 5 novembre 2002. »

Listes bâtiments et façades à protéger 22/05/2015

Les bâtiments et façades à protéger sont affichés sur le plan de synthèse (voir annexe A1). La liste se trouve en annexe A26.

Arbres remarquables

Il n'y a pas des arbres remarquables sur toutes les surfaces à étudier par la SUP.

Archéologie

La commune de Differdange dispose de trois zonages archéologiques.

1. Terrains avec des sites archéologiques majeurs, classés monument national, inscrit à l'inventaire supplémentaire, ou en cours de classement (Zone rouge)
2. Terrains avec des vestiges archéologiques connus (Zone orange)
3. Terrains avec potentialité archéologique (Zone beige)

Les surfaces à étudier dans la SUP se limitent sur les zones en orange et en beige. La carte archéologique et des données textuelles avec des instructions d'action sont disponibles en annexe A27 a-d.

6. Umwelterheblichkeitsprüfung

Die Matrizen zu Einschätzung der Erheblichkeit der Planungen auf die Schutzgüter befinden sich in Anhang A6.

Ergänzend dazu folgt in diesem Kapitel eine Darstellung aller relevanten Aspekte der Schutzgüter mit anschließendem Fazit.

6.1 Ortschaft Niedercorn

Surface D1, Niedercorn, rue Prinzenberg



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 30,12 |
| PAG en vigueur: | zone KLG, zone SU "MU", Modification PAP no. 8835 |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Weide |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est pas située dans ou à proximité d'une zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone n'est pas située à proximité d'établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente pas de biotope protégé au titre de l'Art. 17. La zone est directement bordée par deux zones Natura 2000 à l'ouest (zone Habitat LU0001028 Differdange Est – Prenzebierg / Anciennes mines et Carrières, et zone Oiseau LU0002008 Minière de la région de Differdange – Giele Botter, Tillebierg, Rollesbierg, Ronnebierg, Metzebierg et Galgebierg) et est contigüe à une zone de jardin dans le projet de PAG (JAR). La lacune se trouve principalement dans le tampon de 30m des zones Natura 2000.

Données du MNHN

Les données du MNHN fournissent des preuves pour le Triton crêté et une preuve pour le lézard des murailles dans la zone Habitat Natura 2000 à proximité de la lacune. La constitution de la surface n'est pas compatible avec les habitats typiques de ces deux espèces.

Pour le Triton crêté la "Artenschutzprüfung" dit "*mehrlicher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et les habitats des ces espèces.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Le résultat du "Natura 2000 Screening" selon le résumé du bureau d'étude p.a.c.t. pour cette surface concernant le FFH-Schutzgebiet est ce qui suit:

"Bei der Ausweisung und Umsetzung der Fläche sind keine erheblichen Auswirkungen auf das FFH-Schutzgebiet Differdange Est - Prenzebierg / Anciennes mines et Carrières im Hinblick auf seine Schutzziele, Lebensräume und Arten zu erwarten, wenn die Vermeidungs- und Verminderungsmaßnahmen umgesetzt werden."

Folglich ist keine FFH-Verträglichkeitsprüfung durchzuführen."

Le résultat concernant le Vogelschutzgebiet est ce qui suit:

"Bei der Ausweisung und Umsetzung der Fläche sind keine erhebliche Auswirkungen auf das Vogelschutzgebiet Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebierg, Rollesbierg, Ronnebierg, Metzerbierg et Galgebierg im Hinblick auf seine Schutzziele und Arten zu erwarten."

Folglich ist keine Verträglichkeitsprüfung durchzuführen."

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Le résultat concernant la zone humide Petange - Prenzebierg et des biotopes présentes est ce qui suit:

"Die geplante Nutzung als Wohnzone der Flächen ist mit dem Naturschutzgebiet Prenzebierg verträglich. Es müssen keine Schutzmaßnahmen ergriffen werden."

Es ist keine Verträglichkeitsprüfung notwendig."

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotential - allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang oder Ausgleichsmaßnahmen (CEF)"

*"Auf der Fläche D1 kann mittels **allgemeiner Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen** ein artenschutzrechtlicher Konflikt vermieden werden."*

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent:

Braunes Langohr, Breitflügelfledermaus, Graues Langohr, , Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Mückenfledermaus, Nordfledermaus, Rauhautfledermaus, Teichfledermaus, Zweifarbfledermaus, Zwergfledermaus, Wildkatze

Pour les chauves souris, le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"Fläche an sich ohne besondere Bedeutung, grenzt jedoch an potenziell essentielle Jagdhabitare an (Waldrand des FFH-Gebietes)"

Concernant le chat sauvage (Wildkatze), l'Artenschutzprüfung indique le résultat de l'évaluation de GeoData *"Fläche liegt innerhalb eines Korridors von lokalem Interesse"*.

Il y a des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris proposé.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS). Cependant la visite du terrain montre la présence d'eau et de végétation associée.



Abbildung 14: L'eau de surface traversant le mur

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est constituée d'une prairie humide avec présence d'eau et des plantes liés au milieu humide comme carex et roseaux.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Sans objet

Pente

La zone est marquée par une pente de 2-7% orientée sud-est.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

D'un point de vue paysager, le projet de PAG entraîne la reconversion d'une zone de jardin (KLG) en une zone urbanisable, et d'une zone libre de construction en une zone potentiellement bâtie. Cependant il est à noter que les parcelles au nord et au sud de celles-ci sont déjà bâties, de même que les parcelles à l'est, de l'autre côté de la rue Prinzenberg. Ainsi la construction de cette parcelle libre engendrera certes une densification tentaculaire, mais en cohérence avec l'urbanisation actuelle et viendra combler une lacune existante dans un tissu peu dense. Par ailleurs, cette zone constitue une entrée de localité secondaire et bénéficie d'un aménagement de voirie succinct (alignement d'arbres, places de stationnement le long des voies, trottoirs) qui est à renforcer et compléter (arbre au sud de la zone, poursuivre l'alignement jusqu'aux premières constructions).

Les biens culturels et matériels

SMNHN

Cette lacune n'est pas greffé d'un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte un peu plus que 0,3 ha, le CNRA est à contacter par la commune.

Fazit:

Es handelt sich um eine Baulücke innerhalb des 30 Puffers von zwei Natura 2000 Gebieten, wodurch eine Anfrage beim MEV notwendig wird. Eine FFH-Vetraglichkeitsprüfung ist aufgrund des Ergebnisses des Natura 2000 Screenings nicht notwendig. Aufgrund der Lage der Fläche innerhalb eines besiedelten Bereichs ist eine Bebauung mit dem Schutz der Wildkatze kompatibel, obwohl die Fläche innerhalb eines Wildkatzenkorridors von lokaler Bedeutung liegt. Für Fledermäuse werden durch die Nähe zum Waldrand Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang empfohlen. Die Problematik des Hangwassers auf der Fläche ist der Gemeinde bekannt und kann durch technische Maßnahmen behoben werden.

Insgesamt sind mittlere Auswirkungen für die Baulücke zu erwarten.

Les surfaces D2 et D3 sont déjà traitées dans la Modification ponctuelle "Rue Prinze-bierg".

Surface D4, Niedercorn, rue Prinzenberg (HAB-2)



| | |
|-----------------|---------------------------|
| Größe [a]: | 9,4 |
| PAG en vigueur: | RWob II |
| PAG projet: | HAB-2 |
| Realnutzung: | Wiese, reich strukturiert |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est située à proximité d'une zone de bruit ferroviaire, elle jouxte à l'est la limite des 60dB Lden, et des 50dB Lnight.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité (environ 75m) d'un établissement de classe 1, le Centre intégré pour personne âgées, sis au 1 rue de Pétange, à l'est de la zone. Vu la nature de cette activité, il n'y a pas d'incidence à attendre de cette situation.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Les données du MNHN indiquent des preuves pour le Triton crêté et le lézard des murailles dans la zone habitat Natura 2000 à proximité de la lacune. La constitution de la surface n'est pas compatible avec les habitats typiques de ces deux espèces.

Concernant le Triton crêté l'Artenschutzprüfung dit "*mehrfacher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et les habitats des ces espèces.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y a pas de zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de l'Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotential - allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang oder Ausgleichsmaßnahmen (CEF)"

"Auf der Fläche D4 kann mittels allgemeiner Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen ein artenschutzrechtlicher Konflikt vermieden werden.

Sind Quartiere in den Bäumen vorhanden, so müssen diese entsprechend ausgeglichen.

Das Ergebnis der Artenschutzprüfung wäre in diesem Fall anders zu beurteilen."

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent: Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Große Bartfledermaus, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nymphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Wasserfledermaus, Zwergfledermaus

Pour les chauves souris, le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"Obstbäume bieten baumbewohnenden Arten Quartiermöglichkeiten".

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris sont proposé.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est constituée d'une pelouse plantée de bosquets et d'arbres fruitiers.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement, la zone n'est pas concernée par des sites potentiellement pollués.

Pente

Le terrain est marqué par une légère pente de 2-5% orientée à l'est.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

D'un point de vue paysager, le projet de PAG ne modifie pas la constructibilité de la zone, il prévoit une affectation en HAB-2, là où le PAG en vigueur la classait en HAB-1. Il s'agit d'une zone richement structurée, avec des bosquets, des arbres fruitiers. La destruction totale du verger aura un impact visuel et paysager fort, ainsi il peut être proposé d'intégrer une partie de ces arbres au projet futur et de maintenir tout l'arrière de la parcelle en jardin afin d'assurer la continuité du corridor écologique formé par le cœur de l'îlot auquel la zone appartient.

Les biens culturels et matériels

SMNHN

Cette lacune n'est pas greffée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit:

Es handelt sich um eine Baulücke, deren nicht geschützter Obstbaumbestand Quartierpotential für baumbewohnende Fledermausarten bietet. Empfohlen wird im Hinblick auf die Lage innerhalb eines bebauten Bereiches - abweichend von den Expertenaussagen - eine Kontrolle auf Besatz vor Fällung, da die Bäume auf der Parzelle so stehen, dass der Großteil wahrscheinlich nicht erhalten bleiben kann.

Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D5, Niedercorn, route de Pétange



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 149,7 |
| PAG en vigueur: | Wob III |
| PAG projet: | HAB-2 PAP NQ + teilweise Ligne HT tampon 15m Projekt SNHBM |
| Realnutzung: | Acker, Hecke |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est située entièrement dans une zone de bruit ferroviaire, elle jouxte à l'est la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte d'est en ouest par les gradients de 80 à 60dB Lden et de 70 à 45dB Lnight. Des mesures contre le bruit le long de la voie ferrée sont à prévoir. Dans le PAP provisoire, une zone tampon est prévue. La commune maintient les arbres à l'est de la surface à côté de la voie ferrée.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité (environ 120 m) d'un établissement de classe 1, le Centre intégré pour personne âgées, sis au 1 rue de Pétange, à l'est de la zone. Vu la nature de cette activité, il n'y a pas d'incidences notables à attendre de cette situation.

Ligne Haut tension :

La ligne haute tension qui traverse la surface à l'ouest, est à enterrer pour éviter une zone tampon. Sinon, il y a une zone tampon de 15m de chaque côté à respecter.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone présente un biotope protégé au titre de l'art. 17, une haie de 3m de large environ et de 99m de long (FeHe).

Données du MNHN

Les données du MNHN fournissent des preuves pour le Triton crêté au nord de la surface hors limite de la commune de Differdange et à l'ouest dans la zone habitat Natura 2000. La constitution de la surface n'est pas compatible avec un habitat typique de cette espèce.

Pour le Triton crêté la "Artenschutzprüfung" dit "*mehrfacher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de cette espèce.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

La surface n'a aucun lien avec une zone du réseau Natura 2000.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotential - allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang oder Ausgleichsmaßnahmen (CEF)"

"Auf der Fläche D5 kann mittels allgemeiner Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen (Erhalt der Strukturen) ein artenschutzrechtlicher Konflikt vermieden werden. Sind Fledermausquartiere und Vogelnester in den Bäumen mittig der Fläche sowie in den randlichen Strukturen vorhanden, so müssen diese entsprechend ausgeglichen werden.

Das Ergebnis der Artenschutzprüfung wäre in diesem Fall anders zu bewerten."

Les espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présentes:

Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Große Bartfledermaus, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nymphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Wasserfledermaus, Zwergfledermaus, Rotmilan, Schwarzmilan, Weißstorch, Gartenrotschwanz, Raubwürger

Pour les chauves souris, le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"baumbewohnende Arten: Bäume mit Quartierpotenzial vorhanden"

Pour les deux espèces de milan (Rot- und Schwarzmilan) et pour la cigogne blanche (Weißstorch), la surface représente un "potentielle Nahrungshabitat". En plus, la surface est un "potentielle Brut- und Nahrungshabitat" pour le rougequeue à front blanc (Gartenrotschwanz) et le pie-grièche grise (Raubwürger).

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris et le l'avifaune des milieux ouverts sont proposées.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est composée de terres agricoles au centre de laquelle se trouve un bosquet d'arbres isolés.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Sans objet.

Pente

Le terrain est marqué par une légère pente de 2-5%.

Le climat et l'air

La surface est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone fragilisée. Ainsi l'alimentation en air frais n'est pas suffisante.

Le paysage

Le projet de PAG ne modifie pas la constructibilité de la zone, il prévoit une affectation en HAB-2, là où le PAG en vigueur la classe en HAB-1. L'impact paysager de l'aménagement de cette zone sera modéré parce qu'il s'agit d'une zone située en seconde position par rapport aux constructions existantes le long de la rue de Pétange, mais aussi parce qu'il s'agit d'un champ, un espace ouvert peu structuré.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est pas concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte plus que 0,3 ha, le CNRA est à contacter.

Fazit:

Es handelt sich um eine Fläche, für die bereits ein provisorischer PAP ausgearbeitet wurde. Dieser soll in der KW 29 im Gemeinderat gestimmt werden.

Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche als hoch eingeschätzt.

Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Mensch: Lärmbelastung, technogene Belastungen

Darüber hinaus sind Maßnahmen erforderlich für die Aspekte der folgenden Schutzgüter:

SG Biodiversität: Art. 17 Biotop, Fledermäuse, Vögel

SG Boden: Flächenverbrauch, Durchlässigkeit

SG Klima/Luft: Frischluftversorgung

Surface D6 Niedercorn, rue de Bascharage



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 602,4 |
| PAG en vigueur: | ZAE + zone plan directeur + zone PAP |
| PAG projet: | ECO-c1; teilweise PAP NQ |
| Realnutzung: | Acker, Feldhecken |
| Ortsrandlage: | ja |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est située entièrement dans une zone de bruit ferroviaire. Elle jouxte à l'ouest la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte d'ouest en est par les gradients de 80 à 60dB Lden et de 75 à 45dB Lnight.

Etablissements de classe 1 :

La zone abrite plusieurs établissements de classe 1: l'atelier de réparation et d'entretien de véhicules, la station de distribution d'hydrocarbure Aral, un émetteur d'ondes électromagnétiques HF, notamment une antenne parabolique d'une puissance isotrope rayonnée équivalente de 43dBW placée sur le toit de la station-service.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone présente un biotope protégé au titre de l'Art. 17, une prairie maigre de fauche de basse altitude (6510), habitat prioritaire, située au nord-ouest de la zone, et qui occupe une surface de 55,81a (0,55ha).

Données du MNHN

Dans les données du MNHN il y a plusieurs preuves pour le Triton crêté au nord de la surface hors limite de la commune de Differdange et à l'ouest dans la zone habitat Natura 2000. Parce que la constitution de la surface n'est pas compatible avec un habitat typique de cette espèce.

Au sujet du Triton crêté l'Artenschutzprüfung" dit "*mehrlicher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la surface et l'habitat de cette espèce.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

La surface n'a aucun lien avec une zone du réseau Natura 2000.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotential - allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang oder Ausgleichsmaßnahmen (CEF)"

*"Auf der Fläche D6 kann mittels **allgemeiner Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen** (Erhalt der Weide) ein artenschutzrechtlicher Konflikt vermieden werden.*

Wird der Baum gefällt und stellt ein Quartier für Fledermäuse dar, so muss dieses entsprechend ausgeglichen werden.

Das Ergebnis der Artenschutzprüfung wäre in diesem Fall anders zu beurteilen.

Ein Ausgleich für den Verlust der Nahrungshabitate der Avifauna (Neuntöter und Schwarzmilan) muss entsprechend Art. 17 Naturschutzgesetz erfolgen."

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent:

Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Große Bartfledermaus, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nymphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Wasserfledermaus, Neuntöter, Schwarzmilan, Wiesenschafstelze

Pour les chauves souris, l'Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"baumbewohnende Arten: Weide mit Quartierspotenzial vorhanden;

Leitstrukturen im Westen und Osten"

Pour le pie-grièche écorcheur (Neuntöter), le milan noir (Schwarzmilan) et le bergeronnette printanière (Wiesenschafstelze) il y a pour un chacun une preuve.

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris sont proposées.

Pour cette surface, une étude détaillée pour les chauves-souris à été faite par J. Pir. Le rapport d'étude n'est pas encore disponible. Ainsi les mesures et leur application seront considérés dans la SUP Phase 2.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

L'occupation du sol de cette vaste zone est mixte : elle est occupée au nord-est par une activité économique, un grand garage automobile, alors que le reste de la zone est

composée de terres agricoles et de prairies mésophiles qui sont structurées par des haies, notamment le long de la voie ferrée et de la rue de Bascharage.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Le garage automobile est également repris dans le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement. Il est classé comme site potentiellement contaminé (SPC) et site contaminé ou assaini (SCA) (atelier automobile, station-service et station de lavage). Vu la nature de cette activité et la destination de la zone étudiée, on peut considérer qu'il n'y a pas d'incidences notables à attendre sur la santé des futurs utilisateurs de cette zone.

Pente

Le terrain est marqué par une légère pente de 2-5%.

Le climat et l'air

Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone affaiblie. car l'alimentation en air frais n'est pas suffisante. De plus, la surface se trouve dans une zone où l'air humide et froid s'accumulent.

Le paysage

D'un point de vue paysager, le projet de PAG ne modifie pas la constructibilité de la zone, il prévoit une affectation en ECO-c1, là où le PAG en vigueur la classe en ZAE. L'impact paysager de l'aménagement de cette zone sera modéré parce qu'il s'agit d'une zone située entre une voie ferrée et une zone d'activités économiques déjà bien bâtie, mais aussi parce qu'il s'agit d'un champ, un espace ouvert peu structuré.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est pas concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec des vestiges archéologiques connus. Donc, la surface doit faire l'objet d'une évaluation archéologique par le CNRA.

Fazit:

Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche als hoch eingeschätzt.

Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Biodiversität: Art 17 Biotope, Fledermäuse, Vögel

SG Wasser: Trink-/Abwassernetz

SG Kulturgüter: Archäologie

Anmerkung: Diese Fläche enthält an der Grenze zur Fläche D08 einen schmalen Streifen, der im Zuge einer Modification ponctuelle in ZAE umklassiert werden soll. Der Streifen war offensichtlich zuvor für eine Verkehrsverbindung zwischen der Route de Pétange und der

N31 im Rahmen der Umsetzung des Plan sectoriel Transport vorgesehen. Für die Umklassierung ohne Durchführung einer SUP wurde am 27. Mai 2016 eine Anfrage beim MEV gestellt, der am 10. Juni 2016 stattgegeben wurde.

Mit der Umklassierung und der geplanten Bebauung ist dennoch die Einschätzung der Fledermausexpertin für die gesamte im Rahmen der SUP untersuchte Fläche D6 zu berücksichtigen, denn der Streifen stellt lediglich einen Teilbereich der gesamten Fläche D06 dar.

Für die Fläche ist lediglich bekannt, dass Aktivitäten darauf vorgesehen sind, jedoch liegen für den Großteil der Fläche noch keine detaillierteren Planungen vor. Der Bereich nahe des Kreisverkehrs im Osten ist Bestandteil des Plan directeur, mit dem auf der Fläche D08 ein Hotel erreicht werden soll.

Surface D7, Niedercorn, rue de Bascharage



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 948,2 |
| PAG en vigueur: | ZAER + zone PAP |
| PAG projet: | ECO-c1, SPEC, BEP |
| Realnutzung: | größtenteils bebaut (Gebäude, Sport-u., Parkplatz), teils Brachland, Art. 17 Feldhecke |
| Ortsrandlage: | ja |

Plus que la moitié de la surface est déjà bâtie et viabilisée.

Fazit: Die Fläche ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Die Bäume westlich und nördlich der auf dem Foto gezeigten Fläche (Blickrichtung von W nach O) sind jedoch in die Planung zu integrieren. Die nördlich des Gehölzstreifens angrenzenden zwei als BEP gekennzeichneten Flächen werden trotz der vorangestellten Bebauung kritisch gesehen, da sie an das als nationales Schutzgebiet "Dreckwiss" geschützte Offenland angrenzen und den als Art. 17 Feldhecke im Biotopkataster verzeichneten Gehölzstreifen zumindest zum Teil erfassen. Anzumerken ist, dass der Status des Schutzgebietes "Dreckwiss" noch keiner legalen Basis unterliegt und Grenzen noch nicht endgültig definiert sind.

So besteht die Gefahr der Erweiterung der Aktivitätszone in Richtung Norden durch die angrenzenden Nachbargemeinden Kaerjeng und Sanem. Der vollständige Erhalt des geschützten Gehölzstreifens wäre aus landschaftlicher und ökologischer Sicht sinnvoll für die Abgrenzung der Industriezone vom Offenland.

Jedoch ist die gesamte Fläche inklusive der Art. 17 Feldhecke bereits im aktuellen PAG als regionale Zone d'activité économique ausgewiesen, sodass hier ein Interessenskonflikt besteht.

Surface D8, Niedercorn, rue de Bascharage



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 78,8 |
| PAG en vigueur: | ZAE + zone plan directeur + zone PAP |
| PAG projet: | ECO-c1; PAP NQ |
| Realnutzung: | Acker, Hecken-Randstrukturen, EB am Rand |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est située entièrement dans une zone de bruit ferroviaire. Elle jouxte au sud la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte d'ouest en est par les gradients de 70 à 65dB Lden et de 65 à 60dB Lnight. Des mesures contre le bruit sont à prévoir. Dans le Plan directeur un talus le long de la N31 est prévu. Pour la voie ferrée, une surface est prévu pour la consolidation du talus.

Etablissements de classe 1 :

Il n'y pas des établissements de classe 1 sur la surface.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

Il n'y a aucun biotope protégé sur la surface.

Données du MNHN

Dans les données du MNHN il y a plusieurs preuves pour le Triton crêté au nord de la surface hors limite de la commune de Differdange et à l'ouest dans la zone habitat Natura 2000. La constitution de la surface n'est pas compatible avec un habitat typique de cette espèce.

Pour le Triton crêté la Artenschutzprüfung" dit "*mehrfacher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la surface et l'habitat de cette espèce.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"Eine definitive Bewertung der Auswirkungen auf geschützte Fledermausarten kann nur mittels einer Detailuntersuchung der Fläche geklärt werden. Ein Ausgleich für den Verlust

der Nahrungshabitate der Avifana (Neuntöter und Schwarzmilan) muss entsprechend Art. 17 Naturschutzgesetz erfolgen.

"Untersuchungen der Fläche auf ihre tatsächliche Funktion (Art. 20 essentielles Jagdhabitat, Art 17 habitat d'espèce sowie des Schuppens und der Bäume auf mögliche Quartiere."

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent:

Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Breitflügelfledermaus, Fransfledermaus, Graues Langohr, Große Bartfledermaus, Große Hufeisennase, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nordfledermaus, Nymphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Teichfledermaus, Wasserfledermaus, Wimperfledermaus, Zweifarbfledermaus, Zwergfledermaus, Neuntöter, Schwarzmilan, Wiesenschafstelze.

Pour les chauves souris, l'Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"Schuppen als potentielles Quartier gebäudebewohnender Arten; Obstbäume als potentielle Quartiersgeber für baumbewohnende Arten; Fläche ist potentielles Jagdhabitat von Anhang II- und Anhang IV-Arten."

Pour le pie-grièche écorcheur (Neuntöter), le milan noir (Schwarzmilan) et le bergeronnette printanière (Wiesenschafstelze) il y a pour chacun une preuve.

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris sont proposées.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

La zone est composée d'une prairie mésophile qui est structurée par des haies et des arbres le long de la N31 et proche de la surface D6.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Il n'y a pas des sites potentiellement pollués sur cette surface.

Pente

Le terrain est marqué par une légère pente de 2-5%.

Le climat et l'air

Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone affaiblie car l'alimentation en air frais n'est pas suffisante. De plus, la surface se trouve dans une zone où l'air humide et froid s'accumulent.

Le paysage

D'un point de vue paysager, le projet de PAG ne modifie pas la constructibilité de la zone, il prévoit une affectation en ECO-c1, là où le PAG en vigueur la classe en ZAE. L'impact paysager de l'aménagement de cette zone sera modéré parce qu'il s'agit d'une zone située dans une zone d'activités économiques déjà bien bâtie.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est pas concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec des vestiges archéologiques connus. Donc, la surface doit faire l'objet d'une évaluation archéologique par le CNRA.

Fazit: Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche als hoch eingeschätzt.

Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Biodiversität: Art 17 Biotop, Fledermäuse, Vögel

SG Wasser: Trink-/Abwassernetz

SG Kulturgüter: Archäologie

Für die Fläche, auf der ein Hotel geplant ist, besteht ein Plan directeur von 2012, der jedoch keine Rechtsverbindlichkeit besitzt

Die Schutzgüter dieser Fläche sollten im Umweltbericht vertiefend analysiert werden.

Surface D9, Niedercorn, rue Joseph Lommel



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 3,3 |
| PAG en vigueur: | Wob III |
| PAG projet: | HAB-2 + teilweise Ligne HT tampon 15m |
| Realnutzung: | Rasen |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est située entièrement dans une zone de bruit ferroviaire, car elle jouxte à l'est la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte d'est en ouest par les gradients de 50 à 45dB LNIGHT, soit le plus faible gradient nocturne, mais n'est pas concernée par la zone de bruit diurne.

Etablissements de classe 1 :

La zone n'est pas située à proximité d'établissement de classe 1.

Ligne Haut tension :

La zone tampon de la ligne haute tension qui selon la carte en annexe A1 touche la surface à l'est, est à enterrer à tel point qu'il n'y a pas de zone tampon de 15m à respecter.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Dans les données du MNHN plusieurs preuves sont fournies pour le Triton crêté au nord de la surface hors limite de la commune de Differdange et à l'ouest dans la zone habitat Natura 2000. Parce que la constitution de la surface n'est pas compatible avec un habitat typique de cette espèce.

Concernant le Triton crêté la "Artenschutzprüfung" dit "mehracher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de cette espèce.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est constituée d'une pelouse.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement, la zone est à proximité (100m) d'un site potentiellement contaminé (SPC) correspondant à une entreprise de construction. Vu la nature de l'activité concernée, on peut considérer qu'il n'y a pas d'incidence notable à attendre sur la santé des futurs utilisateurs de cette zone.

Pente

La zone est quasiment plate, marquée par une très légère pente de 2-5 % orientée au nord.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une fragilisée car l'alimentation en air frais est insuffisante.

Le paysage

D'un point de vue paysager, le projet de PAG entraîne la transformation d'une zone HAB-1 en une zone HAB-2. Cependant il est à noter qu'il s'agit d'une petite lacune dans le tissu urbain existant, et que sa construction n'aura pas un fort impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface non bâtie compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit:

Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Aufgrund der querenden Hochspannungsleitung ist un Puffer von 15m beidseitig von einer Bebauung freizuhalten. Andernfalls wäre die Leitung unterirdisch zu verlegen.

Surface D10, Niedercorn, route de Pétange



La surface est traitée par la modification ponctuelle du PAG "Route de Pétange"

| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 76,9 |
| PAG en vigueur: | Oedland, Gebiete für öffentliche u. privater Einrichtungen öffentlichen Nutzens (ÖG) + zone délimitation PAP + PAP No 11706/34C du 03.03.98 |
| PAG projet: | HAB-2, RWob II |
| Realnutzung: | Bolzplatz mit Spielgeräten (rückwärtiger Bereich) |
| Ortsrandlage: | nein |

Surface D11, Niedercorn, route de Pétange



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 5,5 |
| PAG en vigueur: | Oedland, Gebiete für öffentliche u. privater Einrichtungen öffentlichen Nutzens (ÖG) |
| PAG projet: | HAB-2, RWob II |
| Realnutzung: | Grünland, Nadelbäume, Schuppen |
| Ortsrandlage: | nein |

La surface est traitée par la modification ponctuelle du PAG "Route de Pétange"

Surface D12, Niedercorn, cité de la Chiers



La surface a déjà été bâtie.

| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 534,2 |
| PAG en vigueur: | Wob III + zone SU "MU" + zone délimitation PAP + PAP No 11890/34C du 12.05.99 |
| PAG projet: | HAB-1 + teilweise Ligne HT tampon 15m |
| Realnutzung: | Neu bebaut bzw. in Nutzung + teilweise Ligne HT tampon 15m |
| Ortsrandlage: | nein |

Surface D13, Niedercorn, rue Mathendhal



La surface a déjà été bâtie.

| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 232,2 |
| PAG en vigueur: | Bauverbot + teilweise Zone Äusseres Baugebiet + PAP No 99xx du 23.08.93 + Mo PAP No 9999 du 18.09.95 |
| PAG projet: | HAB-1 + kleiner Teil HAB-2, REC + teilweise Ligne HT tampon 15m |
| Realnutzung: | Neu bebaut |
| Ortsrandlage: | nein |

Surface D14, Niedercorn, rue Prinzenberg



| | |
|-----------------|-------------------|
| Größe [a]: | 5,8 |
| PAG en vigueur: | Reines Wohngebiet |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Grünlandbrache |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est pas située dans ou à proximité d'une zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone n'est située à proximité d'aucun établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente pas de biotope protégé au titre de l'Art. 17.

Données du MNHN

Les données du MNHN renseignent des preuves pour le Triton crêté, le lézard des murailles et de la coronelle lisse dans la zone habitat Natura 2000 à proximité de la lacune. La constitution de la surface n'est pas compatible avec les habitats typiques de ces espèces.

Pour le Triton crêté la "Artenschutzprüfung" dit "*mehracher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Concernant le lézard des murailles et la coronelle lisse, elle dit "*[...] ohne Bezug zum Siedlungsbereich*".

Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de ces espèces.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette petite zone est constituée d'une surface enherbée.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Sans objet.

Pente

La zone est quasiment plate, marquée par une légère pente de 5-7 % orientée au nord.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

D'un point de vue paysager, le projet de PAG n'entraîne pas de changement majeur. La zone classée en RW (Reines Wohngebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1. Il est à noter qu'il s'agit d'une lacune dans le tissu urbain existant, et que sa construction n'aura pas un fort impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est pas concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface non bâtie compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit:

Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D15, Niedercorn, rue de Bascharage



| | |
|-----------------|-------------------------|
| Größe [a]: | 11,3 |
| PAG en vigueur: | Wob III |
| PAG projet: | HAB-2 |
| Realnutzung: | Ziersträucher + Gehölze |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est située entièrement dans une zone de bruit ferroviaire, car elle est proche de la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte d'est en ouest par les gradients de 50 à 45dB LNIGHT. A noter que le terrain situé à l'est de la zone est non construit, mais classé en PAP-NQ dans le projet de PAG. La réalisation de constructions résultera en une barrière physique au bruit et en atténuer la nuisance.

Etablissements de classe 1 :

La zone n'est située à proximité d'aucun établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette petite zone est composée d'un jardin d'agrément, avec plusieurs arbres fruitiers, et d'un appentis de stockage en fond de parcelle.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Sans objet.

Pente

La lacune est marquée par une légère pente de 5-7% orientée à l'ouest (côté rue).

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

D'un point de vue paysager, le projet de PAG n'entraîne pas de changement majeur. La zone classée en W (Wohngebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-2. Il est à noter qu'il s'agit d'une lacune dans le tissu urbain existant, et que sa construction aura un faible impact paysager, à condition que les arbres fruitiers soient conservés ou compensés.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface non bâtie compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit:

Es handelt sich um die Regularisierung einer Baulücke, die nicht geschützte Obstbäume auf der Fläche sowie Ziergehölze in Richtung Straße enthält. Die Obstbäume sollten nach Möglichkeit in die Planung integriert werden.

Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D16, Niedercorn, rue de Bascharage



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 1201,5 |
| PAG en vigueur: | teils HAB-1, teils HAB-2; + zone délimitation PAP + zone, kleiner Teil Äusseres Baugebiet |
| PAG projet: | halb HAB-1, halb HAB-2; PAP NQ teilweise Ligne HT tampon 15m |
| Realnutzung: | Wiese, nördl. Teil bereits teils erschlossen |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est située majoritairement dans une zone de bruit ferroviaire, car elle jouxte à l'est la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte d'est en ouest par les gradients de 80 à 55dB Lden et de 70 à 45dB Lnight. Le quartier étant entièrement dédié à l'habitation, cette servitude constitue une importante nuisance.

Etablissements de classe 1 :

L'est de la zone est situé à environ 150m de la zone industrielle Hahneboesch, dans laquelle se trouvent plusieurs établissements de classe 1. La plus proche (200m), Rubbermaid/ Curver est une usine de fabrication d'objets et d'ustensiles ménagers en plastiques, qui a fait l'objet de plusieurs demandes d'extension.

Ligne Haut tension :

La ligne haute tension qui selon la carte en annexe A1 et les photos de juillet 2016 traverse la surface du nord à l'est et n'est donc pas encore enterrée. Des études concernant la mise en souterrain de la ligne haute tension sont en cours. La zone tampon de 2x15m est respecté pour les bâtiments déjà existant au nord de la surface. Pour poursuivre les constructions, l'enterrement de la ligne haute tension est nécessaire.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

Un biotope protégé au titre de l'art. 17 borde la limite est du site, il s'agit d'une haie taillée (SHe Schnitthecke) de 282m de long. Au sud du PAP en cours, un verger haute-tige (BK09) est repéré dans le cadastre des biotopes extérieur, d'une surface de 19,13a. Ce biotope est également repéré comme verger (BK09 Obstwiese) par le cadastre des biotopes intérieur, comme ayant une surface de 27,52a et comme étant composé de 17 arbres d'une vitalité moyenne, et de 16 arbres manquants.

Un examen approfondi doit être réalisé avant la construction des surfaces occupées par les vergers, et elles devront être compensées en cas de destruction. De plus le verger situé au sud de la zone constitue une zone de transfert probable entre la zone Natura 2000

LU0001028 « Differdange Est – Prenzebierg / anciennes mines et Carrières » et les forêts situées à l'est, par exemple l'*Hahnebesch*.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

La surface n'a aucun lien avec une zone du réseau Natura 2000.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"hohes artenschutzrechtliches Konfliktpotential - vertiefte Untersuchungen oder komplexe CEF-Maßnahmen"

"Eine artenschutzrechtliche Bewertung der Fläche D16 ist nicht abschließend möglich. Im Fall der Fledermäuse sind die elementaren Strukturen in die Planung zu integrieren oder eine Detailuntersuchung dieser durchzuführen.

Hinsichtlich der Avifauna wird eine systematische Kartierung zur Brutzeit empfohlen."

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent: Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Fransenfledermaus, Graues Langohr, Große Bartfledermaus, Große Hufeisennase, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nymphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Wasserfledermaus, Zwergfledermaus, Gartenrotschwanz

Pour les chauves souris, l'Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"Norden: Streuobstbestand mit Quartierspotential und Funktion als Jagdgebiet

Westen: Laubbäume mit Quartierspotential

Süden: alter Streuobstbestand mit Quartierspotential

Streuobstbestände fungieren potenziell als essentielle Jagdgebiete"

Il y a quelques preuves pour le rougequeue à front blanc (Gartenrotschwanz) dans l'environnement immédiat.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

L'occupation du sol de cette vaste zone est mixte : elle est occupée au centre par un lotissement en construction (PAP n°9999), alors que le reste de la zone est composée de vergers haute-tiges et de prairies mésophiles.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

L'est de la zone est situé à environ 150m d'un site potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement. Il s'agit de la zone industrielle Hahneboesch (séparée de la zone à l'est par la voie ferrée), qui est classée comme remblai. L'entreprise Rubbermaid/Curver est également classée en SPC et en site contaminé ou assaini (SCA), comme fabrique, avec de forte concentration en Hg (mercure) et Mo (molybdène) dans les eaux souterraines. Vu la nature du risque potentiel, on peut considérer qu'il y a une incidence éventuelle sur la santé et la sécurité des habitants actuels de la zone.

Pente

La pente de la surface est orientée à l'est et s'élève à 2-15 %, mais la plupart est très plate.

Le climat et l'air

La surface est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone affaiblie car l'alimentation en air frais n'est pas suffisante. De plus, la partie au nord de la surface se trouve dans une zone où l'air humide et froid s'accumule.

Le paysage

D'un point de vue urbain, le projet de PAG ne modifie pas la constructibilité de la zone, puisque la partie nord de la zone classée en « Äusseres Baugebiet », couverte par un PAP en cours, devient HAB-1/PAP-NQ dans le projet de PAG, et que la partie sud classée en HAB-2 et couverte par une zone soumise à un Plan directeur, devient HAB-2/PAP-NQ. Le PAP approuvé de la partie nord étant déjà approuvé et en cours de construction, la poursuite de son aménagement n'entraîne pas un fort impact paysager, sous réserve que le verger au nord et la haie à l'est soient préservés. Pour la partie sud, l'impact paysager de son aménagement est fort, car il s'agit d'une zone fortement structurée, par des haies et des bosquets situés au fond des jardins, et qui abrite un verger protégé au titre de l'art. 17. La destruction totale du verger aura un impact visuel et paysager fort, ainsi il peut être proposé d'intégrer une partie de ces arbres au projet futur et de maintenir tout le sud de la zone en jardin et la haie à l'est.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est pas concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec des vestiges archéologiques connus. Donc, la surface doit faire l'objet d'une évaluation archéologique par le CNRA.

Fazit:

Es handelt sich um eine im südlichen Teil reich strukturierte Fläche, die im Norden bis zur Pufferzone der Hochspannungsleitung bebaut ist. Für die gesamte Fläche besteht ein PAP.

Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche als hoch eingeschätzt. Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Mensch: Lärmbelastung, technogene Belastungen, Grundwasserbelastung

SG Biodiversität: Art. 17 Biotop, Fledermäuse, Vögel

SG Boden: Flächenverbrauch, Durchlässigkeit

SG Wasser: Trink-/Abwassernetz

SG Landschaft: Ortsbild

SG Kulturgüter: Archäologie

Die Schutzgüter dieser Fläche sollten im Umweltbericht vertiefend analysiert werden.

Surface D17, Niedercorn, route de Pétange



| | |
|-----------------|---------------------------|
| Größe [a]: | 3,8 |
| PAG en vigueur: | Wob III |
| PAG projet: | HAB-2, PAP QE |
| Realnutzung: | Ziersträucher, zwei EB |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est pas située dans ou à proximité d'une zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone n'est située à proximité d'aucun établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, mais elle est située à 70m à l'est de la RN RD 15 « Prenzebierg » et des zones Natura 2000 ZSC Habitat LU0001028 « Differdange Est-Prenzebierg/Mines et carrières » et ZPS Oiseaux LU0002008 « Minière de la région de Differdange ».

Données du MNHN

Les données du MNHN livrent des preuves pour le Triton crêté et un preuve pour le lézard des murailles dans la zone habitat Natura 2000 à proximité da la lacune. La constitution de la surface n'est pas compatible avec les habitats typiques de ces deux espèces.

Pour le Triton crêté la "Artenschutzprüfung" dit "*mehracher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habita-ten*". Concernant le lézard des murailles, elle dit "[...] ohne Bezug zum Siedlungsbereich".

Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de ces espèces.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est composée d'un jardin d'agrément, avec deux arbres feuillus.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Sans objet.

Pente

Cette zone est marquée par une moyenne pente de 7-12% orientée à l'est (côté rue).

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

D'un point de vue paysager, le projet de PAG n'entraîne pas de changement majeur. La zone classée en W (Wohngebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-2. Il est à noter qu'il s'agit d'une lacune dans le tissu urbain existant, et que sa construction aura un faible impact paysager, à condition que l'arbre isolé soit conservé ou compensé.

Les biens culturels et matériels

SSMN

Cette lacune n'est pas concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D18, Niedercorn, rue Titelberg



| | |
|-----------------|-------------------------------|
| Größe [a]: | 9,1 |
| PAG en vigueur: | Wob III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 + zone tampon 30m |
| Realnutzung: | Wald |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est pas située dans ou à proximité d'une zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone n'est située à proximité d'aucun établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone présente un biotope protégé au titre de l'Art. 17, un groupe d'arbres (BG) composé de frênes et de chênes, d'une surface de 1,77a. La zone est également limitrophe zones Natura 2000 **ZSC Habitat LU0001028 « Differdange Est-Prenzebierg/Mines et carrières »** et **ZPS Oiseaux LU0002008 « Minière de la région de Differdange »** et est située à 27m au sud et à 15m à l'est de la **RN RD 15 « Prenzebierg »**.

Données du MNHN

Dans les données du MNHN il y a plusieurs preuves pour le Triton crêté et un preuve pour le lézard des murailles dans la zone habitat Natura 2000 à proximité da la lacune. La constitution de la surface n'est pas compatible avec les habitats typiques de ces deux espèces.

Concernant le Triton crêté l'Artenschutzprüfung dit "*mehrfacher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Concernant le lézard des murailles, elle dit "[...] ohne Bezug zum Siedlungsbereich".

Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de ces espèces.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotential - allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang oder Ausgleichsmaßnahmen (CEF)"

"Auf der Fläche D18 kann mittels allgemeiner Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen (Untersuchung der Bäume, Beachten von Fällzeitregelungen) ein artenschutzrechtlicher Konflikt vermieden werden.

Müssen vorhandene Strukturen gerodet werden und stellen Quartiere für Fledermäuse dar, so sind diese entsprechend auszugleichen.

Das Ergebnis der Artenschutzprüfung wäre in diesem Fall anders zu bewerten."

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent:

Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Große Bartfledermaus, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nymphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Wasserfledermaus, Zwergfledermaus

Le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"baumbewohnende Arten: alte Eichen als potentielle Quartiersgeber"

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris sont proposé.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est composée d'un bosquet de taillis d'arbres feuillus en continuité de la forêt de Gréitebierg au nord.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

L'est de la zone est situé à environ 75m d'un site potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement. Il est classé comme entrepôt appartenant à l'entreprise Gruneisen, sans plus de précision sur la nature des produits stockés.

Pente

La lacune est marquée par une forte pente de 21-35 % orientée au sud (côté rue).

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

D'un point de vue urbain, le projet de PAG n'entraîne pas de changement majeur. La zone classée en W (Wohngebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1. Il est à noter qu'il

s'agit d'une lacune dans le tissu urbain existant, mais que sa construction aura un impact paysager certain, du fait de sa riche structure paysagère.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est pas influencée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Es handelt sich zwar um eine Baulücke mit Wohnbebauung zu beiden Seiten, jedoch befindet sich eine Art. 17 Baumgruppe auf der Fläche, die zum Großteil in der 30m Pufferzone der Natura 2000 Gebiete liegt. Der flächendeckende Baumbestand dort ist laut Orthophoto von gleicher Struktur und Dichte wie der Wald des angrenzenden Vogel- und FFH-Schutzgebietes, sodass die Fläche eher dem Wald als dem besiedelten Bereich zuzuordnen und kritisch zu betrachten ist.

Bei einer tatsächlichen Bebauung wird dringend empfohlen, die Bewertung der Experten zu berücksichtigen, auch wenn es sich urbanistisch gesehen um eine Baulücke im besiedelten Kontext handelt.

Surface D19, Niedercorn, rue Titelberg



| | |
|-----------------|-------------------------------|
| Größe [a]: | 5 |
| PAG en vigueur: | Wob III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 + zone tampon 30m |
| Realnutzung: | Ziergehölze, Bäume |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est pas située dans ou à proximité d'une zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone n'est située à proximité d'aucun établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, mais elle est limitrophe des zones Natura 2000 **ZSC Habitat LU0001028 « Differdange Est-Prenzebierg/Mines et carrières »** et **ZPS Oiseaux LU0002008 « Minière de la région de Differdange »** et est située à 29m au sud et à 45m à l'est de la RN RD 15 « Prenzebierg ».

Données du MNHN

Dans les données du MNHN il y a plusieurs preuves pour le Triton crêté et un preuve pour le lézard des murailles dans la zone habitat Natura 2000 à proximité de la lacune. La constitution de la surface n'est pas compatible avec les habitats typiques de ces deux espèces.

Pour le Triton crêté la "Artenschutzprüfung" dit "*mehracher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habita-ten*". Concernant le lézard des murailles, elle dit "[...] ohne Bezug zum Siedlungsbereich".

Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de ces espèces.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y a pas de zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est composée au sud d'un jardin d'agrément et d'une aire de stationnement, avec un bosquet de jeunes feuillus et de résineux, et au nord de vieux chênes en continuité de la forêt de Gréitebierg.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

L'est de la zone est situé à environ 50m d'un site potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement. Il est classé comme entrepôt appartenant à l'entreprise Gruneisen, sans plus de précision sur la nature des produits stockés.

Pente

La zone est marquée par une pente moyenne de 15-21% orientée au sud (côté rue).

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne pas de changement de destination. La zone classée en W (Wohngebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1. Il est à noter qu'il s'agit d'une lacune dans le tissu urbain existant, et que sa construction aura un faible impact paysager, à condition que les arbres au nord de la parcelle soient conservés ou compensés.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est pas concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Es handelt sich um eine schmale Baulücke innerhalb der 30m Pufferzone der Natura 2000 Gebiete mit Wohnbebauung zu beiden Seiten. Bei der Bebauung wird der Erhalt der rückwärtigen Strukturen empfohlen.

Surface D20, Niedercorn, rue Titelberg



| | |
|-----------------|-----------------------|
| Größe [a]: | 3,92 |
| PAG en vigueur: | WOB III |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Neu bebaut, Garage |
| Ortsrandlage: | nein |

Cette lacune est déjà bâtie.

Surface D21, Niedercorn, rue de l'usine



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 13,7 |
| PAG en vigueur: | Wob III + zone SU "MU" + zone délimitation PAP PAP No 8834 du 25.10.90 PAP No 10132 du 08.12.93 |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Nutzgarten, Obstbäume, Sträucher, Grünland |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est entièrement située dans une zone de bruit ferroviaire, car elle jouxte à l'ouest la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte d'ouest en est par les gradients de 75 à 65dB Lden et de 70 à 65dB Lnicht. Le quartier étant entièrement dédié à l'habitation, cette servitude constitue une importante nuisance.

Etablissements de classe 1 :

Le sud de la zone est situé à environ 120m d'un établissement de classe 1. Il s'agit de la gare Profil/ARBED, qui abrite une installation d'air comprimé.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, et n'est proche d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotential - allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang oder Ausgleichsmaßnahmen (CEF)"

"Auf der Fläche kann mittels allgemeiner Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen (Untersuchung der Bäume) ein artenschutzrechtlicher Konflikt vermieden werden.

Müssen vorhandene Strukturen gerodet werden und stellen Quartiere für Fledermäuse dar, so sind diese entsprechend auszugleichen.

Das Ergebnis der Artenschutzprüfung wäre in diesem Fall anders zu bewerten."

Le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"baumbewohnende Arten: Bäume im Nordosten als potentielle Quartiersgeber"

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris sont proposé.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est composée d'un jardin (fruitiers, pelouse, haies et bosquet de feuillus) et d'un appentis.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Le sud de la zone est situé à environ 120m d'un Site potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement. Il est classé comme Walzendreherei appartenant à l'ARBED. Trois zones contaminées ont été relevées : fouille N°1 HC, Zn, Pb (prof. 2-3 m) ; fouille N° 3 PAH (prof. 0-0.7 m) ; fouille N° 6 Cr (prof. 0-0.3 m) ; eaux souterraines HC, AOX, Mo, PAH ; eaux de migration AOX, LHKW, Zn, Cd, Mo - assainissement partiel OSW3.

Pente

La lacune est marquée par une pente légère de 2-5 % orientée au sud (côté jardin).

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone fragilisée car l'alimentation en air frais n'est pas suffisante.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne pas de changement de destination majeur. La zone classée en W (Wohngebiet) dans le PAG en vigueur, et couverte par un PAP, est projetée HAB-1/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une lacune dans le tissu urbain existant. La construction de la zone aura un faible impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est pas concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA est à contacter par la commune.

Fazit: Es handelt sich um eine Baulücke, bei der in Richtung Bahngleisen Lärmschutzmaßnahmen empfohlen werden. Eine von den Experten empfohlene Kompensation der Grünstrukturen ist aufgrund fehlender Art. 17 Biotope nicht bindend

Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D22, Niedercorn, rue des Ligures



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 3,7 |
| PAG en vigueur: | Mgb III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 + teilweise Ligne HT tampon 15m |
| Realnutzung: | Grünland, Ruderalfläche |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est entièrement située dans une zone de bruit ferroviaire, car elle jouxte à l'ouest la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte d'ouest en est par les gradients de 55 à 50dB LNIGHT. Le quartier étant entièrement dédié à l'habitation, cette servitude constitue une importante nuisance.

Etablissements de classe 1 :

La zone est à proximité de deux établissements de classe 1. L'est de la zone est situé à environ 140m de la zone industrielle Hahneboesch, dans laquelle se trouvent plusieurs établissements de classe 1. La plus proche (250m), Rubbermaid/Curver est une usine de fabrication d'objets et d'ustensiles ménagers en plastique, qui a fait l'objet de plusieurs demandes d'extension. La zone est également située à environ 200m de la gare Profil/ARBED qui abrite une installation d'air comprimé.

Ligne Haut tension :

La zone tampon de la ligne haute tension qui selon la carte A1 touche la surface à l'est. Parce que la ligne n'est pas enterrée, la zone tampon de 2x15m est à respecter.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17 et n'est proche d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est composée d'une partie de déblai stabilisé et d'arbres fruitiers.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est située à proximité de 4 sites potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement et d'un site contaminé ou assaini (SCA).

Le nord-ouest de la zone est situé à environ 80m d'un SPC. Il est classé comme entrepôt, sans plus de précision ni sur la nature des produits stockés, ni sur l'entreprise auquel il appartient.

Le nord-est de la zone est situé à environ 140m d'un SPC. Il s'agit de la zone industrielle Hahneboesch (séparée de la zone à l'est par la voie ferrée), qui est classée comme remblai. L'entreprise Rubbermaid/Curver est également classée en SPC et en SCA, comme fabrique, avec de fortes concentrations en Hg (mercure) et Mo (molybdène) dans les eaux souterraines.

L'est de la zone est situé à environ 140m d'un SPC. Il s'agit de l'entreprise de bâtiment Lazzara, qui sert de dépôt et de garage.

Le sud-ouest de la zone est situé à environ 200m d'un SPC, classé comme Walzendreherei (laminoir, rouleaux de détour) appartenant à l'ARBED. Trois zones contaminées ont été relevées : fouille N°1 HC, Zn, Pb (prof. 2-3 m) ; fouille N° 3 PAH (prof. 0-0.7 m) ; fouille N° 6 Cr (prof. 0-0.3 m) ; eaux souterraines HC, AOX, Mo, PAH ; eaux de migration AOX, LHKW, Zn, Cd, Mo - assainissement partiel OSW3.

Pente

La lacune est marquée par une pente naturelle de 5-7 % orientée à l'est (côté jardin).

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone affaiblie car l'alimentation en air frais est insuffisante.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne pas de changement de destination majeur. La zone classée en M (Mischgebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une lacune dans le tissu urbain existant. La construction de la zone aura un faible impact paysager si le plus vieil arbre fruitier est conservé.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est pas concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter par la commune.

Fazit: Es handelt sich um eine Baulücke, die im rückwärtigen Bereich von einer Hochspannungsleitung von SOTEL überquert wird. Ein Pufferstreifen von 15m zu den Leitungen ist einzuhalten, sodass eventuell der Obstbaum im hinteren Flächenbereich in die Planung integriert werden kann.

Surface D23-1, Niedercorn, rue des Ligures



| Größe [a]: | 172 |
|-----------------|---|
| PAG en vigueur: | teilweise Mgb III + teilweise zone SU "MU" + teilweise zone verte |
| PAG projet: | HAB-1 PAP NQ, REC teilweise Ligne HT tampon 15m |
| Realnutzung: | Gärten, Wiese, Grünstrukturen, teils bebaut |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est partiellement située au nord dans une zone de bruit ferroviaire, car elle jouxte à l'ouest la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte du nord au sud par les gradients de 70 à 60dB Lden de 65 à 50dB Lnight. Le quartier étant entièrement dédié à l'habitation, cette servitude constitue une importante nuisance.

Etablissements de classe 1 :

La zone est à proximité de deux établissements de classe 1. L'est de la zone est situé à environ 35m de la zone industrielle Hahneboesch, dans laquelle se trouvent plusieurs établissements de classe 1. La plus proche (130m), Rubbermaid/Curver est une usine de fabrication d'objets et ustensiles ménagers en plastiques, qui a fait l'objet de plusieurs demandes d'extension. La zone est également située à environ 105m de la gare Profil/ARBED, qui abrite une installation d'air comprimé.

Ligne Haut tension :

La ligne haute tension qui selon la carte en annexe A1 traverse la surface au milieu du nord-ouest à sud-est, n'est pas enterrée à tel point qu'il y a de zone tampon de 15m à respecter.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone est bordée au nord-est par un biotope protégé au titre de l'Art. 17. Il s'agit de l'extrémité d'une forêt de succession (SukLW) qui fait 268,83a dans sa totalité, seuls quelques 2,15a sont inclus dans la zone 23-1. La zone n'est proche d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

La surface n'a aucun lien avec une zone du réseaux Natura 2000.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzrechtliche Prüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"hohes artenschutzrechtliches Konfliktpotential - vertiefte Untersuchungen oder komplexe CEF-Maßnahmen"

*"Eine artenschutzrechtliche Bewertung der Fläche D23 kann nicht abschließend erfolgen, da die tatsächliche Bedeutung der Strukturen als Quartier und Jagdhabitat für Fledermäuse im Rahmen einer **Detailuntersuchung** ermittelt werden sollte."*

*Unter Berücksichtigung der **Vermeidungs-, Minderungs- und Ausgleichsmaßnahmen** liegt für den Gartenrotschwanz ein hohes artenschutzrechtliches Konfliktpotential vor.*

Können die vorgeschlagenen Maßnahmen in dieser Form nicht umgesetzt werden, so ist das Ergebnis der Artenschutzprüfung anders zu bewerten.

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent:

Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Breitflügelfledermaus, Fransenfledermaus, Graues Langohr, Große Bartfledermaus, Große Hufeisennase, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nordfledermaus, Nymphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Wasserfledermaus, Wimperfledermaus, Zweifarbfledermaus, Zwergfledermaus, Gartenrotschwanz

Pour les chauves souris, le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

*"gebäudebewohnende Arten: Gebäude der Kleingartenanlage haben Quartierspotential
baumbewohnende Arten: Laubbäume als potenzielle Quartiergeber
potenziell essenzielles Jagdhabitat"*

Pour le rougequeue à front blanc (Gartenrotschwanz) il a des preuves dans la période de reproduction (COL: "Nachweise des Gartenrotschwanzes [...] zur Brutzeit bestätigen die Wichtigkeit dieser Fläche").

Sur la base de la COL, le Artenschutzprüfung indique pour cette espèce "essentielles Brut- und Nahrungshabita".

L'eau

La zone n'est traversée par aucun ruisseau et n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est composée de jardins, de jardins familiaux richement structurés et d'un petit bout de forêt au nord.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est située à proximité de 5 sites potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement et d'un site contaminé ou assaini (SCA), dont la nature des risques potentiels, permet de considérer qu'il y a une incidence éventuelle sur la santé et la sécurité des habitants futurs de la zone. Le nord-ouest de la zone est situé à environ 15m d'un SPC. Il est classé comme entrepôt, sans plus de précision ni sur la nature des produits stockés, ni sur l'entreprise auquel il appartient. Le nord-est de la zone est situé à environ 35m d'un SPC. Il s'agit de la zone industrielle Hahneboesch qui est classée comme remblai. L'entreprise Rubbermaid/Curver est également classée en SPC et en SCA, comme fabrique, avec de forte concentration en Hg (mercure) et Mo (molybdène) dans les eaux souterraines.

L'est de la zone est limitrophe à un SPC. Il s'agit de l'entreprise de bâtiment Lazzara, qui sert de dépôt et de garage.

Le sud-ouest de la zone est situé à environ 105m d'un SPC, classé comme Walzendreherei (laminoir, rouleaux de détour) appartenant à l'ARBED. Trois zones contaminées ont été relevées : fouille N°1 HC, Zn, Pb (prof. 2-3 m) ; fouille N° 3 PAH (prof. 0-0.7 m) ; fouille N° 6 Cr (prof. 0-0.3 m) ; eaux souterraines HC, AOX, Mo, PAH ; eaux de migration AOX, LHKW, Zn, Cd, Mo - assainissement partiel OSW3.

Le sud de la zone est situé à environ 205m d'un SPC. Il s'agit d'une station d'épuration, et de bassins de refroidissement de l'entreprise ARBED. Trois zones contaminées ont été relevées : fouille N°1 HC, Zn, Pb (prof. 2-3 m) - fouille N° 3 PAH (prof. 0-0.7 m) - fouille N° 6 Cr (prof. 0-0.3 m) - eaux souterraines HC, AOX, Mo, PAH - eaux de migration AOX, LHKW, Zn, Cd, Mo - assainissement partiel OSW3.

Pente :

La pente de la surface s'élève à 2-7 %.

Le climat et l'air

La surface est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone fragilisée car l'alimentation en air frais

n'est pas suffisante.

Le paysage

Le projet de PAG entraîne un changement de destination majeur. La zone classée en I (Industriegebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-NQ. Il est à noter qu'il s'agit d'une zone non bâtie, richement structurée par des jardins familiaux et des bosquets. La construction de la zone aurait un impact paysager certain, atténué cependant par sa situation en seconde position par rapport aux rues des Ligures et Pierre Gansen. Une ceinture verte au nord de la zone reprenant le biotope, et un projet maintenant des jardins familiaux sont à prévoir.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte plus que 0,3 ha, le CNRA est à contacter.

Fazit:

Es handelt sich um eine reich strukturierte Fläche, die von Gärten und bestehender Bebauung sowie einer parkähnlichen Nachbarfläche umschlossen ist.

Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche als hoch eingeschätzt.

Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Mensch: Lärmbelastung, technogene Belastungen, Grundwasserbelastung

SG Biodiversität: Art. 17 Biotop, Fledermäuse, Vögel

SG Wasser: Trink-/Abwassernetz

SG Kulturgüter: Archäologie

Die Schutzgüter dieser Fläche sollten im Umweltbericht vertiefend analysiert werden.

Surface D23-2, Niedercorn, rue de Sanem



| | |
|-----------------|--------------------------|
| Größe [a]: | 546,3 |
| PAG en vigueur: | Industriegebiet |
| PAG projet: | REC |
| Realnutzung: | Parkähnlicher Grüngürtel |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est partiellement située au nord-ouest dans une zone de bruit ferroviaire, car elle jouxte à l'ouest la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte du nord au sud par les gradients de 70 à 60dB Lden de 65 à 50dB Lnight. Le quartier n'étant pas dédié à l'habitation, cette servitude ne constitue pas une nuisance majeure.

Etablissements de classe 1 :

La zone est à proximité de quatre établissements de classe 1. Le nord de la zone est limitrophe à la zone industrielle Hahneboesch, dans laquelle se trouvent plusieurs établissements de classe 1. La plus proche (30m), Rubbermaid/Curver est une usine de fabrication d'objets et ustensiles ménagers en plastiques, qui a fait l'objet de plusieurs demandes d'extension. La zone est également située à environ 190m de la gare Profil/ARBED, qui abrite une installation d'air comprimé, à 200m de l'atelier entretien/réparation Jacques Streff, et à 220m de l'entreprise de construction Soludec (dépôt pour matériaux de construction, travaux de maintenance d'engins et bâtiment administratif, installation de production de froid et réservoir aérien pour le dépôt d'huiles).

Ligne Haut tension :

La zone tampon de la ligne haute tension qui selon la carte en annexe A1 touche la surface à l'ouest, n'est pas enterrée à tel point qu'il y a à respecter.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone est bordée au nord par un biotope protégé au titre de l'Art. 17, une forêt de succession (SukLW) qui fait 268,83a dans sa totalité. La zone est également occupée au centre par un biotope (GebFS Gebüsch feuchter Standorte) d'une surface de 36,58a.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

La surface n'a aucun lien avec une zone du réseaux Natura 2000.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzrechtliche Prüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"hohes artenschutzrechtliches Konfliktpotential - vertiefte Untersuchungen oder komplexe CEF-Maßnahmen".

L'eau

La zone est traversée en son milieu par la Chiers qui est complètement canalisée en souterrain à cet endroit. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est composée de jardins, de jardins familiaux, de forêt au nord et de bosquets aménagés de chemins et utilisés comme parcs, d'un entrepôt, d'une prairie mésophile à l'ouest.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone contient 3 Sites potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement :

- Au sud-ouest de la zone (lieu-dit op dem Kirchepäärchen) se trouvent le dépôt et le garage de l'entreprise de bâtiment Lazzara ;
- Au sud-est (lieu-dit *teschent de Brécken*) se trouve un réservoir à mazout de l'entreprise Petermann combustibles et charbon, pour lequel aucune pollution n'a été repérée ;
- Au nord-est, une toute petite partie du dépôt de l'entreprise de bâtiment Lazzara.

La zone est située à proximité de 8 SPC et de 3 sites contaminés ou assainis (SCA).

Le sud-est de la zone est situé à environ 40m d'un SPC, il est classé comme imprimerie, et appartient à l'imprimerie Oliboni.

Le nord-ouest de la zone est situé à environ 100m d'un SPC. Il est classé comme entrepôt, sans plus de précision ni sur la nature des produits stockés, ni sur l'entreprise à laquelle il appartient.

Le nord de la zone est limitrophe d'un SPC. Il s'agit de la zone industrielle Hahneboesch, qui est classée comme remblai. L'entreprise Rubbermaid/Curver est également classée en SPC et en SCA, comme fabrique, avec de forte concentration en Hg (mercure) et Mo (molybdène) dans les eaux souterraines.

L'est de la zone est situé à 185m d'un SPC/SPA. Il s'agit d'un atelier de métallisation et de sablage de l'entreprise Metil, qui n'est plus en service, mais qui a occasionné des pollutions au mazout.

Pente

La lacune est marquée par une pente de 2-12 % orientée sud-est.

Le climat et l'air

La surface est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone affaiblie car l'alimentation en air frais n'est pas bonne.

Le paysage

Le projet de PAG entraîne un changement de destination majeur. La zone classée en I (Industriegebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée REC/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une zone non bâtie, à l'exception de l'entrepôt de l'entreprise Lazzara, richement structurée par des jardins familiaux, de la forêt, et des prairies mésophiles. La zone n'est pas destinée à être aménagée en quartier d'habitation mais destinée aux bâtiments, infrastructures et installations de sports, de loisirs et touristiques, l'impact paysager de sa construction est donc sans objet (si parc).

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est pas touchée ni par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Le CNRA n'est pas à contacter, parce que la commune ne prévoit pas des bâtiments supplémentaires sur la surface.

Fazit:

Es handelt sich um eine reich strukturierte Fläche zwischen Wohnbebauung und dem Industriegebiet Hahnebësch.

Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche als hoch eingeschätzt.

Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Mensch: technogene Belastungen, Grundwasserbelastung

SG Biodiversität: Art. 17 Biotop, Fledermäuse, Vögel

SG Wasser: Trink-/Abwassernetz

SG Landschaft: Ortsbild (bei möglicher späterer Bebauung)

Die Schutzgüter dieser Fläche sollten im Umweltbericht vertiefend analysiert werden.

Surface D24, Niedercorn, rue Pierre Gansen



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 121 |
| PAG en vigueur: | HAB-2 + zone de parc ZPAR + PAP |
| PAG projet: | HAB-2 |
| Realnutzung: | Neu bebaut |
| Ortsrandlage: | nein |

La surface est déjà bâti.

Surface D25, Niedercorn, rue de Sanem



| | |
|-----------------|---------------------------------------|
| Größe [a]: | 9,2 |
| PAG en vigueur: | Mgb III |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Teils Brachland, teils asphaltiert |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone est à proximité d'un établissement de classe 1. Le nord de la zone est proche de la zone industrielle Hahneboesch, dans laquelle se trouvent plusieurs établissements de classe 1. La plus proche (95m), Rubbermaid/Curver est une usine de fabrication d'objets et ustensiles ménagers en plastiques, qui a fait l'objet de plusieurs demandes d'extension.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone est également occupée au nord par une petite partie du biotope Gebüsch Fechter Standorte (GebFS). La zone n'est proche d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est composée d'un parking utilisé par l'entreprise de bâtiment Lazarra, de pelouse et d'arbres feuillus au nord de la parcelle.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est située à proximité de 3 sites potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement et d'un Site contaminé ou assaini (SCA), dont la nature des risques potentiels, permet de considérer qu'il y a une incidence éventuelle sur la santé et la sécurité des habitants futurs de la zone.

Le nord de la zone est limitrophe (lieu-dit op dem Kiechepäärchen) au SPC classé comme le dépôt et garage de l'entreprise de bâtiment Lazzara.

Le nord de la zone est également à 110m de la zone industrielle Hahneboesch, qui est classée comme remblai. L'entreprise Rubbermaid/Curver est également classée en SPC et en SCA, comme fabrique, avec de forte concentration en Hg (mercure) et Mo (molybdène) dans les eaux souterraines.

Au sud de la zone, se trouve 1 SPC appartenant au site de l'ARBED : un bassin de refroidissement et une station d'épuration (Kühlteiche und Kläranlage). Trois zones contaminées ont été relevées : fouille N°1 HC, Zn, Pb (prof. 2-3 m) - fouille N° 3 PAH (prof. 0-0.7 m) - fouille N° 6 Cr (prof. 0-0.3 m) - eaux souterraines HC, AOX, Mo, PAH - eaux de migration AOX, LHKW, Zn, Cd, Mo - assainissement partiel OSW3.

Pente

La pente de la lacune s'élève à 2-5 %.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone fragilisée car l'alimentation en air frais est insuffisante.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Mgb (Mischgebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une enclave encore non bâtie, aménagée en parking, et dont la construction aura un faible impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est pas concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Die Problematik von erhöhten Quecksilber und Molybdänkonzentrationen im Grundwasser sollte flächenübergreifend im Umweltbericht abgedeckt werden.

Surface D26, Niedercorn, rue de Sanem



| | |
|-----------------|------------------------------------|
| Größe [a]: | 21 |
| PAG en vigueur: | zone verte |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Brachland, Gebüsch, Grünland |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone est à proximité d'un établissement de classe 1. Le nord de la zone est proche de la zone industrielle Hahneboesch, dans laquelle se trouvent plusieurs établissements de classe 1. Le plus proche (70m), Rubbermaid/Curver est une usine de fabrication d'objets et utensiles en plastiques ménagers, qui a fait l'objet de plusieurs demandes d'extension.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone est également occupée au nord-ouest sur une petite partie par un biotope (GebFS Gebüsch feuchter Standorte). La zone n'est proche d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est composée d'un terrain vague composé de pelouse et de jeunes buissons au nord de la parcelle et d'un jardin composé de pelouse et de très jeunes arbres fruitiers.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est située à proximité de 3 sites potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement et d'un site contaminé ou assaini (SCA), dont la nature des risques potentiels, permet de considérer qu'il y a une incidence éventuelle sur la santé et la sécurité des habitants futurs de la zone.

Le nord-ouest de la zone est très proche (moins de 10m) du SPC classé comme le dépôt et garage de l'entreprise de bâtiment Lazzara.

Le nord de la zone est également à 85m de la zone industrielle Hahneboesch, qui est classée comme remblai. L'entreprise Rubbermaid/Curver est également classée en SPC et en SCA, comme fabrique, avec de forte concentration en Hg (mercure) et Mo (molybdène) dans les eaux souterraines.

Au sud de la zone à 260m, se trouve 1 SPC appartenant au site de l'ARBED : un bassin de refroidissement et une station d'épuration (Kuehlteiche und Klaeranlage). Trois zones contaminées ont été relevées : fouille N°1 HC, Zn, Pb (prof. 2-3 m) - fouille N° 3 PAH (prof. 0-0.7 m) - fouille N° 6 Cr (prof. 0-0.3 m) - eaux souterraines HC, AOX, Mo, PAH - eaux de migration AOX, LHKW, Zn, Cd, Mo - assainissement partiel OSW3.

Pente

La pente de la lacune s'élève à 2-5 %.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone affaiblie car l'alimentation en air frais n'est pas suffisante.

Le paysage

Le projet de PAG entraîne un changement de destination. La zone classée en I (Industriegebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une enclave dans le tissu urbain et dont la construction aura un faible impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Die Problematik von erhöhten Quecksilber und Molybdäankonzentrationen im Grundwasser sollte flächenübergreifend im Umweltbericht abgedeckt werden.

Surface D27, Niedercorn, rue Pierre Gansen



| | |
|-----------------|--------------|
| Größe [a]: | 8,9 |
| PAG en vigueur: | Mob III |
| PAG projet: | HAB-2 |
| Realnutzung: | Grünland, EB |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone est à proximité d'un établissement de classe 1. Le nord de la zone est proche de la zone industrielle Hahneboesch, dans laquelle se trouvent plusieurs établissements de classe

1. Le plus proche (190m), Rubbermaid/Curver est une usine de fabrication d'objets et ustensiles ménagers en plastiques, qui a fait l'objet de plusieurs demandes d'extension.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone n'est occupée par aucun biotope et n'est proche d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par un jardin composé de pelouse, d'une petite serre et d'arbres fruitiers.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est située à proximité de 3 sites potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement et d'un site contaminé ou assaini (SCA), dont la nature des risques potentiels, permet de considérer qu'il y a une incidence éventuelle sur la santé et la sécurité des habitants futurs de la zone.

Le nord de la zone est situé à 75m du SPC classé comme le dépôt et garage de l'entreprise de bâtiment Lazzara.

Le nord de la zone est également à 190m de la zone industrielle Hahneboesch, qui est classée comme remblai. L'entreprise Rubbermaid/Curver est également classée en SPC et en SCA, comme fabrique, avec de forte concentration en Hg (mercure) et Mo (molybdène) dans les eaux souterraines.

Au sud de la zone à 130m, se trouve 1 SPC appartenant au site de l'ARBED : un bassin de refroidissement et une station d'épuration (Kuehlteiche und Klaeranlage). Trois zones contaminées ont été relevées : fouille N°1 HC, Zn, Pb (prof. 2-3 m) - fouille N° 3 PAH (prof. 0-0.7 m) - fouille N° 6 Cr (prof. 0-0.3 m) - eaux souterraines HC, AOX, Mo, PAH - eaux de migration AOX, LHKW, Zn, Cd, Mo - assainissement partiel OSW3.

Pente

La pente de la lacune s'élève à 2-5 %.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone avec une 'alimentation en air frais insuffisante.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Mgb (Mischgebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une enclave encore non bâtie, structurée par un verger en fond de parcelle. Si celui-ci est maintenu par le projet de construction (servitude urbanisation ou ceinture verte dans le schéma directeur), l'impact paysager de l'aménagement de la parcelle sera moindre.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec des vestiges archéologiques connus. Comme la surface est déjà entièrement goudronnée, les études archéologiques du CNRA ne sont pas nécessaire.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D28, Niedercorn, rue Pierre Gansen



| | |
|-----------------|-----------------------------|
| Größe [a]: | 4,5 |
| PAG en vigueur: | Mob III |
| PAG projet: | HAB-2 |
| Realnutzung: | Bestehende Bebauung, Straße |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

Le sud-ouest de la zone est limitrophe à un établissement de classe 1. Il s'agit de la gare

Profil/ARBED, qui abrite une installation d'air comprimé.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone n'est occupée par aucun biotope et n'est proche d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Le eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est une entrée d'entreprise, elle est entièrement asphaltée.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

Le sud-ouest de la zone est limitrophe à un site potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement. Il est classé comme Walzendreherei (laminoir, rouleaux de détour) appartenant à l'ARBED. Trois zones contaminées ont été relevées : fouille N°1 HC, Zn, Pb (prof. 2-3 m) ; fouille N° 3 PAH (prof. 0-0.7 m) ; fouille N° 6 Cr (prof. 0-0.3 m) ; eaux souterraines HC, AOX, Mo, PAH ; eaux de migration AOX, LHKW, Zn, Cd, Mo - assainissement partiel OSW3.AVIS ESI (SUP2 ?)

Le sud-ouest de la zone est également à 260m du SPC classé comme atelier/garage du site ARBED, pour lequel les mêmes zones contaminées que le SPC ci-avant ont été relevées.

Le nord de la zone est également à 225m du SPC classé comme le dépôt et garage de l'entreprise de bâtiment Lazzara.

Pente

La pente de la lacune s'élève à 2-7 %.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone affaiblie car l'alimentation en air frais n'est pas suffisante.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Mgb (Mischgebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-2/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une enclave encore non bâtie, mais comme il s'agit d'une surface scellée, entre deux maisons d'habitation, l'impact paysager de sa construction sera quasi nul.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

La lacune se trouve à côté d'un secteur protégé d'intérêt communal avec un bâtiment dont la façade est protégée.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec des vestiges archéologiques connus. Parce que la surface est goudronnée et compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D29-2, Niedercorn, rue Pierre Gansen



| | |
|-----------------|----------------------------|
| Größe [a]: | 23,30 |
| PAG en vigueur: | Industriezone |
| PAG projet: | BEP |
| Realnutzung: | Parkplatz, Halle, Schienen |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est entièrement située dans une zone de bruit ferroviaire, car elle borde la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte d'ouest en est par les gradients de 70 à 45dB LNIGHT et 75 à 55dB Lden.

Etablissements de classe 1 :

La zone est limitrophe à l'est d'un établissement de classe 1. Il s'agit de la gare Profil/ARBED, qui abrite une installation d'air comprimé.

Ligne Haut tension :

La ligne haute tension qui selon la carte en annexe A1 traverse la surface à l'est n'est pas enterrée à tel point qu'il y a de zone tampon de 15m à respecter.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone est bordée à l'ouest par un biotope protégé au titre de l'Art. 17, une forêt de succession (SukLW) qui fait 53,3a et se trouve quasiment entièrement dans la zone. La zone n'est proche d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

La surface n'a aucun lien avec une zone du réseau Natura 2000.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Parce-que la dimension de la surface à étudier a changé pendant le procès du SUP, l'évaluation dans le Artenschutzprüfung ne correspond pas à la zone, qui est retiré (zone BEP sans bâtiments)

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par des halls et des bâtiments d'usine.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone contient un site potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement. Il est classé comme atelier/garage du site ARBED. Trois zones contaminées ont été relevées : fouille N°1 HC, Zn, Pb (prof. 2-3 m) ; fouille N° 3 PAH (prof. 0-0.7 m) ; fouille N° 6 Cr (prof. 0-0.3 m) ; eaux souterraines HC, AOX, Mo, PAH ; eaux de migration AOX, LHKW, Zn, Cd, Mo - assainissement partiel OSW3.

La zone est limitrophe à l'est du SPC est classé comme Walzendreherei (laminoir, rouleaux de détour) appartenant à l'ARBED.

Le nord-ouest de la zone est à 70m d'un SPC classé comme réservoir à mazout de l'Ecole de Garçons et de l'Ecole de Filles de Niedercorn.

Les ateliers communaux, situés à 80m à l'ouest de la zone sont classés comme SPC et SCA (site contaminé ou assaini).

Pente

Le terrain est marqué par une pente moyenne de 5-15%.

Le climat et l'air

La surface est influencé par un réchauffement en raison de l'urbanisation de la zone industrielle.

Le paysage

Le projet de PAG entraîne un changement de destination. La zone classée en I (Industriegebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée BEP/PAP-QE. D'un point de vue paysager, l'aménagement de cette zone est nul.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Comme toute la surface est déjà goudronnée, le CNRA est à contacter.

Fazit:

Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche als hoch eingeschätzt.

Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Mensch: Lärmbelastung

SG Biodiversität: Art. 17 Biotop

SG Boden/Wasser: Altlasten (Grundwasserbelastung)

Surface D30, Niedercorn, rue Pierre Gansen



| | |
|-----------------|-------------------------|
| Größe [a]: | 3,1 |
| PAG en vigueur: | Wob III |
| PAG projet: | HAB-2, PAP |
| Realnutzung: | Neu bebaut, Wohnhaus |
| Ortsrandlage: | nein |

Cette lacune est déjà bâtie.

Surface D31, Niedercorn, avenue de la Liberté



La surface est déjà viabilisée/construite.

| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 254 |
| PAG en vigueur: | ZMU grösstenteils; kleiner Teil Mob III teileise überlagert mit S.U. MU; überlagert mit plan directeur |
| PAG projet: | HAB-1 PAP NQ |
| Realnutzung: | Teils bestehende Bebauung, Regenrückhaltebecken, Baustelle |
| Ortsrandlage: | nein |

Surface D32, Niedercorn, avenue de la Liberté



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 92,7 |
| PAG en vigueur: | ZMC |
| PAG projet: | PAP NQ und Mix-u |
| Realnutzung: | Parkplatz, Gründland, Ruinen, Waldrand |
| Ortsrandlage: | nein |

Die Fläche war als zu analysierende Zone im Rahmen der SUP vorgesehen.

Eine Darstellung der Aspekte zu den Schutzgütern erübrigt sich jedoch, denn laut Gemeinde **liegt eine Naturschutzgenehmigung bereits vor.**

Fazit: Die Fläche ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D33, Niedercorn, rue de Longwy



| | |
|-----------------|------------------------------------|
| Größe [a]: | 7,5 |
| PAG en vigueur: | WOB III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Holzhütten, Wald, Nutzgarten |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone se trouve à proximité de deux établissements de classe 1. A 170m à l'est, il s'agit d'un forage géothermique pour le compte d'un particulier. A 100m au sud, il s'agit de l'hôpital intercommunal Princesse Marie Astrid (plusieurs commodos : exploitation d'un hôpital, exploitation d'un container IRM, transformation de bâtiments administratifs, transformation et extension de la stérilisation centrale de la production de la vapeur et de la chaleur).

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone n'est occupée par aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, mais elle est limitrophe au nord des zones de protection **RN RD 15 « Prenzebierg »** et **Natura 2000 ZSC Habitat LU0001028 « Differdange Est-Prenzebierg/Mines et carrières »** et **ZPS Oiseaux LU0002008 « Minière de la région de Differdange »**.

Données du MNHN

Dans les données du MNHN il y a plusieurs preuves pour le Triton crêté au nord de la surface dans la zone habitat Natura 2000, mais la constitution de la surface n'est pas compatible avec un habitat typique de cette espèce.

Pour le Triton crêté la "Artenschutzprüfung" dit "*mehrfacher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de cette espèce.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y a pas de zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par une végétation dense d'arbres feuillus et deux appentis au sud et par une zone potagère au nord.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité de sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Le sud-est de la zone est situé à 260m du SPC/SCA classé comme parking attenant à la maison de retraite et d'un SPC classé comme charbonnerie (Charbon Haupert).

Le sud de la zone est situé à 100m d'un SPC classé comme réservoir à mazout au sein de l'hôpital.

Le nord-est de la zone est également situé à moins de 300m de quatre SPC, un atelier/garage et trois entreprises de peintures.

Pente

La lacune est marquée par une pente de 15-35 %.

Le climat et l'air

Cette lacune est influencée par une zone de transition. La forêt génère de l'air frais et il y a une influence de l'air frais par un versant boisé au nord. La rue de l'Hôpital fonctionne comme un Kaltluftabflussbahn pour alimenter le quartier en air frais.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Wob (Wohngebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une zone enclavée dans un secteur résidentiel, mais richement structurée, dont la construction aura un fort impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Es handelt sich um eine Baulücke innerhalb der 30m Pufferzone der Natura 2000 Gebiete mit Wohnbebauung zu beiden Seiten. Bei der Bebauung wird ein größtmöglicher Erhalt rückwärtiger Strukturen empfohlen.

Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D34, Niedercorn, rue de Longwy



| | |
|-----------------|---------------------------|
| Größe [a]: | 2,7 |
| PAG en vigueur: | WOB III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Neubebauung |
| Ortsrandlage: | Nein |

Cette lacune est déjà bâtie.

Surface D35, Niedercorn, rue de Longwy



| | |
|-----------------|---------------------------|
| Größe [a]: | 3,1 |
| PAG en vigueur: | WOB III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Neubebauung |
| Ortsrandlage: | Nein |

Cette lacune est déjà bâtie.

6.2 Ortschaft Differdange

Surface D36, Differdange, rue de l'Acier



| | |
|-----------------|----------------------------|
| Größe [a]: | 4 |
| PAG en vigueur: | Wob III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Garten, reich strukturiert |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone se trouve à 60m au sud-ouest d'un établissement de classe 1, classé comme station-service.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone n'est occupée par aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, mais elle est située à 45m à l'est des zones Natura 2000 **ZSC Habitat LU0001028 « Differdange Est-Prenzebierg/Mines et carrières »** et **ZPS Oiseaux LU0002008 « Minière de la région de Differdange »**.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée un jardin composé d'arbres feuillus.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité de multiples sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m, se situent 2 garages, 3 stations-service, 1 magasin de peintures, 1 transformateur et 1 stock de charbon.

Au-delà de ce rayon de 100m, se situent 5 blanchisseries/nettoyages à sec, 1 labo photo, 1 remblai, 3 garages, 1 stock de charbon, et 1 entrepôt.

Au-delà de 150m se situent notamment 4 sites de l'ARBED contaminés : une centrale thermique, un atelier, une salle des souffleries, et un haut fourneau. (*Trois zone contaminées: fouille N°1 HC, Zn, Pb (prof. 2-3 m) - fouille N° 3 PAH (prof. 0-0.7 m) - fouille N° 6 Cr (prof. 0-0.3 m) - eaux souterraines HC, AOX, Mo, PAH - eaux de migration AOX, LHKW, Zn, Cd, Mo - assainissement partiel OSW3*).

Pente

Le terrain est marqué par une pente moyenne de 7-12%.

Le climat et l'air

Cette lacune est influencée par une zone de transition. La forêt génère de l'air frais et il y a une influence de l'air frais par un versant boisé à l'ouest.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Mob (Mischgebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-QE. Comme la zone est une enclave dans un tissu urbain entièrement bâti, sa construction aura un faible impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

La lacune se trouve à côté d'un secteur protégé d'intérêt communal avec un bâtiment dont la façade est protégé.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Ein größtmöglicher Erhalt rückwärtiger Strukturen wird empfohlen.

Surface D37, Differdange, rue Emile Mark



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 3,2 |
| PAG en vigueur: | GgB |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Ziergarten |
| | bestehende Bebauung, Norden provis. Parkplatz |
| Ortsrandlage: | nein |

Cette surface est déjà urbanisée au sud et pendant l'élaboration de la SUP viabilisée comme parking provisoire au nord.

Surface D38, Differdange, rue Alexandre



| | |
|-----------------|---------|
| Größe [a]: | 7,7 |
| PAG en vigueur: | Wob III |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Garage |
| Ortsrandlage: | nein |

Cette lacune est déjà bâti avec un garage.

Surface D39, Differdange, rue de Hussenqny



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 6,88 |
| PAG en vigueur: | WOB III |
| PAG projet: | HAB-11zone tampon 30m Natura 2000 Gebiete |
| Realnutzung: | Wiese, Ziersträucher im Hangbereich |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone n'est située à proximité d'aucun établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone n'est occupée par aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, mais elle est en partie couverte au nord-ouest par les zones Natura 2000 **ZSC Habitat LU0001028 « Differdange Est-Prenzebierg/Mines et carrières »** et **ZPS Oiseaux LU0002008 « Minière de la région de Differdange »**. Par ailleurs, la zone se situe également à quelques 100m à l'ouest de la **RD 00 Kiermerchen/Scheiergrond** (zone provisoire).

Données du MNHN

Dans les données du MNHN il y a des preuves pour le Triton crêté et un preuve pour la coronelle lisse dans la zone habitat Natura 2000 à proximité da la lacune. La constitution de la surface n'est pas compatible avec les habitats typiques de ces deux espèces.

Pour le Triton crêté la "Artenschutzprüfung" dit "*mehracher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et les habitats des ces espèces.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par une pelouse et des buissons ornementaux.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité de sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m, se situe 1 atelier appartenant à l'entreprise Cordier.

Au-delà de ce rayon de 100m, se situe 1 dépôt et atelier de l'entreprise EFCO RORODIA, le sol et les eaux souterraines sont fortement contaminées au potassium et au tungstène (KW).

Au-delà de 200m se situent 4 sites, dont 1 atelier de menuiserie (Menuiserie Laux), 1 entrepôt, 1 compresseur, et 1 station de lavage appartenant à l'ARBED – Carreau Rollesbierg.

Pente

La pente de la lacune s'élève à 7-15%. Elle accuse une pente vers le sud-est, avec un talus et un muret de soutènement côté rue (à l'est).

Le climat et l'air

Cette lacune est influencée par une zone de transition. La forêt génère de l'air frais et il y a une influence de l'air frais par un versant boisé à l'ouest. La rue de Hussigny fonctionne comme un Kaltluftabflussbahn.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en W (Wohngebiet), est projetée en HAB-1/PAP-QE. Comme la zone est une enclave dans un tissu urbain entièrement bâti, sa construction aura un faible impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D40, Differdange, rue Metzkimmert



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 7,8 |
| PAG en vigueur: | Wob III |
| PAG projet: | HAB-2 + Zone tampon 30m Vogelschutzgebiet |
| Realnutzung: | Wald, Sträucher |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone se trouve à proximité d'un seul établissement de classe 1. Il s'agit d'un immeuble résidentiel et commercial, « Résidence Nei Deifferdeng » située rue Saint Nicolas/rue Victor Hugo.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone n'est occupée par aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, mais elle est en partie couverte à l'ouest par la zone Natura 2000 **ZPS Oiseaux LU0002008 « Minière de la région de Differdange »**. La zone est aussi à proximité (50m) à l'est de la **ZSC Habitat LU0001028 « Differdange Est-Prenzebierg/Mines et carrières »**. Par ailleurs, la zone se situe également à environ 80m à l'est de la **RD 00 Kiermerchen/Scheiergrond** (zone provisoire).

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Le résultat du "Natura 2000 Screening" selon le résumé du bureau d'étude pact pour cette surface concernant le Vogelschutzgebiet est ce qui suit:

"Bei der Ausweisung und Umsetzung der Fläche sind keine erhebliche Auswirkungen auf das Vogelschutzgebiet Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebierg, Rollesbierg, Ronnebierg, Metzerbierg et Galgebierg im Hinblick auf seine Schutzziele und Arten zu erwarten.

Folglich ist keine Verträglichkeitsprüfung durchzuführen."

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotential - allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang oder Ausgleichsmaßnahmen (CEF)"

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent: Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Breitflügelfledermaus, Fransenfledermaus, Graues Langohr, Große Bartfledermaus, Große Hufeisennase, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nordfledermaus, Nymphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Teichfledermaus, Wasserfledermaus, Wimperfledermaus, Zweifarbefledermaus, Zwergefledermaus

Le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"gebäudebewohnende Arten: Schuppen mit Quartierspotenzial

baumbewohnende Arten: Bäume mit Quartierspotenzial vorhanden"

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris sont proposé.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par une végétation dense d'arbres feuillus (hêtres et bouleaux) et un appentis

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité d'une multitude de sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m, se situe 1 réservoir à mazout, situé dans l'hôtel de ville, vidangé et nettoyé en 2013 car présentant des inétanchéités.

Au-delà de ce rayon de 100m, se situent 1 atelier de la menuiserie Henckes, 3 réservoirs à mazout (église, école, ancien hôtel de ville), et 1 ancien site appartenant à l'entreprise Transports Dimmer et Peinture dont la contamination a été provoquée par les réservoirs souterrains de l'église.

Au-delà de 200m se situent 22 sites, dont 12 ateliers (6 menuiseries, 3 forges, 1 garage automobile, 1 ferblanterie, 1 marbrerie), 1 remblai, 1 entreprise de peinture, 1 contamination souterraine, 1 dépôt de Minette, 1 entrepôt/garage, 1 dépôt de coke, 1 dépôt de charbon, 1 dépôt de gypse, 1 site de traitement des dolomies, 1 dépôt de carburant.

Pente

La pente de la lacune s'élève à 21-35%. Elle est en pente vers le nord-est.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Wob (Wohngebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-2/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une zone enclavé dans un secteur résidentiel, mais richement structurée, dont la construction aura un fort impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec des vestiges archéologiques connus. Donc, la surface doit faire l'objet d'une évaluation archéologique par le CNRA.

Fazit: Es handelt sich zwar um eine Baulücke mit Wohnbebauung zu beiden Seiten, jedoch befindet sich die Fläche vollständig in der 30m Pufferzone des Vogelschutzgebietes. Der flächendeckende Baumbestand dort ist laut Orthophoto von gleicher Struktur und Dichte wie der Wald des angrenzenden Vogelschutzgebietes, sodass die Fläche eher dem Wald als dem besiedelten Bereich zuzuordnen und nicht nur unter diesem Aspekt kritisch zu betrachten ist.

Bei einer tatsächlichen Bebauung wird dringend empfohlen, die Bewertung der Experten zu berücksichtigen, auch wenn es sich urbanistisch gesehen um eine Baulücke im besiedelten Kontext handelt.

Die sehr hohe Hangneigung im Zusammenhang mit einer Rodung kann Rutschungen des Untergrundes verursachen.

Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D41, Differdange, rue Belair



| | |
|-----------------|---------------------------|
| Größe [a]: | 20,9 |
| PAG en vigueur: | Wob III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Bäume, Sträucher |
| Ortsrandlage: | Nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone se trouve à proximité de 2 établissements de classe 1. Il s'agit d'un immeuble résidentiel et commercial, « Résidence Nei Deifferdeng » située rue Saint Nicolas/rue Victor Hugo et de l'assainissement du Plateau funiculaire.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone n'est occupée par aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17. La zone est à proximité (100m) des zones Natura 2000 **ZPS Oiseaux LU0002008 « Minière de la région de Differdange »** et **ZSC Habitat LU0001028 « Differdange Est-Prenzebierg/Mines et carrières »**.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y a pas de zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotential - allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang oder Ausgleichsmaßnahmen (CEF)"

"Unter Berücksichtigung der allgemeinen Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen (sowie ggf. der Ausgleichsmaßnahmen) liegt für die Fläche D41 ein mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotenzial hinsichtlich der Fledermäuse vor.

Sind in den Bäumen Fledermausquartiere gegeben, so sind diese vorzeitig auszugleichen. Das Ergebnis der Artenschutzprüfung wäre in diesem Fall anders zu bewerten."

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent:

Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Große Bartfledermaus, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nympphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Wasserfledermaus, Zwergfledermaus.

Le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"baumbwohnende Arten: Bäume mit Quartiersotenzial vorhanden"

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris sont proposé.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par une végétation dense des arbres et de bosquet de feuillus.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Il n'y a aucun établissement de classe 1 dans un rayon de 100m autour de la zone.

Au-delà de ce rayon de 100m, se situent 2 ateliers de menuiseries, 2 forges, 2 réservoirs à mazout (hôtel de ville et ancien hôtel de ville), 1 remblai, et 1 site de traitement des dolomies.

Au-delà de 200m se situent plusieurs sites, dont 2 réservoirs à mazout (école et église), 1 entreprise de peinture, 1 ancien site appartenant à l'entreprise Transports Dimmer et Peinture dont la contamination a été provoquée par les réservoirs souterrains de l'église, 1 dépôt de Minette, 1 dépôt à coke, 1 contamination souterraine, 1 entrepôt/garage.

Pente

La pente de la lacune s'élève à 7-12%. Elle est en pente vers l'est.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Wob (Wohngebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une zone enclavé dans un secteur résidentiel, en friche, dont la construction aura un faible impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D42, Differdange, rue Pasteur



| | |
|-----------------|-------------------------------------|
| Größe [a]: | 1,5 |
| PAG en vigueur: | Wob III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Schnithecke, Bäume, Sträucher |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est entièrement située dans une zone de bruit ferroviaire, car elle se situe à l'ouest la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Niedercorn. La zone est donc couverte d'ouest en est par les gradients de 55 à 45dB LNIGHT et 60 à 55dB Lden.

Etablissements de classe 1 :

La zone se trouve à proximité d'un établissement de classe 1. Il s'agit de l'assainissement du Plateau funiculaire.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par un jardin (projet de 2 maisons unifamiliales sur cette zone et la parcelle au sud).

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m se situent 2 forges, 1 atelier de menuiserie, 1 remblai, et 1 site de traitement des dolomies.

Au-delà de ce rayon de 100m se situent 1 atelier de menuiseries, 1 dépôt à coke, 1 surface de dépôt, 1 contamination souterraine.

Au-delà de 200m se situent 5 sites, dont 1 réservoir à mazout (hôtel de ville), 1 station-service, 1 dépôt de Minette, 1 site de traitement du coke, 1 légère pollution souterraine.

Pente

La lacune accuse une légère pente vers l'est et s'élève à 5-7 %.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone fragilisée car l'alimentation en air frais n'est pas suffisante.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Mob (Mischgebiet), est projetée en HAB-1/PAP-QE. Comme la zone est une enclave dans un tissu urbain entièrement bâti, qui semble déjà comporter un projet de construction, l'impact paysager de sa construction est sans objet.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D43, Differdange, rue du chemin de fer



La surface est en train d'être bâtie.

Le PAP provisoire "Plateau funiculaire" du 14.04.2009 pour cette surface est disponible.

| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 884 |
| PAG en vigueur: | teils ZMC; teils HAB-2; überlagert mit plan directeur und PAP; PAP No 15000/34C en cours |
| PAG projet: | teils MIX-c; teils HAB-2; zum kleinen Teil REC; überlagert mit PAP NQ |
| Realnutzung: | Teils bebaut, Parkfläche, mittlerweile in Bebauung |
| Ortsrandlage: | nein |

6.3 Ortschaft Fousbann

Surface D44, Fousbann, rue du Stade Henri Jungers



| | |
|-----------------|-------------------------|
| Größe [a]: | 2,3 |
| PAG en vigueur: | Mob III |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Einfahrt, Ziergarten |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité de 3 établissement de classe 1 : un parking souterrain, un complexe commercial, et l'extension de l'école Fousbann.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par un parking et une pelouse, plus de la moitié de la surface est scellée.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m se situent 1 atelier de l'ARBED, et 2 stations-services.

Au-delà de ce rayon de 100m, se situent 2 ateliers de l'ARBED, 1 atelier automobile + station-service, 1 parking souterrain, 2 dépôts, 1 dépôt de graphite et de charbon, 1 dépôt de gypse, 1 usine (Dorr-Anlage).

Au-delà de 200m se situent 15 sites, dont 6 ateliers (menuiserie, ferblanterie, garage automobile), 2 dépôts de charbon, 1 aciérie, 1 bassin à scories (Schlackengrube), 1 entreprise de peinture, 1 dépôt et atelier, 1 compresseur, 1 réservoir à mazout (école Fousbann), 1 garage automobile avec station-service.

Pente

La pente de cette lacune s'élève à 2-5 %.

Le climat et l'air

Cette lacune est concernée par un climat urbain avec un réchauffement moyen à fort à cause des surfaces construites.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Mob (Mischgebiet), est projetée en HAB-1/PAP-QE. La zone est une petite enclave non bâtie et quasi entièrement scellée, l'impact paysager de sa construction est sans objet.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D45, Foussbann, rue du Stade Henri Jungers



| | |
|-----------------|--------------|
| Größe [a]: | 1,9 |
| PAG en vigueur: | Mob III |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Nadelgehölze |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité de 3 établissement de classe 1 : un parking souterrain, un complexe commercial, et l'extension de l'école Foussbann.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par un jardin arboré entre deux maisons unifamiliales.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m, se situent 1 atelier de l'ARBED, et 2 stations-services, et 1 garage automobile + station-service.

Au-delà de ce rayon de 100m, se situent 9 sites, dont 2 ateliers de l'ARBED, 1 atelier automobile + station-service, 1 parking souterrain, 2 dépôts, 1 dépôt de graphite et de charbon, 1 dépôt de gypse, 1 usine (Dorr-Anlage).

Au-delà de 200m se situent 15 sites, dont 6 ateliers (menuiserie, ferblanterie, garage automobile), 2 dépôts de charbon, 1 aciérie, 1 bassin à scories (Schlackengrube), 1 entreprise de peinture, 1 dépôt et atelier, 1 compresseur, 1 réservoir à mazout (école Fousbann), 1 garage automobile avec station-service.

Pente

La pente de cette lacune s'élève à 2-5 %.

Le climat et l'air

Cette lacune est concernée par un climat urbain avec un réchauffement moyen à fort à cause des surfaces construites.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Mob (Mischgebiet), est projetée en HAB-1/PAP-QE. La zone est une petite enclave non bâtie entre deux constructions l'impact paysager de sa construction est quasi nul.

Les biens culturels et matériels

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D46, Foussbann, cité S.G. Thomas



| | |
|-----------------|-------------------------------|
| Größe [a]: | 5,1 |
| PAG en vigueur: | Wob III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Grünlandbrache, Ziergehölz |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité de 3 établissements de classe 1 : un parking souterrain, un complexe commercial, et l'extension de l'école Foussbann.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par un terrain en friche.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m, se situent 2 stations-services, et 1 garage automobile + station-service.

Au-delà de ce rayon de 100m, se situent 6 sites, dont 2 ateliers de l'ARBED, 1 atelier, 1 atelier automobile + station-service, 1 usine (Dorr-Anlage), 1 bassin à scories (Schlacken-grube).

Au-delà de 200m se situent 11 sites, dont 2 ateliers, 2 dépôts, 1 aciéries, 1 parking, 1 compresseur, 1 réservoir à mazout (école Fousbann), 1 dépôt de graphite et de charbon, 1 dépôt de gypse, 1 garage automobile.

Pente

La pente de cette lacune s'élève à 5-7 %.

Le climat et l'air

Cette lacune est concernée par un climat urbain avec un réchauffement moyen à fort à cause des surfaces construites.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Wob (Wohngebiet), est projetée en HAB-1/PAP-QE. La zone est une petite enclave non bâtie entre deux constructions l'impact paysager de sa construction est quasi nul, d'autant qu'un projet de construction semble déjà y être engagé.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D47, Fousbann, cité S.G. Thomas



| | |
|-----------------|---------------------------------------|
| Größe [a]: | 2,2 |
| PAG en vigueur: | Wob III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Nutzgarten, Ziergehölze, Holzhütte |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité de 2 établissements de classe 1 : un parking souterrain, et l'extension de l'école Fousbann.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par un petit jardin, composé d'un arbre et d'un cabanon.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m, se situent 2 stations-services, et 1 garage automobile + station-service.

Au-delà de ce rayon de 100m, se situent 6 sites, dont 2 ateliers de l'ARBED, 1 atelier, 1 atelier automobile + station-service, 1 usine (Dorr-Anlage), 1 bassin à scories (Schlacken-grube).

Au-delà de 200m se situent 9 sites, dont 2 ateliers, 2 dépôts, 1 aciérie, 1 parking, 1 dépôt de graphite et de charbon, 1 dépôt de gypse, 1 garage automobile.

Pente

La pente de cette lacune s'élève à 5-7 %.

Le climat et l'air

Cette lacune est concernée par un climat urbain avec un réchauffement moyen à fort à cause des surfaces construites.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Wob (Wohngebiet), est projetée en HAB-1/PAP-QE. La zone est une petite enclave non bâtie entre deux constructions l'impact paysager de sa construction est quasi nul, mais l'arbre présent sur la parcelle devra être compensé ou conservé dans le schéma directeur.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Bäume im rückwärtigen Bereich sollten in die Planung integriert werden.

Surface D48, Fousbann, cité S.G. Thomas



La surface est en train d'être bâtie.

L'autorisation du MEV est disponible. Pour la partie des pelouses séches, des mesures compensatoires sont prévues selon la commune.

| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 443,1 |
| PAG en vigueur: | ZMC, ZMU, HAB-2 |
| PAG projet: | HAB-2, PAP-NQ Mix-u, PAP NQ HAB-1 |
| Realnutzung: | Teils bestehende Bebauung, Parkplatz, Lagerplatz, teils Grünland, Grünbrache, mittlerweile in Bebauung |
| Ortsrandlage: | nein |

Surface D49, Fousbann, rue Woiwer



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 27,6 |
| PAG en vigueur: | Industriegebiet +Délimitation des PAP |
| PAG projet: | SPEC |
| Realnutzung: | Einzelhandel Tankstelle |
| Ortsrandlage: | nein |

La surface est déjà bâtie. Il s'agit d'une régularisation.

Surface D50, Fousbann, rue de Soleuvre



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 85,1 |
| PAG en vigueur: | RWob III; PAP 13333/34C du 20.02.05 |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Teils neu bebau, teils Grünlandbrache |
| Ortsrandlage: | nein |

Plus de la moitié de la surface est déjà construite.

Surface D51, Fousbann, rue de Soleuvre



| | |
|-----------------|--|
| Größe [a]: | 475,6 |
| PAG en vigueur: | HAB-1. HAB-2 |
| PAG projet: | HAB-1, PAP-NQ |
| Realnutzung: | Teils bebaut, Großteil Grünland, Art. 17 Biotop |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité de 6 établissements de classe 1 : 3 stations-services, 1 émetteur d'ondes, 1 transformateur 65/20kV et 1 supermarché.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

Un biotope protégé au titre de l'Art. 17 est situé au nord-ouest de la zone, il s'agit d'un verger (BK09) d'une surface de 39,82a. La zone n'est située à proximité d'aucune zone de

protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"hohes artenschutzrechtliches Konfliktpotential - vertiefte Untersuchungen oder komplexe CEF-Maßnahmen"

*"Auf der Fläche D51 kann die Artenschutzprüfung nicht abschließend bewertet werden. Dazu ist hinsichtlich der Fledermäuse eine **Detailuntersuchung** notwendig."*

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent: Braunes Langohr, Breitflügelfledermaus, Fransenfledermaus, Graues Langohr, Große Bartfledermaus, Große Hufeisennase, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nordfledermaus, Rauhautfledermaus, Teichfledermaus, Wimperfledermaus, Zweifarbfledermaus, Zwerfgfledermaus, Gartenrotschwanz.

Pour les chauves souris, l'Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"gebäudebewohnende Arten: Gebäude auf der Fläche als potentieller Quartiergeber

Weide: potentielles Jagdhabitat verschiedener Arten"

Pour le rougequeue, la surface représente un *"ideales Habitat"* selon le COL.

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris et le rougequeue à front blanc sont proposés.

Le bureau Gessner Landschaftsökologie est en train d'analyser la surface en détail.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette vaste zone est en grande partie non bâtie et occupée par des pâturages et des surfaces labourables, et quelques éléments bâtis tels qu'un hangar agricole et des garages individuels.

Occupation du sol :

Cette vaste zone est en grande partie non bâtie et occupée par des pâturages et des

surfaces labourables, et quelques éléments bâtis tels qu'un hangar agricole et des garages individuels. La zone occupe une surface de 475,62a (4,75ha), et est en légère pente vers le nord.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone contient 2 sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement, il s'agit d'un dépôt, et d'un site de stockage (Altablagerung).

Puis, il y a plusieurs SPC/SCA dans un rayon de 300m autour de la zone, dont 3 ateliers automobiles (dont 1 avec station-service), 2 ateliers, 2 stations-services, et 1 aire de stationnement (ancien parking rue Woiwer).

Pente

La pente de cette surface s'élève à 2-7 %.

Le climat et l'air

La surface est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone affaiblie car l'alimentation en air frais n'est pas bonne.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en HAB1/HAB-2 et couverte par une zone soumise à plan directeur, est projetée en HAB-1/PAP-NQ. L'impact paysager de la construction de la zone est atténué par le fait que celle-ci est située en seconde position par rapport aux rues. Cette position en cœur d'ilot peut entraîner des nuisances urbaines pour les riverains existants, tant d'un point de vue paysager que fonctionnel, ainsi une ceinture verte et des mesures d'intégration spécifiques devront être proposées dans le schéma directeur, de même qu'une mention « à conserver » / « à compenser » pour le verger au nord-ouest de la zone.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte plus que 0,3 ha, le CNRA est à contacter.

Fazit:

Es handelt sich um eine große, bis auf eine Scheune unbebaute Fläche, jedoch rundherum von bestehender Siedlung umgeben. Für die Fläche ist ein PAP, aufgeteilt in Phase 1 (im Nordwesten auf Höhe der Art. 17 Streuobstwiese) und Phase 2 (restliche Fläche D51) verfügbar.

Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche als hoch eingeschätzt. Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Biodiversität: Art. 17 Biotop, Fledermäuse, Vögel

SG Boden: Bodenverbrauch, Durchlässigkeit

SG Wasser: Trink-/Abwassernetz

SG Kulturgüter: Archäologie

Für Fledermäuse läuft zur Zeit eine Detailstudie, deren genauer Umfang bezüglich der Ausdehnung auf der Fläche jedoch nicht geklärt ist.

Zu beachten sind für diese Fläche auch kumulative Effekte der Schutzgüter.

Diese Schutzgüter sollten im Umweltbericht vertiefend analysiert werden.

Surface D52, Fousbann, rue Woiwer/an der Neiwiss



| | |
|-----------------|---------------------------------------|
| Größe [a]: | 1944,1 |
| PAG en vigueur: | HAB-1. HAB-2, ZBEP |
| PAG projet: | HAB-1, PAP NQ HAB-2, PAP NQ BEP |
| Realnutzung: | Grünland, Art. 17 Biotope |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

Les deux-tiers sud de la zone sont entièrement situés dans une zone de bruit ferroviaire, car ils se situent au nord la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Differdange. La zone est donc couverte du sud au nord par les gradients de 60 à 45dB LNIGHT et 70 à 55dB Lden.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité (dans un rayon de 300m) de plusieurs établissements de classe 1 : 3 stations-services, 2 antennes, 1 lycée technique (Mathias Adam, annexe Junker), 1 émetteur d'ondes, 1 transformateur 65/20kV et 1 supermarché.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone contient plusieurs biotopes protégés au titre de l'Art.17: 6 biotopes surfaciques 4 haies (FeHe) de 801m², 229m², 278m², et 1892m², 1 bosquet (GebFS) de 1348m², 1 haie

taillée (SHe) de 176m², 4 biotopes ponctuels, dont 3 arbres isolés (EB), 1 orme, et 2 chênes, et 1 source (BK05). La zone n'est située à proximité d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Le résultat du "Natura 2000 Screening" selon le résumé du bureau d'étude p.a.c.t. pour cette surface concernant le Vogelschutzgebiet est ce qui suit:

"Die Auswirkungen der Fläche D52 auf das Vogelschutzgebiet Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebierg, Rollesbierg, Ronnebierg, Metzerbierg et Galgebierg können aufgrund der Datenlage nicht ermittelt und bewertet werden. Erst nach systematischer Erfassung der Vogelarten auf der Fläche kann eine Aussage bezüglich der Verträglichkeit gemacht werden."

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"hohes artenschutzrechtliches Konfliktpotential - vertiefte Untersuchungen oder komplexe CEF-Maßnahmen"

*"Die Artenschutzprüfung für die Fläche D52 kann nicht abschließend bewertet werden, da für die Avifauna eine **Detailuntersuchung** notwendig ist. Hinsichtlich der Fledermäuse sollten die Feuchtwiesen und Strukturen im Süden der Fläche erhalten werden oder ebenfalls eine **Detailprüfung** der Bereiche durchgeführt werden."*

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent: Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Breitflügelfledermaus, Fransenfledermaus, Graues Langohr, Große Bartfledermaus, Große Hufeisennase, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nordfledermaus, Nymphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Teichfledermaus, Wasserfledermaus, Wimperfledermaus, Zweifarbfledermaus, Zwergfledermaus, Rotmilan, Schwarzmilan, Gartenrotschwanz

Pour les chauves souris, le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"potentiell essentielle Jagdhabitat im Südosten der Fläche (Feuchtwiesen)

Laubbäume mit Quartierspotenzial im Süden der Fläche."

Pour le milan royal, le milan et le rougequeue, la surface représente un "*ideales Habitat*" selon le COL.

Donc des mesures de prévention ou une étude détaillée pour les chauves-souris et l'avifaune sont proposé.

L'eau

Deux petits cours d'eau tertiaires sillonnent la zone au nord-est de celle-ci, l'un depuis la source (BK05), l'autre le long du stade. La zone n'est concernée par aucune zone de

protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette très vaste zone est non bâtie et occupée par des pâturages et des surfaces labourables, dont certaines sont humides (au sud-est de la zone).

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est située à proximité (dans un rayon de 300m) de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement, il s'agit d'un site de stockage (Altablagerung), 2 ateliers, de 3 stations-services, de 3 entreprises de peinture, de 2 zones de dépôts, de 3 garages automobiles (dont un avec station-service), d'1 réservoir à mazout, et d'1 aire de stationnement (ancien parking rue Woiwer).

Pente

La pente de cette surface s'élève à 2-15 %.

Le climat et l'air

La surface se trouve dans une zone où l'air frais se constitue. Elle est importante pour l'alimentation du quartier Obercorn en air frais.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en HAB1/HAB-2/BEP et couverte par une zone soumise à plan directeur, est projetée en HAB-1/HAB-2/BEP/PAP-NQ. L'impact paysager de la construction de la zone est fort. Il s'agit d'une zone très étendue et exposée à la vue puisque sa limite sud constitue une ligne de crête.

Les biens culturels et matériels

SSMN

Cette surface n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA

Selon les données du CNRA, la surface (la partie au sud) fait partie d'un terrain avec des vestiges archéologiques connus. Donc, cette partie doit faire l'objet d'une évaluation archéologique par le CNRA.

Fazit:

Es handelt sich um eine im südlichen Teil reich strukturierte Fläche, die zudem eine Feuchtwiese enthält. Für die gesamte Fläche besteht ein PAP. Zwei Bereiche im Norden werden durch Modifications ponctuelles abgedeckt, davon eine mit einer SUP (Eco-Quartier "In der Neiwiss") und eine mit einer Kurzbewertung ("um Loushaff" Projekt SERVIOR).

Die beiden Modifikationen sind in der Karte blau umrandet, wobei die Flächengrenze der D52 im nördlichen Bereich unterhalb der blauen Linie liegt.

Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche als sehr hoch eingeschätzt. Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Mensch: Mobilität

SG Biodiversität: Art. 17 Biotop, Fledermäuse, Vögel

SG Boden: Flächenverbrauch, Durchlässigkeit

SG Wasser: Trink-/Abwassernetz/kapazität

SG Klima/Luft: Frischluftversorgung

SG Landschaft: Landschaftsbild

SG Kulturgüter: Archäologie

Maßnahmen für diese Schutzgüter sind erforderlich.

Kumulative Auswirkungen der Schutzgüter untereinander und in Bezug auf die Nachbarflächen sind zu erwarten, weshalb ein schutzgutübergreifendes Konzept für die Fläche zu empfehlen ist.

Die Schutzgüter dieser Fläche sollten im Umweltbericht vertiefend analysiert werden.

Surface D53, Fousbann, rue Pierre Neiertz/a Bienzel



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 685,4 |
| PAG en vigueur: | HAB-1. HAB-2 |
| PAG projet: | HAB-1, PAP-NQ |
| Realnutzung: | Grünland, vereinzelt Grünstrukturen |
| Ortsrandlage: | ja |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est entièrement située dans une zone de bruit ferroviaire, car elle se situe au nord de la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Differdange. La zone est donc couverte du sud au nord par les gradients de 65 à 45dB LNIGHT et 70 à 55dB Lden.

Etablissements de classe 1 :

La zone n'est à proximité d'aucun établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne contient aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17. La zone n'est située à proximité d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"hohes artenschutzrechtliches Konfliktpotential - vertiefte Untersuchungen oder komplexe CEF-Maßnahmen"

" Ein artenschutzrechtlicher Konflikt kann hinsichtlich der Fledermausfauna durch **allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen** (sowie ggf. Ausgleichsmaßnahmen) verhindert werden.

Im Hinblick auf die Avifauna ist eine **Detailuntersuchung** notwendig. "

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent: Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Große Bartfledermaus, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nympphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Wasserfledermaus, Zwergfledermaus, Rotmilan, Schwarmilan, Gartenrotschwanz.

Pour les chauves souris, le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"baumbewohnende Arten: Eichen und Obstbäume im Norden sind potenzielle Quartiersgeber;

Gehölzstruktur im Osten der Fläche als potentielle Leitstruktur"

Pour le milan royal, le milan noir et le rougequeue, la surface représente un *"ideales Habitat"* selon le COL.

Donc des mesures de prévention pour les chauves-souris et une étude détaillée pour l'avifaune sont proposés.

L'eau

Un petit cours d'eau tertiaire sillonne la zone du sud-ouest au nord de celle-ci. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette vaste zone est non bâtie et occupée par des pâturages et des surfaces labourables, dont certaines sont humides (au sud-est de la zone).

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est située à proximité (dans un rayon de 300m) d'un seul site potentiellement contaminé (SPC) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement, il s'agit d'une zone de Dépôt.

Occupation du sol :

Cette surface est en pente vers le nord (dénivelé de 35m entre le sud et le nord de la zone).

Pente

La pente de cette surface s'élève à 5-12 %.

Le climat et l'air

La surface se trouve dans une zone où l'air frais se constitue. Elle est importante pour l'alimentation du quartier Oberkorn en air frais.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en HAB1/HAB-2 et couverte par une zone soumise à plan directeur, est projetée en HAB-1/PAP-NQ. L'impact paysager de la construction de la zone est fort. Il s'agit d'une zone très étendue et exposée à la vue puisque sa limite sud constitue une ligne de crête.

Les biens culturels et matériels

SSMN

Cette surface n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA

Selon les données du CNRA, la surface fait partie d'un terrain avec des vestiges archéologiques connus. Donc, la surface doit faire l'objet d'une évaluation archéologique par le CNRA.

Fazit:

Es handelt sich um eine Siedlungserweiterung im Osten von Oberkorn. Für die gesamte Fläche besteht ein genehmigter PAP (Nr. 15878/34C), der im Juli 2016 noch nicht umgesetzt war.

Zur Eisenbahnlinie hin ist im PAP eine Zone de protection geplant, sodass der Lärmschutz bereits in die Planungen eingegangen ist und keine zusätzlichen Maßnahmen erfordert.

Im PAP ist außerdem eine klimaangepasste Bauweise mit lockerer Bebauung und möglichst viel Grünfläche vorgesehen. Auch das Schutzgut Wasser wurde bedacht, indem Retentionsflächen und die Einbindung des temporären Wasserlaufes geplant sind. Der Lauf wird jedoch von der westlichen Grenze in Richtung Osten umgelenkt.

Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche dennoch als hoch eingeschätzt.

Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Biodiversität: Art. 17 Biotop, Fledermäuse, Vögel

SG Wasser: Trinkwasserver- und Abwasserentsorgung

SG Klima/Luft: Frischluftversorgung

SG Kulturgüter: Archäologie

Die Schutzgüter dieser Fläche sollten im Umweltbericht vertiefend analysiert werden.

Surface D54, Fousbann, rue de Belvaux/Ouschterbur



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 144,7 |
| PAG en vigueur: | HAB-1 |
| PAG projet: | HAB-1, PAP-NQ |
| Realnutzung: | Grünbrache, Weide, vereinzelt Grünstrukturen |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est pas située dans une zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité (dans un rayon de 300m) de 3 établissements de classe 1 : 2 antennes, 1 lycée technique (Mathias Adam, annexe Junker).

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne contient aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17 selon la carte "Kartierung der Art. 17 Biotope innerhalb des Perimeters" d'Oekobureau. La zone n'est située à proximité d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la surface.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"hohes artenschutzrechtliches Konfliktpotential - vertiefte Untersuchungen oder komplexe CEF-Maßnahmen"

*"Die Artenschutzprüfung für die Fläche D54 kann nicht abgeschlossen werden, da sowohl für die Fledermäuse, als auch für die Avifauna eine **Detailuntersuchung** durchgeführt werden sollte, um die tatsächliche Bedeutung des Gebiets für die geschützten Arten zu bestimmen.*

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent: *Bechsteinfledermaus*, *Braunes Langohr*, *Breitflügelfledermaus*, *Fransenfledermaus*, *Graues Langohr*, *Große Bartfledermaus*, *Große Hufeisennase*, *Großer Abendsegler*, *Großes Mausohr*, *Kleine Bartfledermaus*, *Kleiner Abendsegler*, *Mückenfledermaus*, *Nymphenfledermaus*, *Rauhautfledermaus*, *Teichfledermaus*, *Wasserfledermaus*, *Wimperfledermaus*, *Zweifarbfledermaus*, *Zwergfledermaus*, *Gartenrotschwanz*.

Pour les chauves souris, le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"potentielle Quartiere in Bäumen und alten Gebäuden

Fläche als potentiel essentielles Jagdhabitat"

Pour le rougequeue, la surface représente un *"ideales Habitat"* selon le COL.

Des études détaillées proposées pour les chauves-souris locales, l'avifaune et le muscardin sont fait par Öko-log Freilandforschung et YouBuild sarl. Il y a des mesures élaborées pour la compensation des habitats.

Entre la propriétaire foncière et l'immobilier YouBuild sarl une convention a été fait pour garantir l'application des mesures déterminées. L'étude renvoie aussi à l'étude "Ökobilanzierung des Ist-Zustandes/Vorläufige Kompensationsplanung", qui a été effectué par Luxplan.

Dans cette étude des mesures détaillées et des lieux potentielles pour l'application des mesures concernant la compensation de la surface sont proposés.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette vaste zone est non bâtie et occupée par des près richement structurés et des jardins familiaux, avec quelques appentis.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone se trouve à proximité (dans un rayon de 300m) de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m, se situent 3 entreprises de peinture.

Au-delà de ce rayon de 100m, se situent 1 station-service, et 1 réservoir à mazout (école Jenker).

Au-delà de 200m se situent 5 sites, dont 2 nettoyages à sec, 2 dépôts de charbon, et 1 entreprise de peinture.

Pente

La pente de cette surface s'élève à 5-15 %.

Le climat et l'air

La surface est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en HAB1 et couverte par une zone soumise à plan directeur, est projetée en HAB-1/PAP-NQ. L'impact paysager de la construction de la zone est atténué par sa position en cœur d'îlot, mais celle-ci peut entraîner des nuisances urbaines pour les riverains existants, tant d'un point de vue paysager que fonctionnel, ainsi une ceinture verte et des mesures d'intégration spécifiques devront être proposées dans le schéma directeur, de même qu'une mention « à conserver » / « à compenser » pour les vergers présents sur la zone.

Les biens culturels et matériels

SSMN

Cette surface n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte plus que 0,3 ha, le CNRA est à contacter.

Fazit:

Es handelt sich um eine zentrumsnahe Siedlungsverdichtung in Oberkorn. Ein PAP "Ouschterbour" mit 30 Einfamilienhäusern und einem Mehrfamilienhaus ist in der Ökobilanzierung von Luxplan enthalten. Grünstrukturen werden teils in die Planung integriert (Parc) und teils überplant.

Insgesamt werden die Auswirkungen der Planung auf die Fläche als hoch eingeschätzt.

Von besonderer Bedeutung dabei sind die folgenden Aspekte der Schutzgüter:

SG Biodiversität: Art. 17 Biotop, Fledermäuse, Vögel

SG Wasser: Trinkwasserver- und Abwasserentsorgung

SG Boden: Flächenverbrauch, Durchlässigkeit

Im Hinblick auf die hohen zu erwartenden Auswirkungen wurden bereits vertiefende Studien durchgeführt, welche eine Grundlage für den Umweltbericht bieten.

Surface D61, Fousbann, cité Henri Grey



| | |
|-----------------|-----------------|
| Größe [a]: | 20,9 |
| PAG en vigueur: | Industriegebiet |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Garagen |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité de 2 établissements de classe 1 : 1 stations-services, 1 poste de transformation 65/20kV.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone se trouve à proximité (dans un rayon de 300m) de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m, se situe 1 atelier et 1 bassin à scories.

Au-delà de ce rayon de 100m, se situent 5 sites, dont 1 atelier, et 2 ateliers automobiles (dont 1 avec station-service), 1 usine (Dorr-Anlage), et 1 aire de stationnement.

Au-delà de 200m se situent 10 sites, dont 3 stations-services, 3 ateliers, 2 ateliers automobiles (dont 1 avec station-service), 1 zone de dépôt, et 1 site de stockage (Altablagerung).

Pente

La pente da a surface s'élève à 2-7%. Il

Le climat et l'air

La surface est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique. Du point de vue de l'hygiène de l'air, il s'agit d'une zone affaiblie car l'alimentation en air frais n'est pas bonne.

Le paysage

Le projet de PAG entraîne un changement de destination. La zone classée en I (Industriegebiet) et couverte par un PAP, est projetée en HAB-1/PAP-QE. La zone étant déjà bâtie et scellée, l'impact paysager de sa construction est sans objet.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Comme la surface est entièrement goudronnée, il n'est pas nécessaire de faire des Sondages.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

6.4 Ortschaft Obercorn

Surface D55, Obercorn, rue Boettelchen



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 3,9 |
| PAG en vigueur: | Wob III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Wiese mit EB, Baumgruppe, Schnithecke |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone se trouve à proximité d'aucun établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Aucune preuve pour une espèce protégée dans les données du MNHN selon l'annexe 6 de la loi pour la protection de la nature et des ressources.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par un espace vert composé de résineux, d'arbres feuillus et de

haies.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité (dans un rayon de 300m) de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m, se situe 1 réservoir à mazout (école Um Bock).

Au-delà de ce rayon de 100m, se situent 2 ateliers, 1 réservoir à mazout (école rue Prince Henri), 1 nettoyage à sec.

Au-delà de 200m se situent 9 sites, dont 2 ateliers de menuiserie, 2 dépôts de charbon, 1 transformateur, 1 station-service, 1 scierie, 1 nettoyage à sec, et 1 entreprise de peinture.

Pente

La pente de cette lacune s'élève à 7-12 %.

Le climat et l'air

Cette lacune est concernée par un climat urbain avec un réchauffement moyen à fort à cause des surfaces construites.

Le paysage

Le projet de PAG n'entraîne aucun changement de destination. La zone classée en Wob (Wohngebiet) dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-QE. Il est à noter qu'il s'agit d'une zone enclavée dans un secteur résidentiel, dont la construction aura un faible impact paysager.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D56, Obercorn, rue de l'eau



| | |
|-----------------|------------------------------|
| Größe [a]: | 68,7 |
| PAG en vigueur: | Äußeres Baugebiet |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Grünland, Art. 17 Biotope |
| Ortsrandlage: | ja |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est située dans une zone de bruit ferroviaire, car elle se situe au nord la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Differdange. La zone est donc couverte du sud au nord par les gradients de 55 à 45dB LNIGHT et 60 à 55dB LDEN.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité de 2 établissements de classe 1 : 2 antennes.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone présente deux biotopes protégés au titre de l'Art. 17, deux haies (FeHe) de 247m² qui borde le nord-ouest de la zone et de 760m² qui traverse le nord de la zone. La zone n'est à proximité d'aucune zone de protection.

Données du MNHN

Dans les données du MNHN des preuves sont fournies pour le Triton crêté dans la zone qui contient la lacune, mais la probabilité pour une restriction de l'espèce par l'aménagement est plutôt faible à cause de la constitution de la surface.

Pour le Triton crêté la "Artenschutzprüfung" dit "*mehracher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de cette espèce.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotential - allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang oder Ausgleichsmaßnahmen (CEF)"

"Auf der Fläche D56 liegt unter Berücksichtigung der Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen hinsichtlich der Fledermäuse ein mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotenzial vor.

Dienen die Bäume tatsächlich als Quartiersgeber, so sind diese vorzeitig auszugleichen und das Ergebnis der Artenschutzprüfung anders zu bewerten."

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent:

Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Große Bartfledermaus, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nympphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Wasserfledermaus, Zwergefledermaus

L'Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes: "Strukturen als potentielle Quartiersgeber für baumbewohnende Arten"

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris sont proposé.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par des pâturages et des bosquets de feuillus.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité (dans un rayon de 300m) de plusieurs sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m se situe 1 réservoir à mazout (école Um Bock).

Au-delà de 200m se situent 8 sites, dont 3 ateliers, 2 station-service, 1 réservoir à mazout (école rue Prince Henri), 2 nettoyages à sec.

Pente

La pente s'élève à 12-15 %.

Le climat et l'air

La surface se trouve dans une zone où l'air frais se constitue. Elle est importante pour l'alimentation du quartier Obercorn en air frais.

Le paysage

Le projet de PAG entraîne une extension du périmètre. La zone classée en « äußenes Baugebiet » dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-QE ou PAP NQ. L'impact paysager de la construction de cette zone sera plutôt fort, car il s'agit d'un espace ouvert, au pied d'un versant de colline.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte plus que 0,3 ha, le CNRA est à contacter.

Fazit:

Es handelt sich zwar um eine Baulücke, die von der Lage her den kompakten Siedlungskörper vervollständigen würde, jedoch kann die Bebauung dieser Fläche eine Barrierefunktion entfalten, da sie quer zur Strömungsrichtung der Kaltluftabflussbahn in Richtung Oberkorn liegt. Um die Versorgung mit Frischluft nicht noch weiter einzuschränken, wird empfohlen, die Baulücke aus dem Bauperimeter zu nehmen. Zudem ist mit der Bebauung eine Erweiterung des aktuellen Perimeters geplant. Es ist jedoch auch bekannt, dass die Siedlung im Anschluss an diese Baulücke nicht weiter nach Osten ausgedehnt werden soll.

Surface D57, Obercorn, rue des Champs



| | |
|-----------------|----------------------|
| Größe [a]: | 39,7 |
| PAG en vigueur: | Äußeres Baugebiet |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Grünland |
| Ortsrandlage: | ja |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est située dans une zone de bruit ferroviaire, car elle se situe au nord de la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Differdange. La zone est donc couverte du sud au nord par les gradients de 55 à 45dB LNIGHT et 60 à 55dB LDEN.

Etablissements de classe 1 :

La zone n'est située à proximité d'aucun établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Les données du MNHN indiquent le Triton crêté dans une zone (voir le cadre sur la carte en annexe A13c) qui contient la lacune, mais la probabilité pour une restriction de l'espèce par l'aménagement est plutôt faible à cause de la constitution de la surface.

Pour le Triton crêté l'Artenschutzprüfung dit "*mehrfacher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de cette espèce.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone est bordée au sud par la Chiers, elle ne respecte pas la zone tampon de 30m (art. 5 de la loi de PNRN du 21 décembre 2007). La zone doit être raccordée à la canalisation locale. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par des pâturages et des haies.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité (dans un rayon de 300m) de 4 sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Dans un rayon de 100m, se situe 1 réservoir à mazout (école Um Bock).

Au-delà de ce rayon de 100m, se situe 1 station-service.

Au-delà de 200m se situent 2 ateliers.

Pente

La pente s'élève à 2-7 %.

Le climat et l'air

La surface se trouve dans une zone où l'air frais se constitue. Elle représente une Kaltluftabflussbahn importante, car elle alimente le quartier Obercorn en air frais.

Le paysage

Le projet de PAG entraîne une **extension du périmètre**. La zone classée en « äußeres Baugebiet » dans le PAG en vigueur, est projetée HAB-1/PAP-QE. Cette extension est en continuité du bâti et située en face d'un îlot bâti, l'impact paysager de sa construction est donc modéré, si le projet épargne les éléments qui constituent la ripisylve de la Chiers.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette surface n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte un peu plus que 0,3 ha, le CNRA est à contacter.

Fazit:

Es handelt sich zwar um eine Baulücke, jedoch stellt die Bebauung dieser Fläche eine Barrierewirkung dar, da sie am Treffpunkt zweier Kaltluftabflussbahnen liegt, die den Ortsteil Oberkorn mit Frischluft versorgen. Um die Frischluftversorgung nicht noch weiter einzuschränken, wird empfohlen, die Baulücke aus dem Bauperimeter zu nehmen. Die Fläche liegt noch dazu fast vollständig im Pufferstreifen eines temporären Gewässers, sodass eine schutzgutverträgliche Lösung in Abstimmung mit der AGE erforderlich wäre.

Auch diese Fläche liegt außerhalb des Perimeters.

Surface D58, Obercorn, rue des Mines



| | |
|-----------------|---|
| Größe [a]: | 10,5 |
| PAG en vigueur: | Extension Nr. 14422/34C 12/11/04 Délimitation des PAP |
| PAG projet: | Pas défini |
| Realnutzung: | Ruderalfläche, Bäume, Sträucher |
| Ortsrandlage: | nein |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone est située dans une zone de bruit ferroviaire, car elle se situe au sud de la voie ferrée Rodange/Luxembourg qui dessert la gare de Differdange. La zone est donc couverte du nord au sud par les gradients de 75 à 45dB LNIGHT et 70 à 55dB LDEN.

Etablissements de classe 1 :

La zone est située à proximité de 3 établissements de classe 1, il s'agit de la piscine de plein air, de la piscine couverte Aqua sud et d'un parking couvert.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente ni de biotope protégé au titre de l'Art. 17, ni de zone de protection.

Données du MNHN

Les données du MNHN prouvent la présence du Triton crêté au nord, mais la probabilité pour une restriction de l'espèce par l'aménagement est plutôt faible à cause de la constitution de la surface.

Pour le Triton crêté l'Artenschutzprüfung' dit "*mehrlicher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de cette espèce.

Ergebnis Natura 2000 - Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Cette zone n'est pas prise en compte, parce qu'il s'agit d'une lacune.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par du remblai et des arbres feuillus en limite de parcelle

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone est à proximité (dans un rayon de 300m) de 4 sites potentiellement contaminés (SPC) et sites contaminés ou assainis (SCA) selon le cadastre des sites potentiellement pollués fourni par l'Administration de l'Environnement.

Au-delà de 200m se situent 1 transformateur, 1 station-service, 1 réservoir à mazout (terrain de football), et 1 revêtement asphaltique.

Pente

La pente s'élève à 5-7 %.

Le climat et l'air

La lacune est influencée par un climat périurbain avec une faible pollution thermique.

Le paysage

Cette zone qui est en BV (Bauverbotszonen), n'a pas de zone définie dans le projet de PAG. Si celle-ci devait être construite, l'impact paysager de sa construction serait quasi nul.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

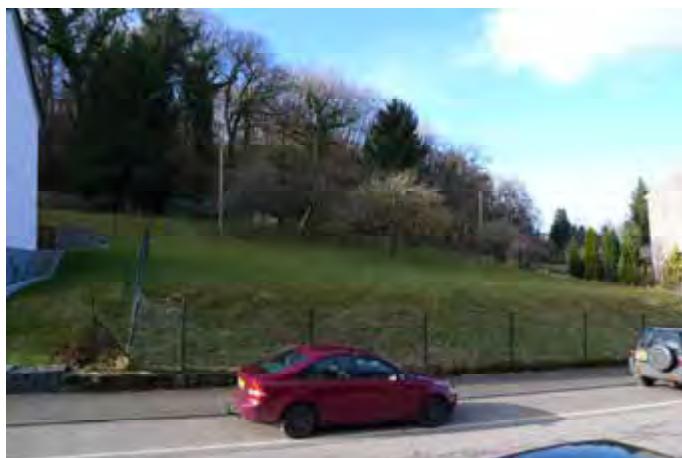
Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit: Für die Baulücke ist eine Entscheidung betreffend die Nutzung im PAG projet zu treffen. Die Fläche ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Surface D59, Obercorn, rue des Mines



| | | |
|-----------------|---|-----|
| Größe [a]: | 18,1 | |
| PAG en vigueur: | Extension 14422/34C 12/11/04 Délimitation des PAP | Nr. |
| PAG projet: | Pas défini + Zone tampon 30m | |
| Realnutzung: | Grünland, Streuobst, Waldrand, Schuppen | |
| Ortsrandlage: | ja | |

L'être humain - population et santé

Bruit :

La zone n'est concernée par aucune zone de bruit.

Etablissements de classe 1 :

La zone ne se trouve à proximité d'aucun établissement de classe 1.

Les plantes les animaux et la biodiversité

Biotopes et zones de protection :

La zone ne présente aucun biotope protégé au titre de l'Art. 17. La zone est limitrophe à l'ouest de la zone Natura 2000 **ZPS Oiseaux LU0002008 « Minière de la région de Differdange »** et à proximité (60m) de la zone **ZSC Habitat LU0001028 « Differdange Est-Prenzebierg/Mines et carrières »**.

Données du MNHN

Les données du MNHN fournissent la preuve pour le Triton crêté au nord, mais la probabilité pour une restriction de l'espèce par l'aménagement est plutôt faible à cause de la constitution de la surface.

Pour le Triton crêté l'Artenschutzprüfung dit "*mehrfacher Nachweis in der Gemeinde, geplante Flächenausweisungen mit ausreichend Abstand zu möglichen Habitaten*". Donc il n'y a aucun conflit entre l'aménagement de la lacune et l'habitat de cette espèce.

Ergebnis Natura 2000 -Verträglichkeitsvorprüfung (Screening)

Le résultat du "Natura 2000 Screening" selon le résumé du bureau d'étude pact pour cette surface concernant le Vogelschutzgebiet est ce qui suit:

"Bei der Ausweisung und Umsetzung der Fläche sind keine erhebliche Auswirkungen auf das Vogelschutzgebiet Minière de la région de Differdange - Giele Botter, Tillebierg, Rollesbierg, Ronnebierg, Metzerbierg et Galgebierg im Hinblick auf seine Schutzziele und Arten zu erwarten.

Folglich ist keine Verträglichkeitsprüfung durchzuführen."

Ergebnis Verträglichkeitsvorprüfung auf nationale Schutzgebiete

Il n'y pas des zones protégées nationales autour de la lacune.

Ergebnis Artenschutzprüfung

Le résultat de la Artenschutzprüfung est ce qui suit:

"mittleres artenschutzrechtliches Konfliktpotential - allgemeine Vermeidungs- und Minderungsmaßnahmen in größerem Umfang oder Ausgleichsmaßnahmen (CEF)"

"Unter Berücksichtigung der allgemeinen Vermeidungs- und Minimierungsmaßnahmen kann ein artenschutzrechtlicher Konflikt mit der Fledermausfauna auf der Fläche D59 verhindert werden. Das Ergebnis der Artenschutzprüfung wäre in diesem Fall anders zu bewerten."

L'espèces qui sont à respecter dans la planification et potentiellement présent:

Bechsteinfledermaus, Braunes Langohr, Breitflügelfledermaus, Fransenfledermaus, Graues Langohr, Große Bartfledermaus, Große Hufeisennase, Großer Abendsegler, Großes Mausohr, Kleine Bartfledermaus, Kleiner Abendsegler, Mückenfledermaus, Nordfledermaus, Nymphenfledermaus, Rauhautfledermaus, Teichfledermaus, Wasserfledermaus, Wimperfledermaus, Zweifarbfledermaus, Zwergfledermaus

Le Artenschutzprüfung fournit les justifications suivantes:

"Strukturen und Schuppen als potentielle Quartiersgeber

Waldrand als mögliches Jagd- und Transfergebiet"

Donc des mesures de prévention et d'atténuation pour les chauves-souris sont proposées.

L'eau

La zone n'est traversée par aucun cours d'eau. La zone n'est concernée par aucune zone de protection d'eau potable (ZPS).

Le sol

Occupation du sol :

Cette zone est occupée par une prairie en lisière de forêt, un verger et d'un vieil appentis.

Cadastre des sites potentiellement pollués :

La zone ne se trouve à proximité d'aucun site potentiellement pollué.

Pente

La pente s'élève à 7-15 %.

Le climat et l'air

Cette lacune est influencée par une zone de transition. La forêt génère de l'air frais et il y a une influence de l'air frais par un versant boisé à l'ouest.

Le paysage

Cette zone qui est en BV (Bauverbotszonen), n'a pas de zone définie dans le projet de PAG. Cette zone est enclavée entre deux zones bâties, puisqu'une résidence a été construite au sud-ouest de celle-ci (PCN pas à jour). Cependant vu sa position, l'impact paysager de sa construction serait modéré, à condition de préserver les bosquets en lisière de bois à l'ouest.

Les biens culturels et matériels

SSMN :

Cette lacune n'est ni concernée par un immeuble ou objet protégé par le SSMN, ni par un secteur protégé d'intérêt communal.

CNRA :

Selon les données du CNRA, la lacune fait partie d'un terrain avec potentialité archéologique. Le risque archéologique n'est pas encore connu. Parce que la surface compte moins que 0,3 ha, le CNRA n'est pas à contacter.

Fazit:

Es handelt sich um eine Baulücke rückwärtig angrenzend an die 30m Pufferzone der Natura 2000 Gebiete. Eine Bebauung dieser Fläche bildet urbanistisch betrachtet den Abschluss des Siedlungsbereiches der Straße nach Südwesten. Für die Baulücke ist eine Entscheidung betreffend die Nutzung im PAG projet zu treffen.

Die Baulücke ist im Umweltbericht nicht vertiefend zu analysieren.

Aufgrund der Nähe zum Pufferstreifen werden Maßnahmen in Anlehnung an die Bewertung der Experten empfohlen.

Surface D60, Obercorn, rue Charles Schaumburg (HAB-1/PAP-QE)



| | |
|-----------------|---------------------------|
| Größe [a]: | 1,2 |
| PAG en vigueur: | Mob III + zone SU "MU" |
| PAG projet: | HAB-1 |
| Realnutzung: | Neubebauung |
| Ortsrandlage: | nein |

La lacune est déjà bâtie.

Ergebnis der Bewertung

Das Ergebnis der Flächen, für die mindestens hohe Auswirkungen auf Schutzgüter zu erwarten sind, werden in der folgenden Tabelle zusammengefasst.

Diese Flächen sollten in der SUP Phase 2 - dem Umweltbericht - vertiefend geprüft werden.

| Fläche | Schutzgut | Bevölkerung und Gesundheit des Menschen | Pflanzen, Tiere, Biologische Vielfalt | Boden | Wasser | Klima und Luft | Landschaft | Kultur- und Sachgüter |
|--------|-----------|---|---------------------------------------|-------|--------|----------------|------------|-----------------------|
| D1 | | | | | | | | |
| D2 | | | | | | | | |
| D3 | | | | | | | | |
| D4 | | | | | | | | |
| D5 | | x | | | x | | | x |
| D6 | | | x | | x | | | x |
| D7 | | | | | | | | |
| D8 | | | x | | x | | | x |
| D9 | | | | | | | | |
| D10 | | | | | | | | |
| D11 | | | | | | | | |
| D12 | | | | | | | | |
| D13 | | | | | | | | |
| D14 | | | | | | | | |
| D15 | | | | | | | | |
| D16 | | | | | | | | |
| D17 | | | | | | | | |

Modification ponctuelle Rue Prinzebierg

Modification ponctuelle Route de Pétange

| | | | | | | | |
|-------|---|---|---|---|---|---|---|
| D18 | | | | | | | |
| D19 | | | | | | | |
| D20 | | | | | | | |
| D21 | | | | | | | |
| D22 | | | | | | | |
| D23-1 | x | x | x | | | | x |
| D23-2 | x | x | x | | | x | |
| D25 | | | | | | | |
| D26 | | | | | | | |
| D27 | | | | | | | |
| D28 | | | | | | | |
| D29-2 | x | x | x | x | | | |
| D30 | | | | | | | |
| D31 | | | | | | | |
| D32 | Naturschutzgenehmigung liegt der Gemeinde vor | | | | | | |
| D33 | | | | | | | |
| D34 | | | | | | | |
| D35 | | | | | | | |
| D36 | | | | | | | |
| D37 | | | | | | | |
| D38 | | | | | | | |
| D39 | | | | | | | |
| D40 | | | | | | | |
| D41 | | | | | | | |
| D42 | | | | | | | |
| D43 | | | | | | | |
| D44 | | | | | | | |
| D45 | | | | | | | |
| D46 | | | | | | | |
| D47 | | | | | | | |
| D48 | | | | | | | |
| D49 | | | | | | | |
| D50 | | | | | | | |
| D51 | | x | x | x | | | x |
| D52 | x | x | x | x | x | x | x |
| D53 | | x | x | x | | | x |
| D54 | | x | | x | x | | x |
| D55 | | | | | | | |
| D56 | | | | | | | |
| D57 | | | | | | | |
| D58 | | | | | | | |
| D59 | | | | | | | |
| D60 | | | | | | | |
| D61 | | | | | | | |

Für alle in **grün** dargestellten Flächen sind keine erheblichen Auswirkungen (unter Einhaltung von Maßnahmen) zu erwarten oder es handelt sich um Baulücken. Alle in **blau** dargestellten Flächen befinden sich bereits in der Umsetzungsphase, sind neu bebaut oder werden über Modifications ponctuelles behandelt. Alle Flächen in **grau** sollen in der 2. Phase der SUP unterzogen werden.

7. Kumulative Auswirkungen bezüglich der neun Umweltziele

Kumulative Auswirkungen in der Planung sind sich häufende Auswirkungen von Planvorhaben auf die Schutzgüter. Sie können einen positiven, negativen oder neutralen Effekt auf die Umweltziele haben.

Ziel 01 Reduktion der Treibhausgasemissionen um 20% bis 2020

Treibhausgase werden vorwiegend bei der Verbrennung fossiler Brennstoffe freigesetzt. Der Verkehr, private Haushalte sowie die Industrie und die Landwirtschaft stellen die Hauptemittenten dar.

In Differdange liegen die großen zu entwickelnden Flächen so, dass sie direkten Zugang zu den am stärksten befahrenen Straßen N31 (Avenue de la Liberté) und Route de Soleuvre haben.

Da mit der Neuaufstellung des PAG neuer Wohn- und Arbeitsraum geschaffen werden soll und die Möglichkeiten von alternativen Routen für den Straßenverkehr aufgrund der vorhandenen Bebauung und der Tallage eher beschränkt sind, ist nicht von einem nennenswerten Beitrag zur Reduktion der Treibhausgasemissionen auszugehen. Zusätzlicher Verkehr durch das angestrebte Bevölkerungswachstum in der Gemeinde Differdange wirkt sich im Allgemeinen nicht positiv auf das Umweltziel aus.

Positiv hervorzuheben ist jedoch die Entwicklung einer großen Fläche als Ecoquartier, wobei die Ausgestaltung als Entwurf zum PAP bereits vorhanden ist.

Eine Annäherung an das Ziel, die Treibhausgasemissionen bis zum Jahr 2020 um 20% zu reduzieren, kann nur erreicht werden, wenn für Kurzstrecken keine Fahrzeuge genutzt werden, sondern auf Sanfte Mobilität gesetzt wird. Dazu ist ein zeitnäher und durchgängiger Ausbau von Fuß- und Radwegen innerhalb der Quartiere und auch an den Hauptverkehrsachsen notwendig.

Ziel 02 Nationalen Bodenverbrauch stabilisieren auf 1 ha/Tag bis spätestens 2020

ES handelt sich hierbei um ein Handlungsziel innerhalb des übergeordneten Qualitätsziels "Natürliche Ressourcen: Schutz der biologischen Vielfalt, Erhaltung und nachhaltige Bewirtschaftung der natürlichen Ressourcen".

Die Zahl von 1ha/Tag bezieht sich auf das gesamte Land Luxemburg, nationale Projekte sind darin inbegriffen. Diese sind jedoch getrennt von den Gemeindeentwicklungen zu betrachten.

Das MEV hat Werte herausgegeben, die den Bodenverbrauch für die einzelnen Gemeinden pro Jahr definieren. Für die Gemeinde Differdange liegt der Bodenverbrauch pro Jahr bei 7,06 ha. Im Zeitraum von 12 Jahren ist somit maximal ein Bodenverbrauch von 84,7 ha zulässig.

Mit den Flächen, die sich im aktuellen PAG innerhalb des Siedlungsperimeters befinden (57,24 ha) und den Erweiterungsflächen (13,99 ha) ist ein Wert von 71,23 ha für PAP NQ und PAP approuvés über einen Zeitraum von 12 Jahren geplant. Für Baulücken beläuft sich der Bodenverbrauch auf 3,71 ha, davon 1,1 ha für Erweiterungen des Perimeters.

Damit liegt die Gemeinde unterhalb des maximal zulässigen Bodenverbrauchs und trägt zur Erreichung des Umweltziels bei.

Ziel 03 Guter Zustand der Grund- und Oberflächengewässer bis 2015

Die Zielsetzung basiert auf der EU-Wasserrahmenrichtlinie (2000/60/EG). Sie zielt auf einen guten Zustand des Grund- und Oberflächenwassers. Weitere Einzelheiten sind im Kapitel 4.4 zu ersehen.

In diesem Zusammenhang ist das Bemühen der Planungsträger nach einem möglichst geringen Bodenverbrauch zu nennen, da dieser maßgeblich zu einer guten Qualität des Grundwassers beiträgt.

Grundwasser

Quellen liegen auf dem Gebiet der Gemeinde, jedoch liegen Trinkwasserschutzzonen nicht vor. Die Wasserversorgung wird über Trinkwasserreservoirs gepuffert.

Durch die Altlasten(verdachts)flächen ist bekannt, dass sich Quecksilber- und Molybdänkonzentrationen im Grundwasser nahe der Aktivitätszone befinden.

Daher ist - zumindest im Bereich rund um die Aktivitätszone Hahnebësch - nicht von einer guten Grundwasserqualität auszugehen.

Oberflächengewässer

Für die Erreichung des Ziels 03 ist allgemein ein gutes Hochwassermanagement erforderlich, welches die natürliches Flussauen als Retentionsgebiete für ausufernde Fließgewässer im Falle eines Hochwassers bewahrt. Da in Differdange der Fluss Chiers größtenteils verrohrt und auch zwei weitere Fließgewässer unterhalb des Industriegebietes verrohrt sind, sind diese nicht im Hochwasserrisikomanagementplan enthalten.

Die kumulativen Auswirkungen auf dieses Ziel können derzeit nicht abschließend dargestellt werden, da weitere Informationen zum Zustand der Gewässer der Gemeinde nicht vorliegen.

Ziel 04 Stopp des Verlustes an biologischer Vielfalt

Der europäische Rat hat im Jahr 2001 auf dem EU-Gipeltreffen in Göteborg das Ziel formuliert, den Verlust an biologischer Vielfalt zu stoppen. Dieses Ziel wurde im Folgejahr auf der Weltgipfel-Konferenz für nachhaltige Entwicklung in Johannesburg bestätigt.

Dieses Ziel ist eng mit dem Ziel 05 verknüpft, da ein guter Erhaltungszustand der Lebensräume im Wesentlichen zur Verhinderung des Verlustes an biologischer Vielfalt beiträgt.

Um den guten Erhaltungszustand der zu schützenden Lebensräume und Arten zu erreichen,

wurden auf nationaler Ebene Aktionspläne u.a. für die nach Anhang 4 der FFH-Richtlinie geschützten Tier- und Pflanzenarten erstellt bzw. befinden sich diese noch teils in der Ausarbeitung.

Für die Gemeinde Differdange stehen Aktionspläne zum Schutz folgender tatsächlich und potenziell vorkommender Arten zur Verfügung: Großer Feuerfalter, Kammmolch, Mauer-eidechse, Zauneidechse, Schlingnatter, Wildkatze, Wimperfledermaus, Großes Mausohr, Wiesenpieper, Rotmilan. Aktionspläne für geschützte Lebensräume, welche Flächen in Differdange betreffen, sind für folgende Habitate verfügbar: Streuobstwiesen und Kalkmagerrasen.

Die Umsetzung von in den Aktionsplänen empfohlenen Maßnahmen trägt zur Erreichung des Umweltziels 04 bei.

Ziel 05 Bewahrung eines guten Erhaltungszustandes der zu schützenden Lebensräume und Arten der FFH- und EU-Vogelschutzrichtlinie

Die Zielsetzung bezieht sich auf die Einhaltung der FFH-Richtlinie (Richtlinie 92/43/EG zur Erhaltung der natürlichen Lebensräume sowie der wildlebenden Tiere und Pflanzen, geändert durch Richtlinie 97/62/EG und Verordnung Nr. 1882/2003) sowie die EU-Vogelschutzrichtlinie (Richtlinie 79/409/EG geändert durch Richtlinie 97/49/EG und Verordnung Nr. 807/2003) und steht in Zusammenhang mit dem Ziel 04.

Die Gemeinde Differdange verpflichtet sich mit zwei Natura 2000-Gebieten sowie zwei in Planung befindlichen nationalen Schutzgebieten zum Schutz wertvoller Habitate.

Durch kleinere Bauvorhaben, die im Westen der Gemeinde jeweils an die Pufferzonen angrenzen bzw. (teilweise) betreffen, werden Grüngürtel in ihrer Ausdehnung verringert. Um sich dem Ziel 05 zu nähern, ist es erforderlich, die Schutzzonen von FFH- und Vogelschutzgebieten zu wahren. Nicht vermeidbare Entnahmen von Vegetationsstrukturen auf den Baulücken sind so minimal wie möglich zu halten. Positiv zu betrachten ist, dass die großen zu überplanenden Flächen in größerer Entfernung zu den Natura 2000 Gebieten liegen und auch die nationalen Schutzgebiete voraussichtlich keine erheblichen negativen Auswirkungen durch die Planung erfahren.

Für zwei in Differdange vorkommende Lebensräumtypen sind Aktionspläne ausgearbeitet worden. Diese bestehen für "Quellen und Quellbäche" und "Naturnahe Stillgewässer im Offenland" und sollten - ebenso wie die Aktionspläne für geschützte Tiere und Pflanzen - Beachtung finden, wenn es um die Umsetzung der Flächen geht.

Unter der Bedingung, Pufferzonen zum Schutz von Naturschutzgebieten und Fließgewässern einzuhalten sowie die Aktionspläne einzubeziehen, trägt die Umsetzung des PAG zur Annäherung an das Umweltziel bei.

Ziel 06 Kein Überschreiten der Grenzwerte für Stickstoffdioxide und Feinstaubpartikel

Die Grenzwerte zur Luftreinheit beziehen sich auf die EU-Luftqualitätsrichtlinie (Richtlinie 1999/30/EG des Rates vom 22. April 1999 über Grenzwerte für Schwefeldioxid, Stickstoffdioxid und Stickstoffoxide, Partikel und Blei in der Luft). Für die Messung von Stickstoffdioxid

und von Feinstaub (PM₁₀, PM_{2,5}) stehen im Land Luxemburg vier bzw. drei Messstationen zur Verfügung. Die der Gemeinde nächstgelegene Station steht in Esch/Alzette etwa 8km Luftlinie entfernt. Das Ausmaß der Grundbelastung durch die Stahlindustrie ist nicht bekannt.

Da es sich bei den meisten Flächen um eine Nutzung als Wohnbebauung handelt und ein Ausbau des industriellen Sektors nicht angedacht ist, ist nicht davon auszugehen, dass Grenzwerte für Stickstoffdioxide und Feinstaubpartikel durch die Umsetzung des PAG überschritten werden. Aufgrund der bereits als kritisch einzustufenden Ist-Situation kann jedoch nicht von einem positiven Beitrag der Umsetzung des PAG auf das Umweltziel ausgegangen werden.

Ziel 07 Verringerung der Lärmelastung in der Gesamtbilanz

Gerade die Lärmelastung stellt bei der Neuaufstellung des PAG einen wichtigen Einflussfaktor auf die Lebensqualität zukünftiger Bewohner der Gemeinde dar. Da einige große Flächen einer Umnutzung unterzogen werden, welche direkt an Strecken der Bahngleisen angrenzen und die Lärmpegel in unmittelbarer Nähe zu den Schienen Grenzwerte erreichen, die eine Umsetzung von Maßnahmen erforderlich machen, ist ein Beitrag zur Erreichung der Verringerung der Lärmelastung unumgänglich.

Da der bestehende Bahnverkehr, der für den Wirtschaftsstandort Differdange von großer Bedeutung ist, sich durch die Neuaufstellung des PAG im Vergleich zu heutigen Situation nicht erheblich ändern wird, sofern die Eisen- und Stahlindustrie weiterhin erhalten bleibt, ist eine Verringerung der Lärmelastung durch das produzierende Gewerbe und den daran gekoppelten Transport nicht zu erwarten. Im Gegenteil ist mit einem Anstieg der Lärmelastung zu rechnen, wenn die Gemeinde in dem Ausmaß wachsen wird, wie es in der übergeordneten Planung angedacht ist. Lärmquellen sind neben der Industrie auch der MIV und der ÖV, der durch die engen Straßen der Ortsteile fährt. Somit ist nicht mit einem Beitrag zur Erreichung des Ziels zu rechnen, sofern ein zu erststellendes Mobilitätskonzept nicht die Dringlichkeit der sanften Mobilität deutlich macht und diese mit geeigneten Maßnahmen umsetzt.

Ziel 08 Verbesserung des Modal Split zwischen ÖV und MIV auf 25/75

Um die Verteilung von öffentlichem- und Individualverkehr zugunsten des öffentlichen Transportes zu verbessern, besteht Bedarf an einer Entlastung der eher schmal angelegten Ortsdurchfahrtsstraßen. Mit dem angestrebten Bevölkerungswachstum von maximal 20% innerhalb der nächsten zehn Jahre ist es für eine Vorranggemeinde wie Differdange aus mehreren Gründen wichtig, den MIV so stark wie möglich zu reduzieren und die sanfte Mobilität - vor allem im Talbereich der Gemeinde - dauerhaft auszubauen und neben angepasster Verkehrsführung und Infrastruktur für den (un)motorisierten Verkehr auch fußläufig schnell erreichbare Verbindungen zu schaffen, um die Ortsteile besser erreichbar zu machen, ohne auf die Nutzung eines Autos angewiesen zu sein. Sofern verkehrsreduzierende Maßnahmen im Rahmen der Umsetzung des neuen PAG vorgesehen sind, tragen die Planungen zur Erreichung des Ziels bei.

Ziel 09 Kein weiterer Verlust hochwertiger Landschaften, Kultur- oder Sachgüter

Diese Zielsetzung geht aus der nationalen Nachhaltigkeitsstrategie (PNDD, 2010) hervor.

In der Gemeinde Differdange und der näheren Umgebung befindet sich eine Reihe wertvoller Natur- und Kulturlandschaften, die im PDS-P genannt sind.

Die Auswirkungen der Planung auf das Umweltziel 09 sind mit den Zielen der übergeordneten Planung verträglich, auch wenn Baulücken im Westen der Gemeinde bereits an hochwertige Landschaften angrenzen. Da es sich um sehr kleine Flächen und um eine Verdichtung des Siedlungskernes handelt, deren Ziel u.a. eine Vermeidung der tentakelartigen Ausweitung von Siedlungsräumen darstellt, tragen die Planungen zur Erreichung dieses Umweltziels bei. Um den Weg dorthin weiterhin positiv bewerten zu können, ist es jedoch unerlässlich, künftige Siedlungsausweisungen nicht mehr in Richtung des Plateaus auszuweiten.

8. Nichttechnische Zusammenfassung

Die Gemeinde Differdange hat beschlossen, ihren PAG neu aufzustellen. Aus verschiedenen Entwicklungszenarien hat sich die Gemeinde laut Etude préparatoire für Szenario 1 (entrée de la ville par Fousbann sur le plateau funiculaire) entschieden.

Ein ungerichtetes Wachstum ist in heutiger Zeit nicht mehr mit den Belangen des Umweltschutzes vereinbar. Die Gemeinde ist deshalb aufgefordert, nachhaltige Strategien zu entwickeln, um die zukünftige Entwicklung zu steuern und eine Balance zwischen dem hohen Entwicklungldruck, gesunden Wohn- und Arbeitsverhältnissen sowie naturschutzfachlichen Belangen. Deshalb ist die strategische Umweltprüfung ein wichtiger Bestandteil der Planung.

Der vorliegende Bericht stellt die Phase 1 - die Umwelterheblichkeitsprüfung - der strategischen Umweltprüfung dar.

In der strategischen Umweltprüfung geht es darum, zu prüfen, auf welchen Flächen erhebliche Auswirkungen auf die Umwelt nicht ausgeschlossen werden können, wenn die Flächen für eine Bebauung vorgesehen sind bzw. eine Bebauung laut Klassierung im PAG möglich ist. Dies gilt sowohl für unbebaute Potenzialflächen innerhalb bebauter Siedlungsbereiche als auch für Flächen, die im Anschluss an bestehende Siedlungsbereiche errichtet werden sollen. Für Baulücken wurden zwar alle Schutzgüter (Bevölkerung und menschliche Gesundheit; Pflanzen, Tiere und Biodiversität; Boden; Wasser; Klima/Luft, Landschaft; Kultur- und Sachgüter) dargestellt und - falls erforderlich - kritische Aspekte hervorgehoben, jedoch wurden diese nicht im Detail mittels Matrizen geprüft. Die Flächen, sofern nicht bereits mehr als zur Hälfte bebaut oder schon durch das MEV genehmigt, wurden mithilfe von Wirkungs- und Erheblichkeitsmatrizen bewertet.

Außerdem sind kumulative Auswirkungen der Flächen untereinander und der Schutzgüter beleuchtet worden. Im Ergebnis wurden Flächen identifiziert, deren Bebauung voraus-

sichtlich erhebliche Umweltauswirkungen nach sich ziehen. Diese Flächen sollten Eingang in den Umweltbericht in Phase 2 finden.

Die Gemeinde Differdange ist aufgrund ihrer Topographie in ihrer Entwicklung einschränkt. Da sich im Westen und Süden zwei Natura 2000 Gebiete befinden, kann eine bauliche Entwicklung nur in der bereits dicht bebauten Tallage gewährleistet werden. Durch Lückenschluss erfolgt eine Nachverdichtung und durch Erweiterung des Siedlungsraumes wird neuer Wohnraum geschaffen, der laut übergeordneten Planungen in einer Wachstumsgemeinde wie Differdange geschaffen werden sollte. Umso wichtiger ist die angemessene Beurteilung der Entwicklungseignung der Potenzialflächen unter Abwägung der stadtplanerischen und naturschutzfachlichen Belange.

Im PAG projet hat die Gemeinde mit Stand vom 15.07.2016 3,71 ha als Baulücken ausgewiesen (davon 1,1 ha in neu zu bebauenden Gebieten), 46,44 ha als Neubaugebiete (davon 13,99 ha in neu zu bebauenden Gebieten) und 24,79 ha als bereits genehmigte Teiländerungen des PAG.

Daraus ergibt sich ein Bodenverbrauch von 71,23 ha über einen Zeitraum von 12 Jahren. Der maximal zulässige Wert für den Bodenverbrauch über diesen Zeitraum für die Gemeinde Differdange liegt laut MEV bei 7,06 ha pro Jahr und 84,72 ha über den Zeitraum von 12 Jahren. Damit liegt die Gemeinde unterhalb der maximalen Grenze des Bodenverbrauchs.

Quellenverzeichnis

- AGE (2015): Hochwasserrisikomanagementplan für Luxemburg
- ASTA (2016): Bodengüteklassen
- CNRA (2016): Archäologische Karte Differdange, Données textuelles, Notice d'emploi, Procédures archéologiques
- COL (2015): Analyse avifaunistischer Daten in Bezug zum PAG der Gemeinde Differdange
- Gessner
Landschaftsökologie (2015): Geplante Baugebiete in der Gemeinde Differdange, Luxemburg Screening Fledermäuse Fachbeitrag zur SUP (Teil 1 u. 2)
- Geodata (2015): Évaluation environnementale stratégique du PAG de la commune de Differdange - Avis Chat sauvage (*Felis silvestris*)
- Lorgé, P Melchior, E., Natur&ëmwelt/MEV [Hrsg.] (2015): Vögel Luxemburgs
- MEV (2015): Plans d'actions espèces et habitats: Amphibiens, Chauve souris, Oiseaux
- MEV (2014a): Arbeitshilfe zur Voreinschätzung (Screening) einer möglichen Betroffenheit von Fledermäusen im Rahmen von PAGs
- MEV (2014 b): Liste Arbres remarquables
- MEV (2010): Leitfaden zur Strategischen Umweltprüfung für die Ausarbeitung des PAG
- MI (2003) Programme Directeur d'Aménagement du Territoire
- MEV(2005): Plan directeur sectoriel "Stations de base pour réseaux publics de communications mobiles" Karte Differdange
- MNHN (2006 - 2016): Datensatz bezüglich geschützter Tier- und Pflanzenarten im Gemeindegebiet Differdange
- Oekobureau (2013): Biotopkartierung innen
- Oekobureau (2014): Hydrologie
- Oekobureau (2014): Servitudes Schutzgebiete
- Oekobureau (2015 a): Boden
- Oekobureau (2015 b): Geologie
- Oekobureau (2015 c): Hangneigung

Oekobureau (2015 d): Klima

Oekobureau (2015 e): Landschaft

pact (2016): Strategische Umweltprüfung zur Neuaufstellung des PAG - Artenschutzprüfung

Schroeder &

Associés (2015a) : Etude du réseau d'assainissement (Calcul hydraulique) - provisoire, partie au nord

Schroeder&

Associés (2015b): Etude du réseau d'assainissement (Calcul hydraulique) - provisoire, partie au sud

Schroeder &

Associés (2006a): Réseau d'alimentation en eau potable - Situation générale 8/2006

Schroeder &

Associés (2006b): Réseau d'assainissement - Situation générale 7/2006

Schroeder &

Associés (o.J.): Réseau routier existant

Schroeder &

Associés (o.J.): Diffbus existant

SSMN (2014): Liste des immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire

zuletzt abgerufen am 17/06/2016 unter www.ssmn.public.lu

Graue Literatur:

MEV (2013): SUP Strategische Umweltprüfung -Aktualisierter Leitfaden - Ablauf und Dokumentation der strategischen Umweltprüfung im Planungsprozess eines PAG (nicht veröffentlicht)

Pläne und Schnitte des PAG-Büros

Espace & Paysage (2016): PAG projet

Espace & Paysage (2015): PAG en vigueur

Espace & Paysage (2012): Etude préparatoire

Isabelle Van Driessche/Espace & Paysage (2015): Liste des bâtiments et façades à protéger

Gesetzestexte

Richtlinie 92/43/EWG vom 21. Mai 1992 zur Erhaltung der natürlichen Lebensräume sowie der wildlebenden Tiere und Pflanzen ("**FFH-Richtlinie**")

Richtlinie 79/409/EWG vom 2. April 1979 über die Erhaltung der wildlebenden Vogelarten ("**Vogelschutz-Richtlinie**")

Richtlinie 97/49/EG der Kommission vom 29. Juli 1997 zur Änderung der Richtlinie 79/409/EWG des Rates über die Erhaltung der wildlebenden Vogelarten

Loi du 22 mai 2008 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement ("**SUP-Gesetz**")

Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau (Gesetz vom 19. Dezember 2008 über den Schutz und die Bewirtschaftung des Wassers)

Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ("**Naturschutzgesetz**")

Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ("**Commodo-Gesetz**")

Règlement grand ducal du 19 juin 2014 déclarant obligatoire les projets des plans directeurs sectoriels "Transports", "Paysages", "Zones d'activité économique" et "Logements"

Règlement grand-ducal du 10 mai 2012 portant nouvelles nomenclature et classification des établissements classés [...]

Règlement grand-ducal du 9 janvier 2009 concernant la protection intégrale et partielle de certaines espèces animales de la faune sauvage

Zur Erstellung des Berichtes wurden zudem folgende Karten der Administration du cadastre de la topographie (ACT) des **Geoportals** unter www.geoportail.lu berücksichtigt:

Allgemein

- Basisdaten
 - > Katasterparzellen - o.J.
 - > Topographische Karte 1:200'000 - o.J.
- Oberflächendarstellung , Morphométrie
 - > Hangneigung - o.J.
- Luft- und Satellitenbilder
 - > Orthophoto - 2013
- Umwelt, Biologie und Geologie, Geologie
 - > Geologische Übersichtskarte - 1992
- Boden
 - > Bodenkarte 1: 100'000 - 1969

Umwelt

- Schutzgebiete, Internationale Schutzgebiete, Natura 2000
 - > Habitate Natura 2000
 - > Vogelschutzgebiete Natura 2000
- Nationale Schutzgebiete, Schutzgebiete
 - > Naturschutzgebiete (DIG) - 2009
- Lärmbelastung, Straßen
 - > Straßenlärm 2011 (LDEN) - 2013
 - > Straßenlärm 2011 (LNIGHT) - 2013

Wasser

- Gewässer, Gewässernetz
 - > Primäre Gewässer - 2011
 - > Sekundäres Gewässer - 2011
 - > Temporär fließende Bäche - 2011
- Grundwasser
 - > Bohrungen - 2011
 - > Quellen - 2011
- Gewässerschutz
 - > Kläranlagen - 2011

Tourismus

- Wanderwege
 - > Rundwanderwege - o.J.
 - > Nationale Wanderwege - o.J.
 - > CFL: Bahn, Wandern, Radfahren - o.J.
 - > Lokale Wanderwege -
Interessenvereinswege - o.J.
- Rad- und Mountainbike-Wege-> Nationale Radwege - o.J.
 - > Regionale Radwege - o.J.
- Verkehrsnetze
 - > Straßennetz - o.J.
 - > Straßennamen - o.J.
 - > Öffentlicher Transport -o.J.